

Histoire de la famille **PLOURDE**

des origines à nos jours, première édition publique

Spécialement à l'attention des
descendants actuels et futurs de

Ludger Plourde
et **Éva Lajoie**



par **Alphonse Pelletier**, généalogiste émérite
et **Rino Plourde**, premier petit-fils

Histoire de la famille PLOURDE

des origines à nos jours, première édition publique

(tronquée des pages 78 à 205 de la première édition privée,
contenant des informations trop récentes)

Spécialement à l'attention des
descendants actuels et futurs de

Ludger Plourde
et **Éva Lajoie**

par **Alphonse Pelletier**, généalogiste émérite

et **Rino Plourde**, premier petit-fils

Aide à la réédition et au microsite : François Plourde (Renard frak)

1^{re} édition privée, 2016

1^{re} édition publique, 2021

ISBN 978-9819611-0-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Table des matières

Avant-propos.....	8
Remerciements.....	9
Introduction.....	10
Chapitre 1 L'ancêtre René Plourde, premier Plourde au Québec et en Amérique	11
1 Lieu de naissance de René: la ferme Les Brochalières.....	11
2 L'ascendance de René Plourde	15
3 Les origines du nom des Plourde.....	19
4 Le contexte historique.....	23
5 La venue au Québec.....	24
Chapitre 2 Une descendance naît.....	32
1 Les enfants de René	32
2 Aube nouvelle	33
3 Deux enfants de René ont eu une descendance	35
• La descendance de Pierre	35
• La descendance d'Augustin, notre lignée.	39
Chapitre 3 L'arrivée de la famille Plourde à Saint-Antonin.....	47
1 André Plourde (1816-1894).....	47
2 Germain Plourde (1844-1911).....	48
3 Joseph Plourde (1868-1952) et descendance de son fils Bruno.....	52
4 Ludger Plourde (1903-1984).....	57
Chapitre 4 La lignée directe de la famille de Ludger Plourde et d'Éva Lajoie	76
Chapitre 5 La descendance de Ludger Plourde et Éva Lajoie	78
1 Gérard Plourde et sa descendance.....	78

Édition tronquée des pages 78 à 205 de la première édition
privée, contenant des informations trop récentes.

Édition tronquée des pages 78 à 205 de la première édition
privée, contenant des informations trop récentes.

Chapitre 6 Retour aux sources	206
Conclusion	215
Bibliographie.....	216
Hommage à M. Alphonse Pelletier.....	219
Alphonse Pelletier a aussi servi dans l'armée lors de la guerre de corée.	221
Annexes.....	222
Annexe I.....	222
Actes des registres paroissiaux des Archives de la Vienne	222
Pierre Pelourde et Georgette Charrault	227
Catherin Pelourde et Claudine Grémillon fiançailles	228
Antoine Grémillon et Jeanne Pelourde fiançailles.....	228
Catherin Pelourde et Claudine Grémillon et aussi Pierre Grémillon et Catherine Pelourde	229
François Pelourde et Suzanne Douzamy.....	230
Charles Boury et Benigne Pasquier	231
François Pelourde et Perrine Grémillon.....	231
Perrine Pelourde et Jean Maillou	231
Mariage de François Pelourde et de Marie Regnault.....	233
Antoine Pelourde et Jeanne Laurençon.....	233
Annexe II	237
Lettre de l'Évêque Clerambault et signée par son secrétaire, Jean Pelourde.....	237
Annexe III Les comptes de René Plourde.....	238
Annexe IV Règles communes pour les domestiques et engagés du Séminaire	240
Annexe V Ordre journalier pour les domestiques et engagés du Séminaire.....	242
Annexe VI Contrats notariés et testaments.....	249
Contrats de fermage aux Brochalières de Vouneuil (ferme où René, notre ancêtre commun est né).....	249
Concession Mr Aubert de La Chenaye à René Pelourde 7 juillet 1695.....	256
Contrat de mariage de René Pélourde et Jeanne Marguerite Bérubé 24 Aoust 1697.	257
Échange entre Pierre Soucy et Augustin Plourde 1724	259
Acte de partage de la terre de feu Renné Pellourde et de Marguerite Berubé.	260
Ordonnance qui autorise le nommé Augustin Plourde mineur à faire l'acquisition d'une terre. 10 avril 1727.....	261
Contrat de mariage de Pierre Plourde 19 Janvier 1728.....	262

Vente d'Augustin Plourde et da sœur Marie Catherine à Jérôme Michaud 4 janvier 1730.	263
Procès-verbal de ligne et borne séparant deux terres 1738.....	264
3 Decembre 1740 consernant Augustin Pelourde et François Siroy.....	265
Procès-verbal de chaînage, lignes et bornes de cinq pointes de terre situées à la pointe de rivière Ouelle 1743	266
Inventaire de la communauté de biens entre Augustin Pelourde et Marie-Madeleine Lévesque 1763	271
Contrat de mariage de Denis Plourde et de Charlotte Ouellet.....	272
No 803 Testament par M. Charlotte Ouellet épouse de Denis Plourde 29 juillet 1805..	274
Contrat de mariage d'André Plourde et Josephte Hudon dit Beaulieu.	276
Contrat de mariage entre André Plourde & Charlotte Bérubé portant Donation & faveur du futur Epoux. 8 Février 1838.....	278
Quittance par André Plourde Cap. Milice au Sieur François Michel Plourde.....	283
Mariage Entre Germain Plourde & Mlle Élise Moreault. 7 Janvier 1867.	284
Annexe VII Actes de baptême, mariage et sépulture au Québec	287
1- Concernant René Plourde, le pionnier	287
Acte de Baptême de René Plourde, à Vouneuil 1667	287
Acte de mariage de René Plourde, le pionnier, à Rivière Ouelle 1697	287
Décès de René Plourde	287
2- Concernant les enfants de René Plourde, le pionnier	288
1698 Naissance, baptême et décès de René Plourde, premier fils de René le pionnier 288	
3- Concernant Augustin Plourde, fils de René, le pionnier, et sa descendance de notre lignée directe jusqu'à Ludger Plourde.....	291
1816 Naissance, baptême, mariage et décès de André Plourde, fils d'André, et son épouse.....	294

Avant-propos

Il y a déjà plusieurs années, mon oncle, Alphonse Pelletier, généalogiste passionné et époux de Rosaline Plourde, me parlait de ses recherches chaque fois que l'on se rencontrait. Pour le 50^{ième} anniversaire de mariage de mes parents, il avait déjà trouvé l'ascendance directe de ma mère et de mon père jusqu'aux ancêtres d'origine française. J'en fis un tableau qui, grâce à mon oncle, fut un cadeau merveilleux pour mes parents. Ils en ont fait par la suite des copies plastifiées pour les distribuer à leurs enfants (voir dans la section de la descendance de Rolland Plourde). Mon oncle m'a donc initié à la généalogie, puis il m'a offert de mettre en forme sa documentation concernant la généalogie des Plourde pour en faire un livre familial. Ça représentait tout un défi de présenter cette masse impressionnante d'information, recueillie et colligée patiemment pendant des années par mon oncle: plus de 650 fiches généalogiques (des transcriptions d'actes légaux divers des années 1699 à 1940), toutes les annotations dans le livre Rivière-Ouelle 1672-1972 par Paul-Henri Hudon, plusieurs documents et des photographies, des articles de journaux, les ancêtres de plusieurs personnalités connues qui portent le nom de Plourde, le dossier de la conférence sur l'Ancêtre René Plourde donnée par mon oncle Alphonse le 3 novembre 1998 et le dossier du retour aux sources de membres de la famille Plourde en juillet 1988. Il me remit donc tous ces documents en 2005 pour que j'en prenne connaissance; j'en fis un inventaire, mais c'est seulement à ma retraite, installé au Nouveau-Brunswick, que j'ai pu trouver le temps de débiter le travail.

Tout en commençant à rédiger le document, des questions toutes naturelles me sont venues à l'esprit : quel était le contexte historique en France quand René y vivait? Quel était son entourage, sa parenté? Quand est décédé tel oncle connu? Quel bateau l'a emmené au Québec? J'ai commencé à faire des recherches sur internet et je me suis pris au jeu. J'ai fait quelques autres découvertes intéressantes que j'ai ajoutées aux autres trouvailles des chercheurs.

Pourquoi écrire l'histoire des Plourde? Probablement pour laisser des traces de notre existence et aussi parce que, tous, à un moment donné ou un autre de notre vie, l'on se demande d'où l'on vient et ce qui a contribué à notre présence sur cette terre. En rédigeant ce livre, j'aimerais rendre hommage à ceux qui nous ont précédés et permettre à nos enfants et petits-enfants de connaître leur histoire familiale.

Rino Plourde

Première édition publique, 2021

Remerciements

À ceux qui ont rendu la publication de ce livre possible:

Alphonse Pelletier, par son patient travail de recherche et de collecte de données, et ses encouragements, a été l'initiateur et le moteur qui a permis la réalisation de ce livre.

Mes cousins Michel, Claude, Raymond et Céline, fils et fille de feu Joseph Plourde ont fourni l'appui financier nécessaire pour se procurer de l'équipement (le logiciel de généalogie Généatique 2007, un scanner pour les photos et documents) et pour financer les frais divers ainsi que ceux générés par la production de ce livre.

Daniel Plourde, un généalogiste de la lignée de Pierre, qui est allé au Poitou (France), lors du rassemblement des Plourde, en juillet 1988, nous a ramené des documents et des photos magnifiques dont celles de la maison natale de notre ancêtre commun René Plourde, qui existe encore aujourd'hui (maison patrimoniale).

Soeur Hélène Plourde O.S.U. (Ordre de Sainte-Ursule) de Magog, qui, grâce à sa correspondance de recherche en France, nous a permis de découvrir le berceau de René Plourde; elle a aussi fait des recherches au Séminaire de Québec permettant d'éclairer les événements entourant la venue de René Plourde au Québec et aux Archives départementales du Cher et de l'Ancienne Province du Berry qui nous ont permis de confirmer que la famille Pelourde ou Pelorde est l'une des plus anciennes du Berry.

Mes oncles et tantes, qui ont bien voulu raconter l'histoire de leur propre famille, ont contribué à enrichir le récit de l'histoire des Plourde. Ma tante Rosaline Plourde, en particulier, épouse de Alphonse Pelletier, en plus de l'encourager dans son travail, a rédigé le texte sur la maison de Ludger et d'Éva à Saint-Antonin.

Je remercie aussi mon épouse, Marie-Paule Gilardeau, pour son soutien et la relecture de mon travail permettant d'apporter certaines corrections.

Rino Plourde

Introduction

J'ai voulu présenter l'histoire des Plourde en respectant la chronologie des événements et en y associant le travail des chercheurs dans la mesure du possible. J'ai donc cité abondamment leurs écrits tour à tour, au besoin, selon les époques décrites.

Bien sûr, les moments forts de cette histoire sont ceux qui tournent autour de l'ancêtre René Plourde et qui nous conduisent à l'arrivée des Plourde à Saint-Antonin où mon grand-père Ludger Plourde et ma grand-mère Éva Lajoie ont élevé leur famille. Pour y arriver, il a fallu se concentrer principalement sur notre lignée, celle d'Augustin, l'autre étant celle de Pierre. En effet, des six enfants de René, ce sont ces deux enfants qui ont fait souche, au Québec d'abord, puis dans le reste de l'Amérique.

Étant donné que ce livre est destiné aux descendants de Ludger Plourde et d'Éva Lajoie, il m'a semblé important d'y inclure leur histoire de même qu'une petite histoire de chacun des enfants du couple pour la postérité. Les paroles s'envolent mais les écrits restent.

J'ai aussi réservé un chapitre sur un événement marquant survenu en 1988, soit le retour aux sources de descendants de René au Poitou suite à la découverte de ses origines.

Les arbres généalogiques et plusieurs autres tableaux du livre ont été produits à l'aide du logiciel Généatique 2007 sur lequel est compilé l'ensemble des actes de baptêmes, mariages, sépultures et les contrats légaux qui nous permettent de retracer l'histoire de nos ancêtres. Les actes et contrats les plus significatifs sont aussi disponibles en annexe ou sur demande et pour ceux d'entre vous qui voudraient poursuivre le travail de généalogie dans l'avenir, une copie de la base de donnée pourrait leur être transmise dans le format de Généatique ou dans un format Gedcom généralement utilisé avec la plupart des autres logiciels de généalogie. Pour alléger ce livre, les annexes sont disponibles à part.

J'ai voulu finalement rendre hommage à mon oncle Alphonse Pelletier en ajoutant à ce livre le témoignage de gratitude de La société de généalogie des Cantons-de-l'Est pour ses trente années de bénévolat assidu.

Rino Plourde

Chapitre 1 L'ancêtre René Plourde, premier Plourde au Québec et en Amérique

1 Lieu de naissance de René: la ferme Les Brochalières

Comme pour bien des découvertes, c'est par un heureux hasard, que Monsieur Jean-Marie Germe, un chercheur français du Poitou, découvre en 1987 les origines de René. En faisant des recherches sur ses ancêtres Grémillon, il découvre des liens de parenté avec les parents de René. Effectivement, la mère de René était Jeanne Perrine Grémillon, épouse de François Plourde.

Les chercheurs d'ici ignoraient ses origines exactes, mais ils connaissaient déjà l'existence de René par son contrat de mariage passé le 24 août 1697 à Rivière-Ouelle au Québec devant le notaire Janneau. Ce contrat stipulait que René venait de Saint-Pierre, évêché de Poitiers et la tradition familiale ajoutait Saint-Pierre d'Exideuil (près de Civray). Pendant des années, des chercheurs ont travaillé en vain pour trouver des documents précisant les origines de René, dont sœur Hélène Plourde o.s.u. qui avait des correspondants en France. M. Georges Plourde originaire du Poitou lui avait envoyé une liste des paroisses dédiées à Saint-Pierre pour le diocèse de Poitiers au 17^{ième} siècle. Elle avait, par la suite, écrit à la Société généalogique de l'Ouest de la France lui demandant si ces paroisses avaient été dépouillées. Un monsieur Beauquier lui avait envoyé le relevé des Plourde nés, mariés et décédés dans les paroisses Saint-Pierre dépouillées. Finalement, elle reçut le 9 septembre 1987, la lettre de M. Germe lui annonçant qu'il avait découvert le lieu de naissance de René en dépouillant les registres de la paroisse Saint-Cyr, qui est un petit village de 546 personnes au sud-ouest de Châtellerault, un peu au nord de Poitiers en France. Dans une autre lettre, il lui apprenait qu'il avait réussi à retracer les ancêtres directs de René jusqu'aux environs de 1575, la maison où il est né et que son père était cultivateur¹.

Figure 1: Lieu de naissance de René, la ferme Les Brochalières, dans la paroisse actuelle de Saint-Étienne de Vouneuil, maison patrimoniale.



¹ Contrat du 17 avril 1663 devant le notaire Jousselin: Fermage aux Brochalières ferme Surault à Pélourde où on y stipule "François Plourde laboureur demeurant au village de Traversay paroisse de Dissay", Annexe VI sur CD

Le bâtiment central est la maison d'origine; à sa droite, il y a eu un ajout; à la gauche, on retrouve le poulailler et la grange; le bâtiment à l'avant, à droite de la photo (fig. 1) est une porcherie².

‘En effet, c’est dans cette paroisse, le 15 juillet 1667, que fut présenté sur les fonds baptismaux le fils de François Plourde et de Perrine (dite Jeanne) Grémillon. Ce ménage était originaire de Traversay, aujourd’hui paroisse de Saint-Cyr, mais à l’époque, la paroisse St Pierre de Dissay, et avait pris pour cinq ans un bail en cette paroisse de Vouneuil, au hameau des Brochalières’³.

Figure 2: carte d'époque de Cassini 17^{ème} siècle



² Précisions apportées par Daniel Plourde de Valleyfield, un des Plourde présent lors de la visite au Poitou.

³ Allocution prononcée à la fin de l’office religieux en l’église de Vouneuil-Sur-Vienne (lors du retour aux sources des Plourde le dimanche 10 juillet 1988)

Figure 3: carte actuelle du lieu de naissance de René



Figure 4 Église de Vouneuil-Sur-Vienne (paroisse St-Étienne), où eut lieu le baptême de René

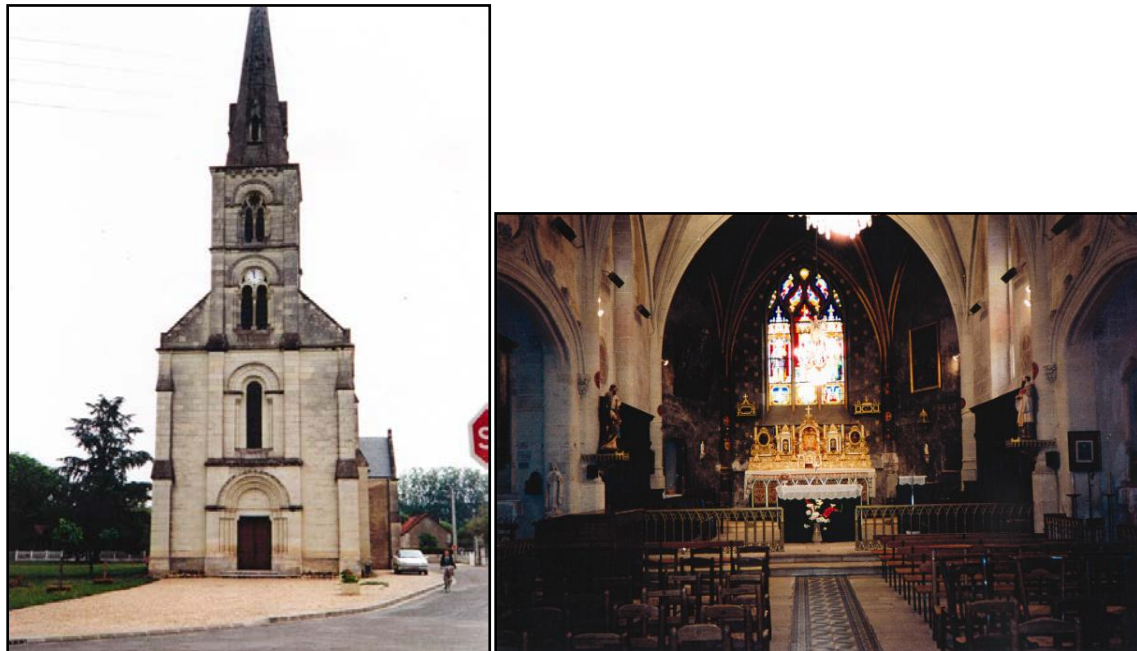
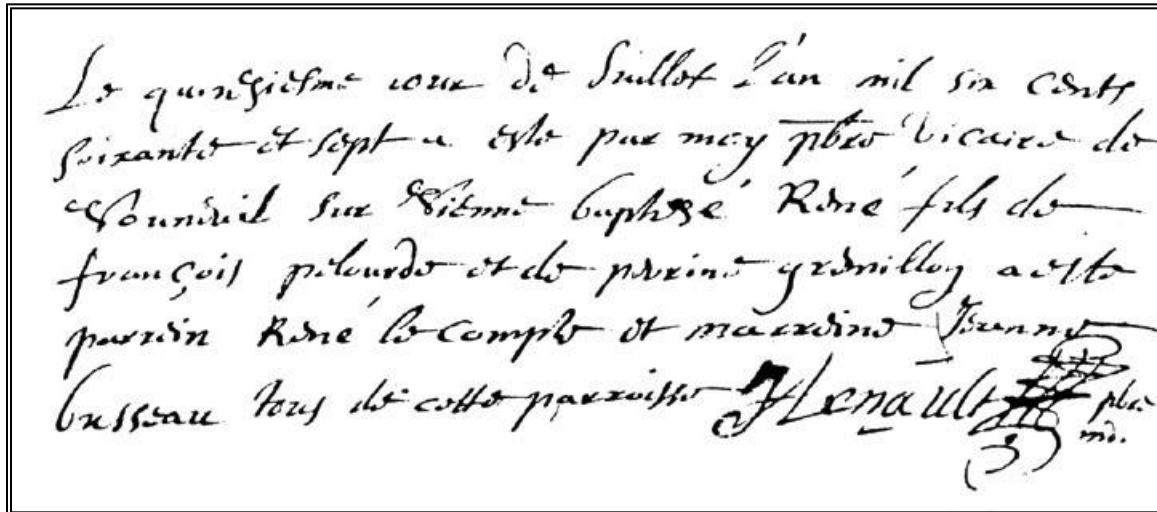


Figure 5 Acte de baptême de René tel qu'il apparaît au registre des Archives de la Vienne



Le quinze juillet de l'an mil six cent
soixante et sept a esté par moy prêtre vicairo de
Vouneuil sur Vienne baptisé René fils de
François pelourde et de Perrine Grémillon a été
parrain René LeCompte et marraine Jeanne
Busseau Tous de cette paroisse. Flénault Ptre. vic.

Il est possible de consulter directement ce document en ligne au [w.w.w.archives-vienne.cg86.fr/](http://www.archives-vienne.cg86.fr/), en spécifiant par la suite : Vouneuil-sur-Vienne_Saint-Étienne_1662-1667, Baptêmes-collection communale- Vue 28

Les documents anciens peuvent être difficiles à déchiffrer. En voici une transcription plus facilement lisible:

Le quinze juillet de l'an mil six cent soixante sept, est par moi Prêtre vicaire de Vouneuil sur Vienne baptisé René fils de François Pelourde et de Perrine Grémillon a été parrain René LeCompte et marraine Jeanne Busseau Tous de cette paroisse.

G. Flénault Ptre. vic.

Que s'est-il passé durant l'enfance de René? Il est devenu orphelin très tôt, à l'âge de 4 ans. "Sa mère est décédée le 19 février 1670; il y a alors inventaire après décès. Son père mourut le 22 septembre 1671, après quoi survint l'inventaire après décès, le 19 décembre 1671. Leur mariage ne remontant qu'à 1663, leur famille est demeurée peu nombreuse. Nous lui connaissons une sœur (Jeanne) qui se maria le 14 novembre 1690 à un nommé Charles Boury, fils de défunt Charles Boury et de Bénigne Pasquier... Leur mariage eut lieu en présence de Michel Grémillon, oncle et curateur, de Gaston Plourde et d'autres proches parents... Et d'après les documents de monsieur Germe, c'est Pierre Grémillon⁴ (habitant Bondilly, près de Saint-Cyr) qui a veillé à son éducation. Par la suite, René s'en est allé de Saint-Cyr à Saint-Pierre de Poitiers, où il avait un oncle, l'abbé Jean Plourde, qui était secrétaire de l'évêque. Et c'est probablement cet oncle d'Europe qui a référé René à Monseigneur de Laval, en vue d'un travail au séminaire de Québec, attendu que des références de solide réputation étaient requises"⁵.

On peut voir sur l'arbre d'ascendance de René (fig. 7) que ce Pierre Grémillon était un oncle maternel de ce dernier.

⁴ Voir Figure 6 Ascendance de René et parenté

⁵ Texte de Alphonse Pelletier, *L'ancêtre René Plourde*

Maintenant, nous savons aussi que René a eu une sœur aînée (Magdeleine), par son acte de baptême qui se lit comme suit :

“Le septième janvier mil six cents soixante six a esté par moy prêtre vicaire de Vouneuil résident baptisé Magdeleine fille de François Plourde et de Perrine Grémillon de cette paroisse a esté parrain Antoine Plourde de la paroisse de Dissay la marraine Magdeleine Juin de cette paroisse

A. Plourde J. Arnault “

Nous savons aussi maintenant que sa sœur Jeanne était sa sœur cadette par son acte de baptême, à Dissay, église St-Pierre et St-Paul :

*“Le 24 ième d'avril mil six cent soixante et neuf, fut baptisé Jeanne, fille de François Plourde et Perrine Grémillon ses pères et mères, seront les parrains et marraines, cyr "Plourde" et Geonne Casti ? , lesquels ont déclaré ne savoir signer, fait en cette église de St-Pierre et St-Paul, par moi, prêtre vicaire dicelle soussigné
François Bichon, prêtre et vicaire de Dissay”*

2 L'ascendance de René Plourde

Étant donné que François, le père de René, était *“originaire de Traversay, aujourd'hui paroisse de Saint-Cyr, mais à l'époque, la paroisse St Pierre de Dissay”*⁶, nous croyons qu'il s'est marié à l'église de Dissay (fig.6).

Figure 6 Église de Dissay

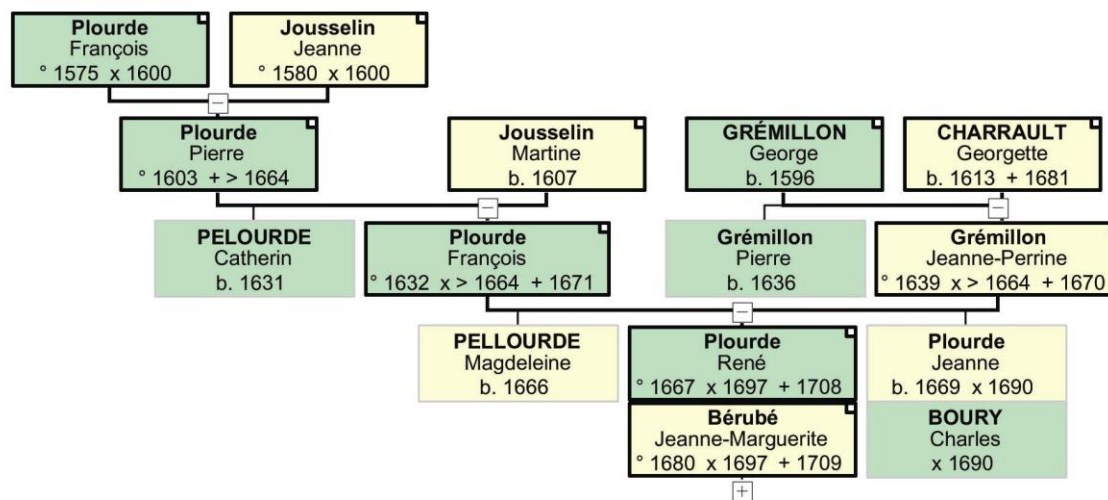


Les contrats notariés passés entre les personnes nous renseignent sur les liens entre les individus et les événements importants de leur vie. Ainsi le contrat de mariage des parents de René, François Plourde et Perrine Grémillon, fait le 25 janvier 1664 chez le grand-père de René, Pierre Plourde nous apprend que ce grand-père était aussi cultivateur demeurant à Traversay, qu'il était déjà veuf de Martine Jouselin, la grand-mère de René, que son grand-père était remarié avec Georgette Charreault, elle-même veuve de George Grémillon, père de Perrine Grémillon (celle que le père de René épouse). De plus, toujours selon ce contrat, il est dit vers la fin que le père de René, François, aurait eu un fils qui n'est pas nommé, d'un précédent mariage avec Suzanne Douxan : *“d'aultant que led futur expoux a esté marié avec Suzanne Douxan de laquelle y a un fils”*. Cela serait fort plausible étant donné qu'il a déjà 32

⁶ Allocution prononcée à la fin de l'office religieux en l'église de Vouneuil-Sur-Vienne (lors du retour aux sources des Plourde le dimanche 10 juillet 1988)

ans quand le contrat de mariage avec Perrine est passé. Et cela pourrait expliquer, en partie, la présence de d'autres Plourde en France...

Figure 7 Ascendance de René et parenté



Légende : En vert, les hommes; en jaune, les femmes; les cases des conjoints sont reliées par un trait gras ou bien juxtaposées
 Pour les dates :
 ° = date de naissance; x = date de mariage; + = date de décès; > = après
 b. = date de baptême

Nous connaissons l'existence des arrières grands-parents de René par l'acte de baptême de son grand-père qui stipule : " Le onze octobre, mil six cent trois, par moi Prêtre soussigné, a été baptisé Pierre né de François Plourde et de Jeanne Jouselin. Le parrain a été Pierre Grand et la marraine... "

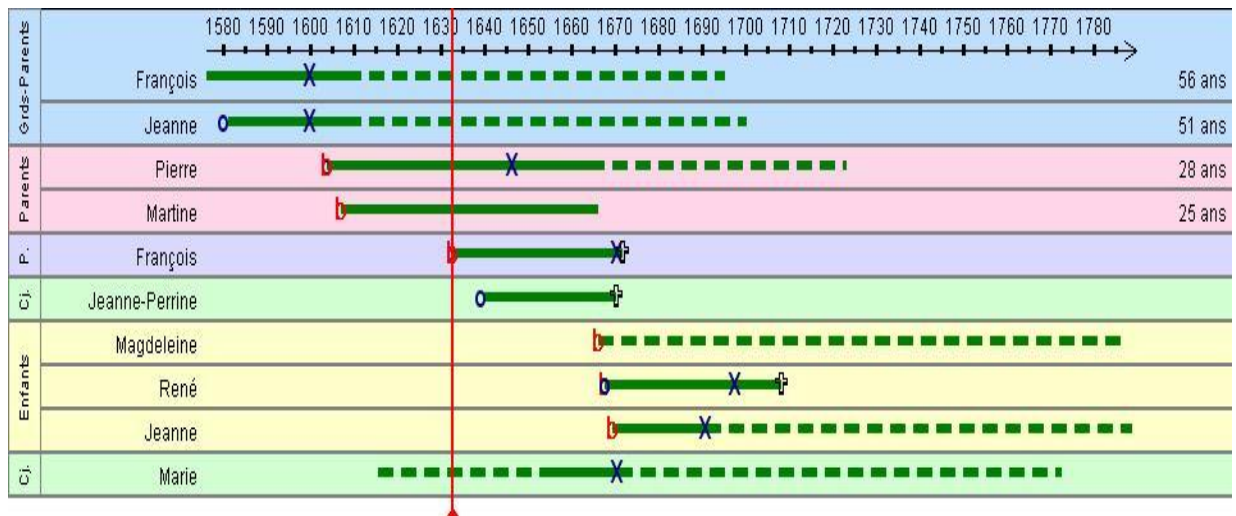
Le tableau d'ascendance de René avec sa parenté permet de mieux visualiser les liens entre les personnes. Sur la première ligne, on voit d'abord les arrières grands-parents de René, François Plourde et Jeanne Jouselin. Ils ont donné naissance à Pierre Plourde, le grand-père de René, qui s'est marié à Martine Jouselin. Ces derniers ont donné naissance à plusieurs enfants (des oncles de René) non indiqués sur le tableau pour plus de clarté mais que l'on retrouve dans l'annexe I. Par contre y est indiqué, François, le père de René, et Catherin, un de ses oncles. François épouse Jeanne-Perrine Grémillon, qui a un frère, Pierre Grémillon, soit un oncle maternel de René qui le prendra en charge à la mort de ses parents.

Sur la même ligne que René, on retrouve ses sœurs, Jeanne et Magdeleine. René est associé à celle qui deviendra sa femme en 1697 à Rivière-Ouelle, Jeanne-Marguerite Bérubé. On voit aussi que Jeanne mariera Charles Boury en 1690 mais à ce moment-là, René sera déjà parti à Québec.

Le chronogramme familial à la naissance du père de René (fig. 8) nous situe dans le temps par rapport à la parenté immédiate et à la naissance de ses enfants. Il prend donc pour point de référence la naissance de François (la ligne rouge verticale dans le tableau), qui est la personne

centrale du tableau. Il montre les lignes de vie de sa parenté par rapport à la sienne en regard des années.

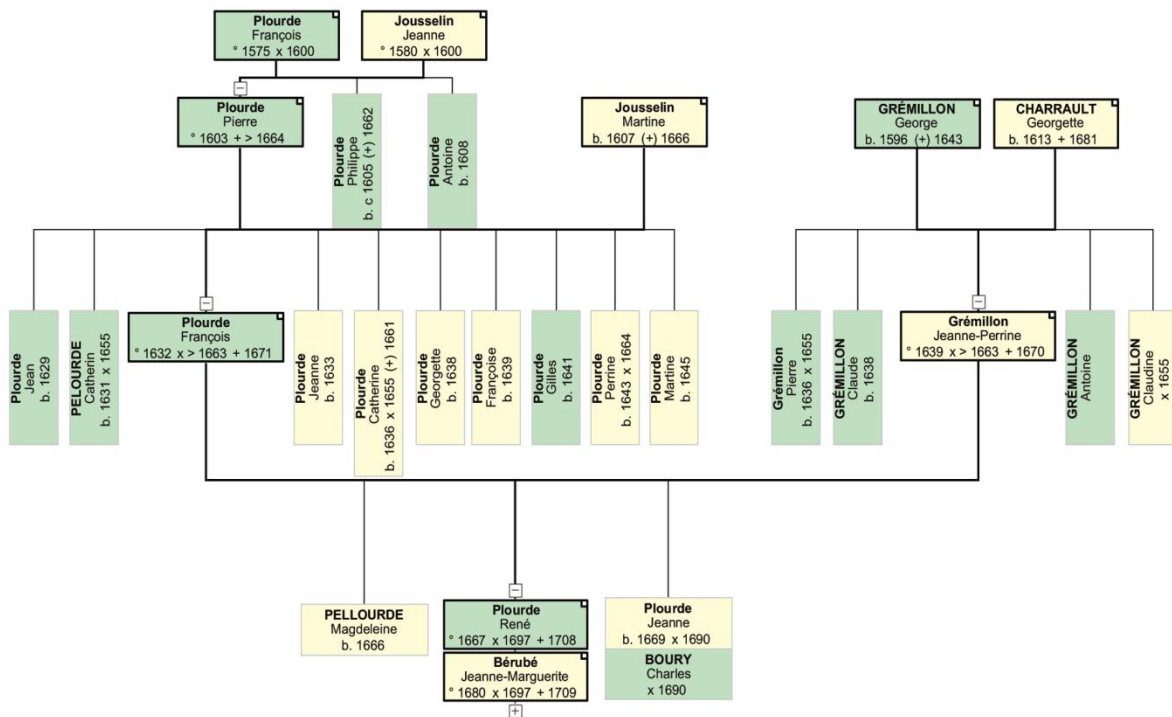
Figure 8 Chronogramme familial à la naissance du père de René



En fouillant les Actes des registres paroissiaux des archives de la Vienne grâce à internet (cf. annexe I), principalement dans la paroisse de Dissay et Vouneuil-sur-Vienne, j'ai retracé une bonne partie de la parenté de René, dont deux grands-oncles paternels, Philippe (1605-1662) et Antoine (1608-), trois oncles paternels, Jean (1629-), Catherin (1631-) et Gilles (1641-), six tantes paternelles, Jeanne (1633-), Catherine (1636-1661), Georgette (1638-), Françoise (1639-), Perrine (1643-) et Martine (1645-). J'ai aussi trouvé dans la branche maternelle (Grémillon) deux oncles maternels, Pierre (1636-) et Claude (1638-) et une tante maternelle Claudine (date de naissance inconnue) que nous connaissons parce qu'elle épouse l'oncle paternel de René, Catherin le 7 février 1655.

L'arbre d'ascendance de René incluant ses oncles et tantes nous donne une vue d'ensemble de sa parenté (fig 9); on y voit ses sœurs, l'aînée et la cadette, à ses côtés et, sur la ligne au dessus, ses parents, François et Perrine, avec leurs frères et sœurs selon leur rang dans la famille. On voit donc que François était le troisième enfant de la famille. La ligne au dessus laisse voir les grands-parents paternels et maternels et les grands-oncles paternels, Philippe et Antoine. Finalement, la première ligne du tableau, indique les arrières grands-parents de René, soit François Plourde et Jeanne Jousselin. Nous remarquons aussi au bas du graphique, associé à René, Jeanne-Marguerite Bérubé qui deviendra sa femme au Québec.

Figure 9 Arbre d'ascendance de René avec ses oncles et tantes



Légende : En vert, les hommes; en jaune, les femmes; les cases des conjoints sont reliées par un trait gras ou bien juxtaposées
 Pour les dates :
 ° = date de naissance; x = date de mariage; + = date de décès; > = après
 b. = date de baptême

René avait aussi quatre autres oncles issus du remariage de son grand-père paternel, Pierre Plourde, et de sa grand-mère maternelle, Georgette Charrault en 1646, soit Antoine (1647-), Cyr (1649-), Vincent (1651-) et René (1656-). Cette grand-mère maternelle, devenue aussi une grand-mère paternelle par alliance serait la seule que René aurait pu connaître parmi ses grands parents, les autres étant tous décédés avant sa naissance.

Nous connaissons aussi, grâce aux archives de la Vienne, l'existence d'un autre René Plourde qui était prêtre et curé de Saint-Georges les Baillergeaux en 1614 et qui aurait officié à l'inhumation du curé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Dissay (tout près de Vouneuil, l'Église où le père de René a dû se marier). Était-il un grand-oncle de René? René a-t-il reçu son prénom en son honneur? On en a pas la preuve.

Il semble aussi que François, le père de René, se soit remarié avec Marie Regnault dans l'été, après le décès de son épouse en 1670, sans doute pour tenter d'élever ses tout jeunes enfants, mais il est décédé 14 mois plus tard ce qui aurait provoqué le placement des enfants chez l'oncle maternel Pierre Grémillon. Celui-ci s'était d'ailleurs marié le 7 février 1655 à l'une des tantes paternelles de René, Catherine Pelourde (baptisée le 14 mars 1636) lors d'un mariage double qui avait aussi uni Catherin Pelourde, un autre oncle paternel de René, à Claudine Grémillon, une tante maternelle, fille de défunt Georges Grémillon et Georgette Charrault. Les familles Plourde et Grémillon se trouvaient donc étroitement liées.

3 Les origines du nom des Plourde

Plusieurs hypothèses ont été avancées en vue d'identifier les origines de notre nom de famille. Elles ont évoluées au fil du temps et on a pu croire, comme sœur Hélène Plourde, au cours de ses recherches, qu'un baron est devenu...avare. Alphonse Pelletier a résumé ainsi les recherches de Sœur Hélène Plourde sur plusieurs des hypothèses concernant le nom de Plourde:

"Notons que l'abbé René Plourde, oncle de Soeur Hélène Plourde, rappelle une tradition orale familiale, dans le journal "Le Lac Saint-Jean" du 16 octobre 1941, à l'effet que le premier Plourde connu est le baron René de Plour, marié à Renée D'Anjou de la famille royale. Expulsé très tôt de la cour de France, vers 1511, il déplace vers la fin, la particule "de" dans "de Plour", pour en faire "Plourde". Elle dit tenir cette affirmation écrite de l'abbé René Plourde (1900-1975), ancien vicaire de la paroisse de Saint-Jérôme de Métabetchouan et généalogiste amateur. On retrouve dans ses notes, le texte suivant: "Son grand-père était le petit-fils du baron René de Plour et de Renée D'Angoulême (1511). Après avoir été expulsé de la cour du roi Louis XII, il changea son nom de Plour pour Plourde. Suite aux recherches de Soeur Hélène Plourde, on peut croire que le Baron de Plour est une légende ou une hypothèse ouverte à la recherche et à la vérification.

HYPOTHESES DE CASIMIR HÉBERT...

D'après Soeur Hélène...

L'anthroponimiste Casimir Hébert publiait le 24 avril 1949 "Le beau nom de Plourde", un texte de cinq pages et demie, sur l'origine de notre patronyme. Voici les principaux éléments qui étaient son argumentation:

- A) "Nom monosyllabique à consonance sourde et pourtant lourde de mystère";*
- B) Nom de Plourde "est une contraction du mot palourde, qui en Bretagne...";*
- C) "Un auteur prétend, (sans qu'il le nomme) que c'est un nom breton apparenté au latin palustre"*
- D) " Le nom de famille Plourde est une contraction de Pelourde, autre forme française de Palourde, une huître de belle taille".*
- E) " Leur nom est tiré de l'occupation: le métier de pêcheur de palourdes est ici désigné par l'objet de la pêche et l'animal qui l'habite."*

a) Une analyse critique de son argumentation s'impose. Reprenons la première argumentation. " Le nom a une consonance sourde", on ne peut le contester; mais on ne peut tirer la conclusion facile qu'il en tire: " et pourtant lourde de mystère" " il a comme un relent de mer, de flots drus s'écrasant avec fracas sur les durs granits de la falaise bretonne d'où il vient." C'est de la poésie, mais pas une preuve. Il tombe dans la pure subjectivité; on est loin de faits irréfutables!

b) Plourde serait une contraction de palourde, donc d'origine bretonne. Pendant un certain temps, j'ai cru en cette hypothèse vraisemblable. En effet tout le monde sait que plusieurs localités de la Bretagne portent des noms commençant par 'plou'. Plou est une racine bretonne bien répandue. Elle signifie paroisse, terre. J'ai donc écrit aux différentes archives départementales de la côte bretonne, afin d'avoir confirmation de cette hypothèse, de retracer des familles Plourde en Bretagne. Toutes les réponses furent négatives. Enfin, un correspondant Plourde de Paris, dont la famille est originaire du Poitou a répondu ce qui suit, à l'hypothèse avancée plus haut: " Il est

exact que beaucoup de noms bretons commencent par 'plou'; mais d'après un de mes amis bretons, ce préfixe est surtout utilisé pour les noms de ville (Plougastel, Ploumenech)" (1)

c) Et quand Hébert avance qu'un auteur prétend que c'est un nom breton apparenté au latin palustre, mais sans nommer l'auteur, on reste un peu sceptique, quant au fondement de son argumentation linguistique et étymologique.

d) Le quatrième point de sa démonstration offre un certain intérêt et rejoint un fait observé et vérifiable. Hébert soutient que Plourde est "la contraction de pelourde, autre forme française de palourde, une huître de belle taille." La première partie de son argumentation pourrait s'avérer vraie surtout si l'on se réfère à l'orthographe de Plourde. Différentes formes y apparaissent dont Pelourde (cf. contrat de notre ancêtre René, passé devant le notaire Louis Chambellon pour l'obtention de la terre concédée par le seigneur de Kamouraska, le sept juillet 1695). Mais là où le bât blesse, c'est lorsqu'il affirme que Pelourde est une contraction de Palourde. C'est possible, mais il ne donne aucune référence ou document pour appuyer son avancée. Il parle à la page suivante, d'un certain Boiste. Qui est Boiste ? Un étymologiste spécialiste de la langue bretonne ? Dans quel livre ou dictionnaire a-t-il tiré son affirmation ? On ne le sait pas. Peut-on accorder quelque crédibilité à la "recherche" de Hébert ? Je ne crois pas.

e) Enfin, dernier argument, leur nom est tiré de l'occupation "le métier de pêcheur de palourdes est ici désigné par l'objet de la pêche et l'animal qui l'habite". Oui, l'origine d'un nom de famille emprunte beaucoup à la nature, aux qualités physiques ou morales des personnes, aux métiers, aux professions. Qui nous prouve que Plourde vient de Palourde ou de Pelourde ? Un argument historique va me permettre de réfuter l'hypothèse de Hébert. Après vérification faite, recherche faite sur Minitel par mon correspondant Plourde de Paris, la quasi totalité des Plourde de France habite une région, le Poitou, d'où vient notre ancêtre René. Mieux, ils vivent surtout dans la région de Poitiers d'où notre ancêtre René est parti. Si les Plourde venaient de Bretagne, il me semble qu'on retrouverait encore quelques familles en Bretagne, ou du moins dans les documents d'Archives. Or, il n'en est rien. En conclusion, on ne peut ajouter foi à l'hypothèse de Hébert. Des arguments subjectifs ou insuffisamment appuyés ne peuvent convaincre personne d'un fait objectif.''

(1) Georges Plourde, "Lettre du 21 février 1983".

Sœur Hélène Plourde écrit un peu plus tard :

'Dans l'état actuel de mes recherches, je suis portée à retenir l'hypothèse des Archives de France ²: PLOURDE est un nom poitevin apparu dans la toponymie de France en 1423 et signifierait "avare". Peler(1080) la t. pilare avec influence de l'ancien français pel(peau). Ordure(1118) de l'ancien français ord(sale), latin horridus, d'où pèle-orde(c'est-à-dire pèle-ordure), avare!

La graphie PELLORDE est attestée comme nom de famille

dès 1450 dans Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France du Père Anselme, tome 6e, 1730, p. 421. La forme actuelle n'est apparue que plus tard.

Quand René PLOURDE, notre ancêtre à tous, reçoit la concession de sa terre en juillet 1695, le notaire a écrit PELOURDE. La graphie est très variable. PÈLE-ORDE, c'est ce qui se rapproche le plus de PELORDE, devenu Plourde.''

² Service de Toponymie des Archives de France, lettre du 20 janvier 1984

Mais finalement des traces encore plus anciennes de la famille Plourde sont retrouvées en réponse à une lettre de sœur Hélène du 14 juin 1983 aux Archives départementales du Cher et de l'Ancienne Province du Berry. En voici la copie intégrale :

Archives départementales du Cher

et de

l'Ancienne Province de Berri
9, Rue Fernault

Bourges, le 26 juin 1984.

18044 BOURGES CEDEX

Tél. 24.14-95

Postes 658 et 659

G/E/84 - 696

Le Directeur des Services d'Archives du Cher
à
Madame Hélène PLOURDE
755 Ch. St Louis
QUEBEC G I S I C I
CANADA

Madame,

En réponse à votre lettre du 14 juin 1983, j'ai l'honneur de vous confirmer que la famille Pelourde ou Pelorde (il s'agit bien de la même) est l'une des plus anciennes du Berry. Voici notamment ce qu'en dit M. de Maransange dans son Dictionnaire des Anciennes Familles du Berry (Bourges, 1926, tome II, P. 74-75) :

"Très ancienne famille de Bourges, qui a donné à cette ville un prévôt en 1282, un lieutenant général du bailli de Berry (1315), un prud'homme élu au gouvernement de la cité (1402), un capitaine de la Grosse Tour (1450), un maire (1526), des lieutenants Conservateurs des privilèges royaux de l'Université. Elle a encore fourni un sergent d'armes du roi en 1386, des échansons du roi, des capitaines de gens d'armes au XV^e siècle. Elle s'est éteinte au XVI^e siècle dans la maison de Gamaches". (suit la description des armes et des alliances).

Une généalogie de cette famille est donnée par La Thaumassière : Histoire de Berry, Bourges, 1689 (réimpression de 1871 : tome 4, pages 205-210), commençant à la fin du XIII^e siècle (non compris Guillaume, Pierre et Haguenin cités en 1266) et se terminant à François, seigneur d'Ourouer, fils d'Etienne IV, capitaine de la Grosse Tour de Bourges en 1450,

et qui, selon La Thaumassière, n'eut qu'une fille, Jeanne, mariée à Adrien de Gamaches, "duquel mariage est sortie toute la Maison de Gamaches".

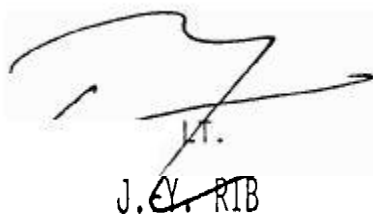
Un essai de généalogie manuscrite a été dressé par l'érudit Girard de Villesaison au siècle dernier (A.D. Cher, 2 F 252, n° 167-168). Il commence plus tôt, citant un Perrot, Pelourde, fils de Pierre, en 1228, et se termine au XVI^e siècle, non sans une certaine confusion, avec deux filles de François, dont Jeanne de Gamaches. Villesaison mentionne cependant, sans tenter de les rattacher à la généalogie, d'autres personnages de ce nom à des époques plus récentes, comme un Pierre Pelourde; religieux et cellerier de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges en 1595, ou une Catherine Pelourde en 1736.

En résumé, il paraît donc que la famille Pelourde est l'une des plus anciennes de Bourges, et qu'elle a dès le XIII^e siècle occupé des postes importants d'officiers. Les Pelourde furent aussi seigneurs de diverses terres : Coudron, Cologne, Villemenard, la Voute, Trouy, Tronçay, Ivry, Ourouer, Lantan, La Chaussée ... Leur généalogie peut être retracée jusqu'au début du XVI^e siècle. A cette époque, la famille semble s'éteindre, mais la mention de Pelourde à une époque ultérieure tend à démentir cette hypothèse. Reste naturellement à les rattacher à la généalogie existante. Il ne semble pas que des Pelourde convertis au Protestantisme aient quitté Bourges à cette époque : ils ne sont en tout cas pas mentionnés dans les listes d'habitants de Genève citées par M. Jenny ou par Mlle Millot (Informations généalogiques). Il n'est pas davantage possible de préciser si des Pelourde ont quitté le Berry, à quelle époque, et pour quelle destination.

Vous constaterez que si la famille Pelourde peut être assez aisément étudiée pour la période comprise entre le XIII^e et le XVI^e siècle, il ne m'est en revanche pas possible de répondre à vos questions pour une période plus récente, et par exemple de vous donner l'adresse de descendants actuels.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Directeur des Services d'Archives,



J. Y. RIB

Bourges est situé à environ 220 kilomètres au nord-est de Vouneuil-sur-Vienne et il est fort probable que les premiers Plourde ou Pelourde en soient issus.

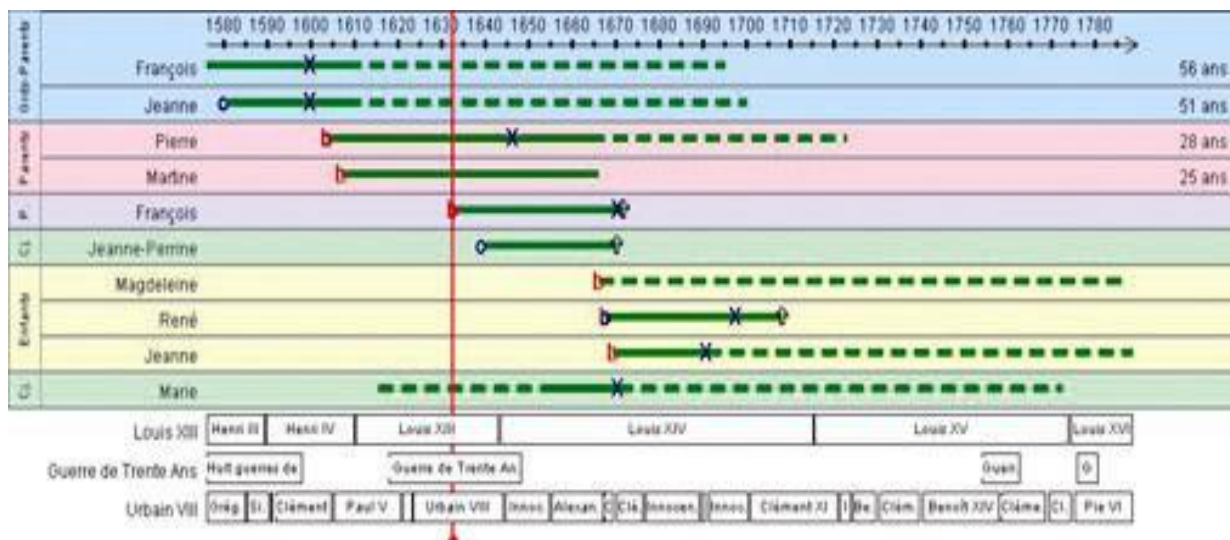
4 Le contexte historique

Quelle était la situation en France à l'époque où, François, le père de René est né? De 1628 à 1633 il y a famine et c'est la dernière **grande épidémie** de peste au Poitou ⁷.

Juste avant la naissance du père de René, le cardinal de Richelieu organisa le siège de La Rochelle où les protestants bénéficiaient du soutien des Anglais et du duc de Buckingham; la ville se rendit le 28 octobre 1628. La paix d'Alès (1629) confirma la liberté de culte et l'égalité civile accordée aux protestants par l'Édit de Nantes.

Le chronogramme historique à la naissance du père de René (fig. 10) nous permet aussi de voir qu'il est né sous Louis XIII, au beau milieu de la Guerre de Trente ans. Quoique cette guerre n'aie pas eu lieu au Poitou, la population en a subi les conséquences.

Figure 10 Chronogramme historique à la naissance du père de René



*“La **guerre de Trente Ans** est une suite de conflits armés qui ont déchiré l’Europe de 1618 à 1648. Les combats se déroulent initialement et principalement dans les territoires d’Europe Centrale dépendant du Saint Empire romain germanique, mais impliquent la plupart des puissances européennes, à l’exception notable de l’Angleterre et de la Russie. Dans la seconde partie de la période, les combats se portent aussi en France, aux Pays-Bas, en Italie du nord, en Catalogne, etc. Pendant ces trente années, la guerre change progressivement de nature et d’objet : commencée en tant que conflit religieux, elle se termine en lutte politique entre la France et la Maison d’Autriche.*

Le 19 mai 1635, Richelieu déclare la guerre à l’Espagne, adversaire le plus direct des intérêts français. Les armées françaises sont fortes de 120 000 hommes..... Le 4 décembre 1642 meurt Richelieu ; Louis XIII le suit dans la tombe le 14 mai 1643, laissant la régence à une épouse peu aimée, Anne d’Autriche, qui est flanquée d’un conseil de régence composé entre

⁷ Cercle Généalogique Poitevin, onglet Histoire, Quelques repères historiques, http://www.herage.org/histoire_reperes.htm

autres de Mazarin. Certaines régions de l'Allemagne ou de la France actuelles ressortent de cet interminable conflit, ruinées, dévastées, dépeuplées pour de longues années..... Les régions traversées par les armées sont dévastées, des disettes s'ensuivent et des épidémies. Certaines provinces, se dépeuplent de manière dramatique par suite de la mort ou de la fuite des habitants vers des contrées moins exposées. Des historiens estiment que certaines régions perdent jusqu'à la moitié de leur population. Les traités de paix sont signés dans un pays en ruine et qui mettra des dizaines d'années à se relever..... Les belligérants (Suède, France, Espagne) sont financièrement exsangues. ''⁸

Entre 1640 et 1670, c'est le départ des Poitevins vers l'Acadie. Il faut dire aussi qu'il y a famine en 1661-1662, un été caniculaire en 1669, suivi d'un hiver glacial et d'une autre épidémie de peste en 1670 en France.⁹ Il est possible que cela ai contribué au décès des parents de René à un an d'intervalle alors qu'ils sont encore jeunes, sa mère (à 31 ans) le 19 février 1670 et son père un an après (à 39 ans), le 22 septembre 1671.

5 La venue au Québec

Quelques années plus tard, il y aura d'autres vagues de départ (au moment où René partira lui-même) :

*''Les "**Dragonnades**", c'est le nom donné aux mesures violentes de conversion des protestants au catholicisme, sous le règne de Louis XIV. En 1681, sur ordre de Louvois les soldats des régiments de "Dragons" multiplièrent les exactions et les sévices pour obtenir l'abjuration des habitants des provinces protestantes. ...En 1681, la première dragonnade est expérimentée en Poitou à l'initiative de l'intendant René de Marillac (intendant du Poitou de 1677 à janvier 1682), En 1685, l'annonce par l'intendant Foucault de la conversion totale du Poitou sert de justification à la révocation de l'Edit de Nantes. L'émigration de l'élite protestante est une catastrophe économique pour la région. Cette émigration poitevine se fera en direction de l'Amérique, des Pays-Bas, des Pays Baltes et de l'Afrique du Sud. ...Après les Guerres de Religion, la province est extrêmement pauvre et désolée. De très nombreux picto-charentais fuient vers l'Amérique du Nord, à partir de La Rochelle, de Rochefort ou de Brouage. ''¹⁰*

''Poussées par une situation économique difficile, la misère, la perte d'un travail, les persécutions religieuses, des milliers de personnes partiront vers des terres lointaines en quête d'un avenir meilleur. Ces émigrants s'engagent au service d'un colon, d'une institution ou d'un marchand à l'autre bout du monde : Nouvelle-France, Acadie, Petites Antilles (Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue...)..... ''¹¹

⁸ Extrait sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_de_Trente_Ans

⁹ Cercle Généalogique Poitevin, onglet Histoire, Quelques repères historiques, http://www.herage.org/histoire_reperes.htm

¹⁰ Musée virtuel du protestantisme français, XVII^e siècle - La révocation de l'Édit de Nantes, Les dragonnades (1681-1685), <http://www.museeprotestant.org/Pages/Notices.php?noticeid=633&scatid=130&lev=1>

¹¹ Histoire-Généalogie, magazine-web, La vie et la mémoire des hommes, Les Français en quête du Nouveau Monde : les Iles d'Amérique et la Nouvelle-France, espoir du XVII^e-XVIII^e s. Quelques pistes pour retrouver ses ancêtres en terre d'Amérique, mardi 1er mai 2007, par Michèle Champagne <http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article1233>

René et toute sa parenté étant catholiques, il n'a pas eu à subir les conversions mais il a pu en subir les conséquences économiques, ce qui l'aurait poussé comme beaucoup d'autres à trouver du travail à l'étranger. Il semble que René ait, en effet, profité d'une bonne référence d'un oncle, Jean Pelourde, prêtre recteur de Thuré, secrétaire de l'évêque de Poitiers pour se faire engager au séminaire de Québec. À l'annexe II vous trouverez une lettre de la main de Jean Pelourde écrite pour l'évêque de Poitiers en 1672. J'ai aussi trouvé une autre mention à son sujet alors qu'il a contresigné avec l'évêque une dispense en 1678 pour un mariage dans la paroisse de Civray¹².

Voici la liste des évêques du Poitou pour la période qui nous intéresse:

En 1657 Gilbert de Clerambault jusqu'en 1680¹³

En 1680 Ardouin Fortin de La Hoguette

En 1686 François-Ugnace de Baglion de Saillant jusqu'en 1698

Même si Clerambault n'était plus évêque quand René est parti pour le Québec en 1688, l'oncle de René a dû continuer d'exercer ses fonctions. À Québec, c'est Mgr de Laval qui est le premier évêque de 1674 à 1688.

A-t-il pris un navire depuis La Rochelle, le port le plus proche? Pour tenter de le savoir, j'ai consulté en ligne sur le site Archives Nouvelle-France¹⁴, la série B235, de l'Amirauté de La Rochelle, Rôles des équipages comprenant la liste des personnes embarquées, avec leur métier, âge, et pour certains, une description physique assez frivole, exemple : « petit poil noir », « chatain clair »... Il y a 700 pages couvrant la période de 1682 à 1696. Les pages ne sont pas classées par ordre alphabétique ni par destination. J'ai trouvé quelque chose d'intéressant : à la page 218, concernant le « rôle d'équipage du navire nommé La Mariane, du port, de cent quatre vingt tonneaux ou environ appartenant à monsieur Clovisse commandé par le capitaine Allain Durand » où il est dit aussi qu'il est destiné à faire « le voyage des Iles des amériques avec 14 hommes d'équipage » dont « Estienne Pelord de St Martin garçon taille petite cheveux chatain âgé de 18 ans »; c'était le 3 août 1686. Était-il parent avec René? On en sait rien mais nous n'avons pas d'autres traces de lui. Peut-être qu'il faisait le trajet aller-retour ou qu'il est mort lors du voyage... Quant à René, je n'ai pas trouvé son nom sur les listes d'équipage des navires en partance de La Rochelle entre 1682 et 1688, année où il est présent à Québec malgré le fait que plusieurs navires soient partis pour Québec ou au Canada (parfois sans précision du lieu) : ainsi, durant l'année 1688, le navire Le Soleil d'Afrique part pour le Canada le 21 janvier, le navire Le nom de Jésus part pour Québec le 20 avril de même que La Françoise le 28 avril, puis Le Dragon le 29 avril part pour le Canada.

Certains engagés signaient un contrat auprès d'un notaire. D'autres, recrutés par les Compagnies Franches de la Marine, figurent dans les « rôles de montre des états et paiements des salaires » (fonds spécifique à consulter aux archives d'Outre-Mer). Il se peut également qu'il se soit embarqué depuis un autre port (Nantes, Bordeaux,...). Dans ce cas, il faudra consulter les listes d'équipage auprès des archives départementales concernées.

¹² Archives de la Vienne, en ligne, Civray_Saint-Nicolas_1674-1682, mariages, sépultures, Vue 30

¹³ Nous possédons une lettre signée de l'évêque et de son secrétaire, Jean Pelourde, en Annexe II sur CD

¹⁴ Archives Nouvelle-France, la série B235, de l'Amirauté de La Rochelle, Rôles des équipages comprenant la liste des personnes embarquées, avec leur métier, âge. <http://www.archivescanadafrance.org/francais/accueil.html>

Quelques repères historiques peuvent nous expliquer dans quel contexte René arrive au Québec :

“En 1663, Louis XIV reprend en main la Nouvelle-France que son père avait laissée entre les mains de la Compagnie des Cents-Associés en 1627 et il institue le Gouvernement royal. La compagnie perd donc ses privilèges et c’est le roi et son ministre de la marine, Jean-Baptiste Colbert, qui prennent le contrôle de la colonie. On appelle cette période *Conseil souverain* parce que durant cette période la colonie est gouvernée par un *conseil souverain* (aussi appelé *conseil supérieur*) composé du Gouverneur de la Nouvelle-France, de l’intendant de la Nouvelle-France, de l’évêque de la Nouvelle-France et de quelques conseillers.”¹⁵

1687 Épidémie de rougeole dans toute la colonie
1687-1700 Seconde guerre avec les Iroquois
1688 Mgr de St-Vallier devient le second évêque de Québec

1685-1719 À court d'argent pour payer les troupes, l'intendant invente la "monnaie de cartes", remboursable à même l'argent du trésorier de la Marine, lorsque les vaisseaux viennent. L'émission de monnaie de cartes pour un montant supérieur au fonds annuel du roi entraîne de l'inflation.

1689 Les Iroquois massacrent 24 personnes à Lachine et 72 autres personnes sont portées disparues. Une cinquantaine de fermes sont détruite.
1689 Construction du canal de Lachine
1689 Guerre entre l'Angleterre et la France
1689 Mauvaises récoltes
1690 Siège de Québec par Phipps (16 octobre)
1690 Mauvaises récoltes
1691 Extrême misère dans la colonie
1691 Plus de 100 habitants de la Nouvelle-France périssent à cause des incursions iroquoises
1692 De nombreuses pertes de navires amènent la misère à Québec. L'anguille devient la "manne de l'habitant".
1694 Les corsaires anglais imposent leur loi dans le Golfe
1699 Épidémie de petite vérole qui fait 100 morts en Nouvelle-France

“ Au début de son existence, le Séminaire de Québec engage quelques domestiques, puis des ouvriers pour la construction de ses édifices. Il embauche également des travailleurs pour ses fermes et ses moulins.”¹⁶

Grâce aux recherches de Sœur Hélène Plourde, nous savons que René a été un engagé du Séminaire de Québec entre 1688 et 1690. En effet, dans les archives du Séminaire de Québec, elle retrouve “au petit livre de 1685 page 163 les articles en son compte “ où il est indiqué le relevé de ses dépenses en tant qu’engagé débiteur et créiteur pour l’année 1688 et jusqu’au 24 septembre 1690. On apprend ainsi par son compte créiteur qu’il gagnait 120 livres par an, puis qu’il a quitté avec 141 livres et 15 sols en poche.”¹⁷

“Comme les pièces de monnaie ne restaient jamais en circulation très longtemps dans les colonies françaises d’Amérique, on décida en 1670 de frapper des pièces d’argent et de cuivre

¹⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_Nouvelle-France#La_colonisation_du_Canada_fran.C3.A7ais_281608-1763.29

¹⁶ Musée de la civilisation du Québec, Le personnel du Séminaire de Québec, Histoire administrative, http://www.mcq.org/fr/ complexe/craf_fonds/craf_fonds.php?idEv=w384

¹⁷ cf Annexe III, Relevé des comptes de René Plourde, engagé débiteur et engagé créiteur.

spécifiquement à leur intention. À cette époque, la livre, le sol et le denier constituaient les unités de compte en France et dans les colonies françaises d'Amérique. Comme c'était le cas de la livre, du shilling et du penny britannique, une livre française comptait 20 sols, et un sol, 12 deniers. Il n'y avait pas de pièce de 1 livre. Parmi les pièces en circulation, on peut citer le louis d'or, l'écu, le liard et le double tournois. La valeur de ces pièces a énormément fluctué au fil du temps en raison du changement de leur teneur en or ou en argent, des politiques gouvernementales et de l'inflation. Par exemple, la valeur du louis d'or est passée de 10 livres en 1640 à 54 livres en 1720 (McCullough, 1987, p. 30).¹⁸

René aurait donc vécu au minimum deux ans au Séminaire de Québec de septembre 1688 à septembre 1690, soit jusqu'à l'âge de 23 ans. Sœur Hélène Plourde a retrouvé aux archives du Séminaire de Québec les " Règles communes pour les domestiques et engagés du Séminaire"¹⁹ de même que "l'ordre journalier pour les domestiques et les engagés du Séminaire"²⁰ qui nous renseignent assez bien sur les exigences morales et de pratiques religieuses du Séminaire envers ses engagés de même que les attentes au niveau du travail. Ainsi donc, René était soumis à un régime de vie très strict exigeant qu'il se lève à quatre heures du matin pour assister à la messe de cinq heures tous les matins avant le déjeuner. La journée de travail commençait à six heures du matin en hiver jusqu'à midi pour reprendre après le dîner, à une heure, jusqu'à sept heures du soir quand il pouvait continuer à la chandelle. En été le travail se faisait dès cinq heures du matin et le déjeuner avait lieu de sept à huit heures. Il devait aussi assister aux prières communes du soir; les sorties aux cabarets et les sorties de nuit étaient interdites. Il ne pouvait amener personne à manger ou à coucher au Séminaire sans permission expresse. Après les prières communes du soir, il devait se retirer et prendre garde de ne pas faire de bruit. Les jours de fête et les dimanches il devait assister à la grand messe, aux sermons, aux vêpres et saluts à moins d'empêchements légitimes. Les divertissements permis excluaient les jeux d'argent entre engagés mais permettaient les promenades en demandant congé et en étant accompagné d'aux moins une personne afin d'éviter la compagnie des étrangers qui n'était pas permise ni conseillée.

Figure 11 Portail du Séminaire de Québec accessible par la côte de la Fabrique près de l'entrée de la basilique de Québec.

Bref, il s'agissait d'une vie presque monastique qui n'aurait pas permis à un jeune homme de connaître une femme et de fonder une famille. Il est à noter qu'à cette époque, en 1692 plus précisément, la population de la Nouvelle-France compte 12 431 personnes²¹.

Étant donné que René a reçu des gages au séminaire de Québec jusqu'au 24 septembre 1690, il est possible, lors de la **bataille de Québec** le 16 octobre 1690 entre les forces anglaises et françaises, qu'il



¹⁸ http://www.banqueducanada.ca/fr/dollar_livre/1600-1770.pdf, p. 1

¹⁹ Annexe IV sur CD

²⁰ Annexe V sur CD

²¹ <http://www.sciencepresse.qc.ca/kiosquehist/chronoquebec.html>

faisait parti des gens qui, dans les rues de Québec, ont tenté d'impressionner l'émissaire de l'amiral Phips venu négocier la reddition de Québec. En effet, suite à la capture de Port-Royal, les britanniques tentèrent de prendre la ville de Québec avec l'aide de la milice coloniale américaine (dû au fait que la couronne refusa de contribuer à l'expédition, comme cela s'est souvent produit). Leur tentative se solda par un échec. Menée par Sir William Phips, l'armée d'invasion débarqua à Beauport mais fut finalement repoussée par les tirs des canons du compte de Frontenac venant du haut de la falaise. Les troupes de Phips furent aussi repoussées à la Pointe-Lévy.

Cette bataille fut présentée comme un exemple de guerre psychologique. Avant l'affrontement, Frontenac fit conduire l'émissaire de Phips les yeux bandés à travers les cris de la foule dans les rues de Québec, avec pour but de masquer son infériorité numérique. Lorsque l'envoyé britannique l'invita à se rendre, Frontenac lui répondit « La seule réponse que je ferai à votre général viendra de la bouche de mes canons et du feu de mes mousquets ». Le contingent colonial britannique se retira après un combat vicieux avec les forces coloniales françaises et leurs alliés amérindiens. Dès que les troupes arrivèrent sur leurs vaisseaux, la flotte d'invasion se retira à son tour. La rumeur voudrait que lorsque Phips ordonna à ses vaisseaux de bombarder la ville une nouvelle fois, les canons de Québec répondirent, détruisant l'étendard britannique flottant sur le navire.

Les navires britanniques jetèrent l'ancre plus bas sur le fleuve Saint-Laurent. Au cours de leur retraite, les orages successifs coulèrent trois navires et la variole se propagea sur les vaisseaux restants. Même si les britanniques n'ont perdu que trente hommes au cours de la bataille avec les français, les aléas qu'ils subirent par la suite leur en ont fait perdre mille de plus.²²

Nous perdons par la suite la trace de René jusqu'au sept juillet 1695 alors qu'il acquiert une concession de terre de 6 arpents de front par 30 de profondeur de Mr Aubert de la Chenaye à Kamouraska²³. Est-il resté plus longtemps au Séminaire sans laisser de trace? Peu probable. Il est possible que cette concession de terre fit partie de l'entente qui le liait au Séminaire de Québec car il semble, qu'habituellement, les contrats étaient de 3 ans à la fin duquel la personne avait droit à une concession de terre. Dans ce cas, il est curieux qu'il y ait eu un délai si long entre les deux événements.

Alphonse Pelletier écrit à ce sujet sous le titre Camouraska:

«Le 6 juillet 1695, René Plourde, en la maison du notaire Chamballon, à Québec, devient officiellement concessionnaire d'une terre de 6 arpents de front sur 30 de profondeur en la seigneurie de Camouraska. Son seigneur, présent pour la circonstance, se nomme Charles

²² Wikipedia, La bataille de Québec de 1690

²³ Annexe VI, sur CD

Aubert de la Chesnaye (1632-1702). Il signe avec parafé tandis que le nouveau censitaire déclare ne le pas savoir.

Ce Charles Aubert, marchand, trafiquant de fourrure, financier, se présente comme l'un des principaux hommes d'affaires de la Nouvelle-France. Aubert posséda plusieurs seigneuries dont celle de Kamouraska. Cette seigneurie d'abord concédée par Frontenac à Olivier Morel de la Durantaye, le 15 juillet 1674, demeura inexploitée. La Durantaye la vendit à La Chesnaye, le 5 novembre 1680. La Chasnaye essaya de développer la pêche vis-à-vis le territoire de Kamouraska, mais sans succès. Kamouraska, mot amérindien, signifie : 'il y a jonc au bord de l'eau'. Aubert aurait préféré le sens suivant 'il y a du beau poisson au bord de l'eau'. De 1694 à 1700, 27 colons et leurs familles, presque tous fils du pays, s'établirent à Kamouraska. Les concessions de la première année allèrent à Pierre Emond et à Robert Paradis. En 1695, arrivèrent Mathurin Dubé et Mathurin Ouellet, Pierre Michaud, père et fils, Pierre Fournier, puis René Plourde.

Dans son contrat de concessionnaire, René est dit 'demeurant aud lieu de Camouraska'. L'arrivant vivait donc déjà dans cette localité depuis quelques temps. Faut-il en conclure que René était employé de Pierre Émond ou de Robert Paradis? Peut-être. Il se peut fort bien que René Plourde ait été l'engagé de Charles Aubert lui-même...' probablement après avoir quitté le Séminaire de Québec.

'La terre de René voisine celle de Pierre Michaud, fils, du 'costé du sorouest'. Le nouveau fermier Plourde peut chasser en toute liberté sur son territoire, pêcher à sa guise sur le fleuve qui lui fait face. Il paiera chaque année vingt sols pour chaque arpent de front de terre et un chapon vif d'une valeur d'une livre ou 20 sols. Bref, René donnera globalement 12 livres de rente 'au sieur de la Chenaye en sa maison seigneuriale de la Rivière Du Loup', sans oublier les 6 sols de cens. En valeur moderne, le coût d'achat annuel se comparerait au salaire de douze journées ouvrables d'un travailleur ordinaire. À l'époque, c'était le meilleur système pour permettre à des colons sans le sous de s'établir, parfois même de devenir prospères.'

Un peu plus tard, Alphonse Pelletier écrit encore dans un document intitulé L'ancêtre René Plourde:

'En 1695, il vient donc s'établir à Kamouraska; il a une terre au bout de laquelle se trouve une montagne qui porte son nom : 'La montagne à Pelourde'. D'après ce qu'on voit sur les documents, on pourrait se demander si l'on ne pouvait pas accéder plus facilement à la montagne en passant par sa ferme. On ne connaît pas d'autres motifs explicatifs de ce nom que la montagne porte encore aujourd'hui, à Kamouraska.

A-t-il fait beaucoup de défrichement à Kamouraska? On ne le sait pas. Il n'y a aucun document qui nous dit combien il a défriché d'arpents de terre. Mais on sait qu'il va se marier deux ans plus tard avec Marquerite Bérubé, à Rivière Ouelle. Elle est la fille de Damien Bérubé. À ce moment-là, il semble qu'il va demeurer à Rivière-Ouelle. Et la terre de Kamouraska va probablement être louée à des voisins. L'on ne sait pas ce qu'ils ont fait de cette terre-là au cours des années suivantes; mais l'on sait qu'en 1724 elle était leur propriété, vu le partage qui en est fait au profit des enfants, selon l'usage du temps. Il y eu aussi des échanges de terres entre différentes familles, de façon à permettre à Augustin et Pierre Plourde de faire vivre leur famille à Rivière-Ouelle. René Plourde va avoir six enfants dont

deux, Pierre et Augustin vont faire souche...’’²⁴ et notre branche familiale vient directement d’Augustin. Quant à Alphonse Pelletier, co-auteur de ce livre, il descend des deux : ‘‘par mon épouse, Rosaline Plourde, je descends d’Augustin; par mon arrière grand-mère Philomène Plourde, fille de Raphaël Plourde et de Angèle Lévesque, je descends de Pierre Plourde. J’ai ainsi les deux fils (de René) qui font souche dans ma lignée’’ d’où son intérêt à faire des recherches concernant la famille Plourde.

Revenons au mariage de René avec Jeanne-Marguerite Bérubé. Alphonse Pelletier écrit une page intéressante à ce sujet intitulée Au Presbytère de la Bouteillerie :

‘‘Ce dimanche 24 août 1697, chacun fit son bout de chemin pour assister aux offices religieux de Rivière-Ouelle et discuter le texte d’un contrat de mariage qui sera signé à 5 heures du soir, au presbytère de la Bouteillerie. François-Jean-Baptiste Deschamps, ‘‘escuyer Seigneur de la Bouteillerie’’, s’est rendu au presbytère. René Plourde est monté de Kamouraska. La future Jeanne-Marguerite Bérubé, fille de feu Damien Bérubé et de Jeanne Savonnet, remariée en troisième noce avec François Miville, a revêtu ses plus beaux atours. Elle est demi-sœur de 4 enfants Soucy : Anne, Pierre, Marie-Anne, Guillaume et de Marie-Françoise Miville; sœur de 5 Bérubé : Ignace, Pierre, Marie-Josèphe, Thérèse et Maturin. Jeanne-Marguerite Bérubé, aînée de la famille, née le 27 octobre 1680 et baptisée par l’abbé Thomas Morel le 15 décembre suivant devant sa marraine madame Robert Lévesque, Jeanne Le Chevalier, portait bien ses 16 ans révolus.

Pourquoi le seigneur Deschamps a-t-il noté, peut-être avec une légère impatience, que le contrat de mariage fut parafé en fin d’après-midi? Le texte ne recèle rien de très spécial.

D’un côté, René Plourde, fils de parents défunts : François Plourde et Jeanne Gremillon, reçoit l’appui de Pierre Michaud et de Jean Hayot, habitants de la seigneurie de Kamouraska. René double en âge semble-t-il son amante. Jeanne-Marguerite Bérubé jouit du soutien de sa mère, de son beau-père, François Miville, d’André Mignier dit Lagacé, habitant de la Pociatière, et de celui de François Autin, de Rivière-Ouelle. Les contractants s’unissent en communauté de biens et ‘‘suivant la coutume de la prévosté et vicomté de Paris’’. Aucun mot n’est soufflé au sujet des héritages provenant de la succession Bérubé. Jeanne Savonnet règlera un peu plus tard cette question délicate, le 15 novembre 1708.

Au presbytère ‘‘de la paroisse de notre dame de liesse dud lieu...feste de S.ct Bartelemy’’, signèrent le document, qui sera versé aux greffes du notaire Janneau, le beau-père François Miville et le seigneur Deschamps sous le titre pompeux et un tantinet comique pour nos oreilles : Delabouteillerie.

Deux jours plus tard, mardi le 26 août 1697, le curé Jean-Bernard de Réqueleyne bénit le mariage de René et de Jeanne-Marguerite, en présence de Jean Hayot et de l’ancêtre Pierre Michaud, venu de Kamouraska pour la circonstance.’’

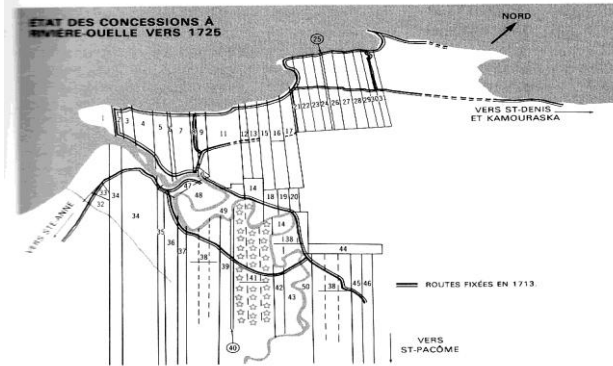
Quand René et Jeanne-Marguerite Bérubé se marient, la population à Rivière-Ouelle est d’environ 105 habitants selon les registres paroissiaux²⁵. René, en épousant une fille de Damien Bérubé, hérite une partie de son domaine. On peut voir sur la carte de l’État des concessions à Rivière-Ouelle vers 1725, la terre ‘‘des héritiers de Damien Bérubé’’ au No. 41 qui comptait 12 arpents de front par 42 de profond.²⁶ On y voit aussi ses voisins.

²⁴ Texte de Alphonse Pelletier, *L’ancêtre René Plourde*

²⁵ Rivière-Ouelle 1672-1972, Paul-Henri Hudon , Bibliothèque nationale du Québec, Page 75

²⁶ Rivière-Ouelle 1672-1972, Paul-Henri Hudon , Bibliothèque nationale du Québec, Page 87

Figure 12 État des concessions à Rivière-Ouelle 1725



NO.	DÉTENTEUR	ACQUISITION	DIMENSION
5 -	Étienne Bouchard	(h)	5 × prof.
6 -	François Gauvin	(?)	1 × prof.
7 -	Jean de Lavoie	1686 (c)	5 × 42
8 -	Joseph Deschênes	? (c)	3 × 42
9 -	J.-Bte Hudon	? (c)	6 × 42
10 -	terrain de la Fabrique	1685 (c)	- - -
11 -	partagé en 10 parts entre les Hudon	(h)	14 × 42
12 -	Jacques Bois, et héritiers Lebel	1711 (a)	4 × 42
13 -	Pierre Dancosse	1713 (a)	3 × 42
14 -	héritiers de Thiboutot, Frs. Duplessis	(h)	6 × 30
15 -	héritiers Hémon	1711 (échange)	3 × 42
16 -	Pierre Boucher	1719 (a)	4 × 42
17 -	Jean Mignot	(c)	4 × 42
18 -	François Boucher	1721 (a)	4 × 30
19 -	Pierre Boucher	(c)	4 × 30
20 -	Augustin Dubé	(c)	4 × 30

NO.	DÉTENTEUR	ACQUISITION	DIMENSION
21 -	Louis Dubé	(c)	4 × 42
22 -	le nommé Gagnon Belzile (J. Bte)	1711 (a)	4 × 42
23 -	Jean-François Pelletier	1711 (a)	3 × 42
24 -	Jean Langlais	? (c)	2½ × 42
25 -	Alexis Lavoie	? (c)	1½ × 42
26 -	Pierre Hémon	? (c)	3 × 42
27 -	Michel Mignot	? (c)	3 × 42
28 -	Joseph Hémon	? (c)	4 × 42
29 -	le nommé Auger (?)	? (c)	4 × 42
30 -	le nommé Maisonneuve	? (c)	3 × 42
31 -	Augustin Hémon	? (c)	4 × 42
32 -	veuve et héritiers Lafrance	? (?)	6 × prof.
33 -	Pierre Bérubé	? (?)	4 × prof.
34 -	héritiers Maisonneuve	1701 (a+h)	13 × 42
35 -	Étienne Jeanneau	? (a)	3 × 42
36 -	veuve et héritiers Maisonneuve	? (a+h)	8 × 42
37 -	Jean Boucher	1674 (c)	4 × 42
38 -	héritiers de Robert Lévesque (3)	(h)	24 × 42
39 -	Pierre Bérubé	? (a)	3 × 42
40 -	veuve de Philippe Boucher	? (h)	2 × 42
41 ☆ ☆	héritiers de Damien Bérubé (3)	(h)	12 × 42
42 -	veuve Miville Deschesnes	1712 (a)	3 × 42
43 -	le nommé Perrault	? (a)	5 × 42
44 -	Augustin Dubé	1723 (c)	4 × 42
45 -	Louis Beaulieu	? (c)	4 × 42
46 -	J.-Bernard Beaulieu	? (c)	4 × 42
47 -	François Gauvin	? (a)	4 × - -
48 -	Jean Gagnon	? (a)	(pointe)
49 -	Henri-Louis Deschamps, seigneur	- - - -	- - - -
50 -	François Deschênes	? (?)	4 × 42.

- 87 -

(m) = mariage; (c) = concession; (a) = achat; (h) = héritage ☆ = héritiers de Damien Bérubé

Chapitre 2 Une descendance naît

1 Les enfants de René

Alphonse Pelletier écrit encore concernant la descendance de René :

''Les descendants de la famille fondatrice Plourde peuvent accuser l'histoire de les avoir mal servis. Aucun recensement, aucune contestation devant les hommes de loi, aucun inventaire d'importance, rien ne vient présenter des détails de vie dont tous sont friands. Pour plusieurs ancêtres, tels furent les commencements. Sans paroisse désignée, sans prêtre nommé, sans médecin compétent, sans école, ils ont fait reculer la forêt vierge pour y transplanter la patrie. Il fallait aimer le vent du large et la liberté, posséder un cœur d'or protégé par des nerfs d'acier.

Une demi-douzaine d'enfants viennent enrichir cette première famille Bérubé-Plourde : René, Joseph, Pierre, Jean-François, Marie, Augustin, tous baptisés à Rivière-Ouelle, à l'église la plus proche.

L'aîné des cinq garçons naquit le 17 août 1698. On le présenta à la fontaine baptismale le 28 août suivant. Guillaume Soucy et Marie-Madeleine Thiboutot, femme de Pierre Michaud, fils, le voisin, étaient de cérémonie. L'enfant reçut le prénom de son père : René. Hélas! Ce fiston mourut presque aussitôt après son baptême. On l'inhuma à Rivière-Ouelle le 3 septembre 1698, devant le témoin Pierre Soucy.

Joseph succéda à René le 22 août 1699. Pierre Michaud et Marie Ancelin le parrainèrent, le 25 août. Ce Joseph s'établit un jour à Montréal où il épousa, le 12 avril 1727, Thérèse De Chambre dit Lagrange, fille de Romain et de Catherine Boesmé. Mgr C. Tanguay ne donne aucune progéniture à Joseph. Sa veuve se remaria à Pierre Deniau, le 7 novembre 1736, à Longueuil.

Quant à Pierre, baptisé le 21 août 1701, il épousa Marie-Ursule Levesque, après un contrat de mariage signé par Etienne Janneau le 19 janvier 1728. Il est père d'une descendance ayant eu onze enfants qui se sont tous mariés à Rivière-Ouelle, à l'exception de Joseph-François, époux de M.-Angélique Pelletier. Pierre fut inhumé à Rivière-Ouelle, le 28 septembre 1771.

Jean-François Plourde, baptisé le 31 août 1703, vivait encore en 1724, puis disparaît sans donner aucun signalement.

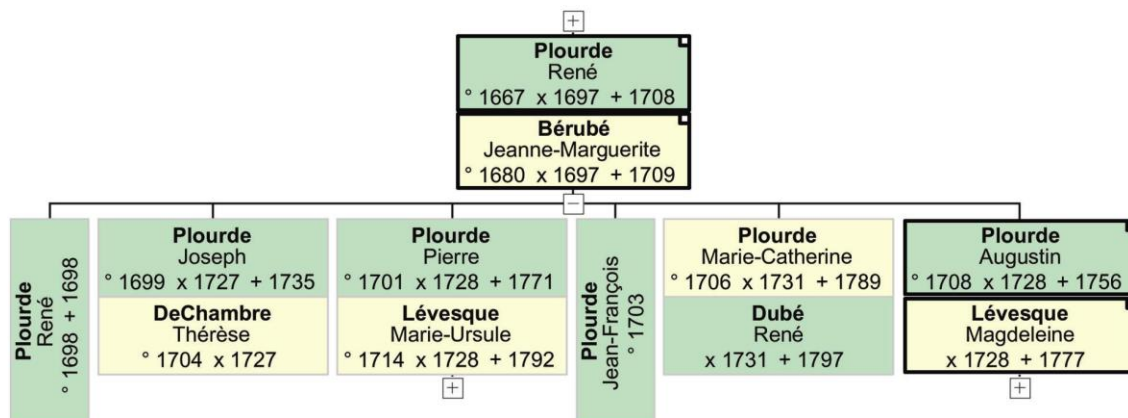
Marie-Catherine Plourde, l'unique fille de l'ancêtre, baptisée le 8 mai 1707, épousa René Dubé. Son contrat de mariage fut passé par-devant Janneau le 18 novembre 1731. Catherine était toujours vivante en 1739. C'est tout ce que l'on peut en dire. Là s'arrêtent les documents.

Le benjamin Augustin, né vers 1708, épousa Madeleine Levesque, fille de Joseph et d'Angélique Meneux, le 11 juillet 1728, à Rivière-Ouelle. Le couple mit au monde treize enfants dont quelques-uns décédèrent en bas âge. Augustin fit souche comme son frère Pierre.

Comme nous le verrons à l'instant, les survivants de cette belle famille devinrent orphelins très jeunes et ont tous été élevés par des parents et amis. Les liens du cœur et du sang remplaçaient à merveille ce que les services sociaux d'aujourd'hui essaient de faire en justice sociale. La foi et la charité unies à la solidarité humaine accomplissent des choses étonnantes. Nous, les descendants de cette race impossible, nous devons scruter notre passé à la loupe de notre devise : Je me souviens.²⁷

²⁷ Texte d'Alphonse Pelletier, Une descendance naît

Figure 13 Enfants de René avec les conjoints



Légende : En vert, les hommes; en jaune, les femmes; les cases des conjoints sont reliées par un trait gras (notre lignée) ou bien juxtaposées
 Pour les dates :
 ° = date de naissance; x = date de mariage; + = date de décès; > = après
 b. = date de baptême

René Plourde décéda en 1708, à l'âge de 40 ans. De quoi est-il mort? Épuisement? Maladie? Épidémie? Comme dit Alphonse Pelletier, le passé garde jalousement son secret. Il décrit ainsi les événements qu'il a vécu à Rivière-Ouelle sous le titre Un partage tardif :

“Il avait été un humble mais généreux paysan. Le registre de Rivière-Ouelle nous le présente comme parrain de René Lignet, fils de Jean, un amérindien, le 18 août 1695. René fut également témoin au mariage de Charles Miville et de Louise Grondin, le 13 février 1697. Ce dernier fait indique peut-être que René avait passé cet hiver-là à Rivière-Ouelle, chez les Miville. Son épouse quitta également les siens en 1709. On inhuma Jeanne-Marguerite Bérubé, le 26 février, dans la terre bénite de Rivière-Ouelle. La fabrique de Kamouraska n'ouvrira son livre des comptes et délibérations qu'au printemps de 1709. Le prêtre missionnaire Philippe Rageot résida à St-Louis de 1709 à 1711.

Les orphelins héritiers de la terre de leur père René Plourde virent leur héritage protégé par la loi et la coutume de l'époque. On ne sait trop qui la cultiva. Le 2 novembre 1724, Pierre Bérubé, tuteur des enfants Plourde, fit “faire les partages d'inventaire de quatre arpents de front sur quarante deux de profondeur” (Janneau). La propriété est dite “size et située dans la seigneurie de la Bouteillerie”. Elle fut divisée en parts égales entre Jean-François Plourde, Marie-Catherine, Augustin, Pierre et Joseph Bérubé. Le notaire commit sans doute un lapsus calami; il voulut écrire Joseph Plourde au lieu de Joseph Bérubé.”

2 Aube nouvelle

Par la suite, la descendance de René s'est étendue graduellement, d'abord et principalement à Rivière-Ouelle et ses alentours pour les premières générations puis un peu partout au Québec,

dans les Maritimes et aux Etats-Unis. Ils ont été au début paysans ‘ne sachant signer’ les contrats et actes de baptême ou mariage puis ils ont fait partie du clergé, ont été gens d’affaires ou artisans. Alphonse Pelletier dans son document Aube Nouvelle, nous présente ceux qui ont marqué leur époque:

‘‘ En 1849, quatre Plourde entrèrent dans la Société du Curé Hébert pour coloniser la vallée du lac Saint-Jean. Prirrent chacun une action Joseph Plourde de Rivière-Ouelle, Jacques Plourde de Saint-Denis, Rémi Plourde de Saint-André de Kamouraska, Octave Plourde de Québec.

Pierre-Horace Plourde, né à Rivière-du-loup le 20 mai 1892, époux de Wilhelmine Daigle de St-Ménard-de-Warwick le 22 septembre 1941, occupa plusieurs postes administratifs d’importance, surtout à Victoriaville. Il fut le premier député provincial Plourde, de 1944 à 1948. Il représentait la circonscription d’Arthabaska.

Le premier prêtre de la lignée naquit à Trois-Pistoles, le 9 mai 1878. Joseph-G.-C. Plourde fut ordonné par Mgr André-A. Blais, le 18 mai 1902. Il devint le premier curé de Saint-Léon de Matane où il bâtit un presbytère en 1907.

S. Exc. Mgr Joseph-Aurèle Plourde, natif de St-François, Madawaska, N.-B., fils d’Antoine Plourde et de Suzanne Albert, membre d’une famille de 11 enfants, nommé évêque auxiliaire d’Alexandria le 26 août 1964 et archevêque d’Ottawa le 12 janvier 1967, demeure présentement une des figures dominantes de la descendance Plourde.

L’abbé Elzéar Delamarre (1854-1925) fondait à Chicoutimi, le 2 juillet 1904, la Congrégation des Sœurs Antoniennes. Parmi les fondatrices se trouvait Délia Plourde. Cette jeune fille de 20 ans donna son cœur une seule fois et pour toujours à l’édification de cette œuvre vouée surtout à l’aide du clergé. André Plourde, son père, époux de Philomène Tremblay en 1868, se présente comme un homme dynamique et intelligent. Pionnier de la colonisation de la région du lac Saint-Jean, ruiné par le grand feu, médaillé du mérite agricole, Monsieur Plourde fut même l’un des fondateurs de la pulperie de Val-Jalbert. L’un de ses fils, Louis, devint prêtre en 1906 et sa fille fondatrice d’une congrégation de femmes. Délia Plourde remplit les charges de supérieure et même d’assistante générale. À Worcester, Mass., en 1932, nous la retrouvons à la tête d’un nouveau service de sa communauté, le collège de l’Assomption. Révérende Mère Marie-de-Saint-Louis-de-Gonzague donna au Seigneur plus de 71 ans de vie religieuse. Lorsqu’elle partit vers le Ciel en 1977, le grain de sénévé qu’elle avait vu mettre en terre en 1904 était devenu un grand arbre.’’

On retrouve aussi dans ‘‘La généalogie Plourde 1692-1980, de Alain Perreault, une entrée en matière historique dont certains passages sont intéressants :

‘‘...René Plourde eut 25 petits-enfants dont 10 petits-fils. De ces 10 petits-fils, nous comptons 86 arrières petits-fils²⁸. Ce nombre de personne nécessite à ce moment le déménagement de certains en dehors du nid familial à la ferme Bérubé à Rivière-Ouelle. Les deux fils de René qui nous donnent la prochaine génération de 10 membres de la famille Plourde vivent des temps catastrophiques. Avec les années 1750, période où tous les petits- enfants de René Plourde sont nés, arrivent les dernières guerres françaises et indiennes et la Bataille sur les Plaines d’Abraham entraînant le Québec entre les mains britanniques. Puis, en 1760, c’est au tour de Montréal. Finalement, en 1763, à la signature du traité de Paris, ce qui était la Nouvelle-France et le chez soi de la famille Plourde devient une colonie britannique.

²⁸En réalité, nous comptons maintenant 90 arrières petits-enfants de René.

Tandis que la guerre et la politique changent les maîtres et que les résidents du Château St-Louis, tels Callières, Beauharnois et Vaudreuil, sont remplacés par Murray, Carleton et Haldiman, la vie des ouvriers et des colons continue dans la même veine. En 1774, l'Acte du Québec est passé par le Parlement Britannique, assurant aux paroissiens la poursuite de leurs relations seigneur-censitaire telles que décrites par l'Ancien Régime du Québec français.

Les cartes géographiques de la paroisse de Rivière-Ouelle nous démontrent qu'au fil des années les lots bordant la rivière se font de plus en plus rares. Il est impossible que 23 arrières-petits-fils mariés puissent se partager le terrain original appartenant à leurs pères. Si ils le faisaient, ils se retrouveraient avec un lot de la grandeur d'un jardin! Les membres de la quatrième génération n'ayant pu hériter de leurs parents une part de la ferme, décident de déménager leurs familles vers l'intérieur du pays, dans ce qui est appelé le 2^{ième} rang. Certains choisissent de se rendre au-delà de Kamouraska et Rivière-du-Loup pour s'établir à Trois-Pistoles. Parmi ces derniers, nous retrouvons Clément et Gabriel Plourde, fils de Pierre-Francois Plourde (1733-1772)²⁹ et Louise Hudon (mariés à Rivière-Ouelle, le 14 février 1757)...

Durant l'ère britannique, les intérêts économiques changent : l'exploitation agricole et la pelleterie sont remplacées par l'industrie du bois et son exportation. Les moulins à grains de l'ère française sont transformés en moulin à scie propulsé par la force hydraulique. Ainsi, les petits-fils nés de fermiers gageront à l'avenir leur vie comme bûcherons et draveurs.

Les quatre-vingt-six arrières-petits-enfants qui composent la quatrième génération descendant du premier colon de la famille ont vécu durant cette ère expansive et la douce mémoire de leur ancêtre maintenant décédé depuis longtemps, dont aucun ne l'a connu personnellement, est préservée à travers les contes et récits de leurs parents vieillissants.

Alors que la plupart des membres de la quatrième génération se sont mariés dans les paroisses de Rivière-Ouelle, La Pocatière, Kamouraska et Trois-Pistoles, les mariages des jeunes Plourde de la cinquième génération ont lieu dans les paroisses du 2^{ième} rang, telles St-Pascal, St-Pacôme et St-Philippe-de-Néri. En fait, nous apercevons qu'aux premières décades du 19^{ième} siècle, la famille s'étend jusqu'aux frontières séparant les colonies britanniques du Québec et du Nouveau-Brunswick où les acadiens s'étaient établis sur la rivière St-Jean, en 1785.''

Voyons maintenant d'un peu plus près ce qui est advenu des deux lignées issues de Pierre et d'Augustin, les enfants de René.

3 Deux enfants de René ont eu une descendance

- **La descendance de Pierre**

Pierre Plourde (1701-1771), le troisième enfant de René, se marie avec Marie-Ursule Lévesque en janvier 1728. Ils ont onze enfants qui se sont tous mariés à Rivière-Ouelle sauf Joseph-

²⁹ Dans la descendance de Pierre Plourde

François qui épouse Marie-Angélique Pelletier à St-Anne de la Pocatière. Pierre fut inhumé à Rivière-Ouelle, le 28 septembre 1771.³⁰

Quatre des enfants de Pierre auront une descendance, Marie-Ursule, Pierre-François, Joseph-François et Jean-Baptiste.

Marie-Ursule (1731-1791), mariée à Jean Maurais en 1758, n'aura qu'un seul fils, Vincent, qui épousera Marie-Victoire Plourde, possiblement sa cousine, fille de Joseph François. Il n'y a pas d'enfants connus de cette union.

Pierre-François (1733-1772) épouse Marie-Louise Hudon Beaulieu le 14 février 1757 et ils auront dix enfants dont quatre de ceux-ci auront une nombreuse descendance.³¹

Joseph-François (1739-1802) épouse Marie-Angélique Pelletier le 18 janvier 1762 et ils auront douze enfants dont trois perpétueront la lignée de leur père.³²

Jean-Baptiste (1741-1827) épouse Marie-Anne Hudon Beaulieu le 11 février 1765 et ils auront dix-sept enfants dont huit auront une descendance.³³

La famille de Pierre Plourde (de la quatrième génération à partir de René), fils de Jean-Baptiste (fig. 17), se scinde en deux groupes dont l'un ira s'établir dans la région de Madawaska, Nouveau-Brunswick et Maine. *'La migration de la famille Plourde en Madawaska débute dans les années 1820 et 30 : huit membres de la cinquième génération viennent s'établir sur les nouveaux territoires en développement. Sur ces huit, quatres sont nouveaux mariés ou avec jeunes familles. Quatre sont célibataires mais se marient à St-Basile entre les années 1835 et 1845. C'est à ces huit membres de la cinquième génération que nous devons la ferme implantation du nom de Plourde dans la vallée du St-John...Le règlement du 'International Boundary' en 1842 donne à une portion du Madawaska une perspective américaine. Tandis que d'autres familles au Québec continuent de s'étendre jusqu'aux colonies de Mt Carmel de Kamouraska et St-Antonin, les familles Plourde de Madawaska deviennent partie de la fabrique de Madawaska qui n'est ni pure acadienne ni pure québécoise. Les écrivains du vingtième siècle appellent les membres de cette aliénation sous-culturelle : Madawaskayens ou Breyons.'*³⁴ Avec les Plourde qui vinrent s'ajouter par la suite, leur descendance devint si nombreuse que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick donna le nom de Plourde au Canton couvert par les paroisses de St-Jacques et de St-Joseph, à l'ouest de la province.

³⁰ Voir Figure 14 : Les enfants de Pierre et leurs conjoints

³¹ Voir Figure 15 : Les enfants de Pierre-François et leurs conjoints

³² Voir Figure 16 : Les enfants de Joseph-François et leurs conjoints

³³ Voir Figure 17 : Les enfants de Jean-Baptiste et leurs conjoints

³⁴ La généalogie Plourde 1692-1980, de Alain Perreault

Figure 14 Enfants de Pierre et conjoints

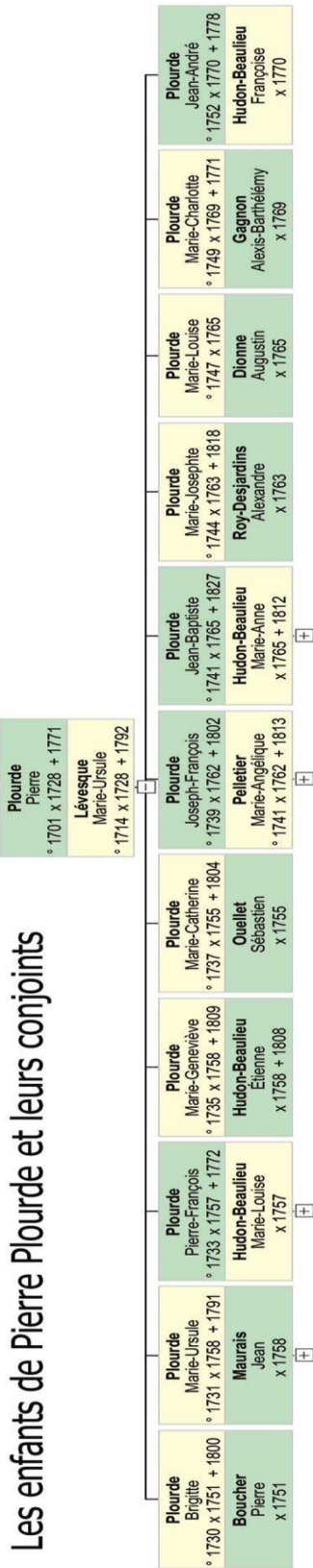


Figure 15 Enfants de Pierre-François et conjoints

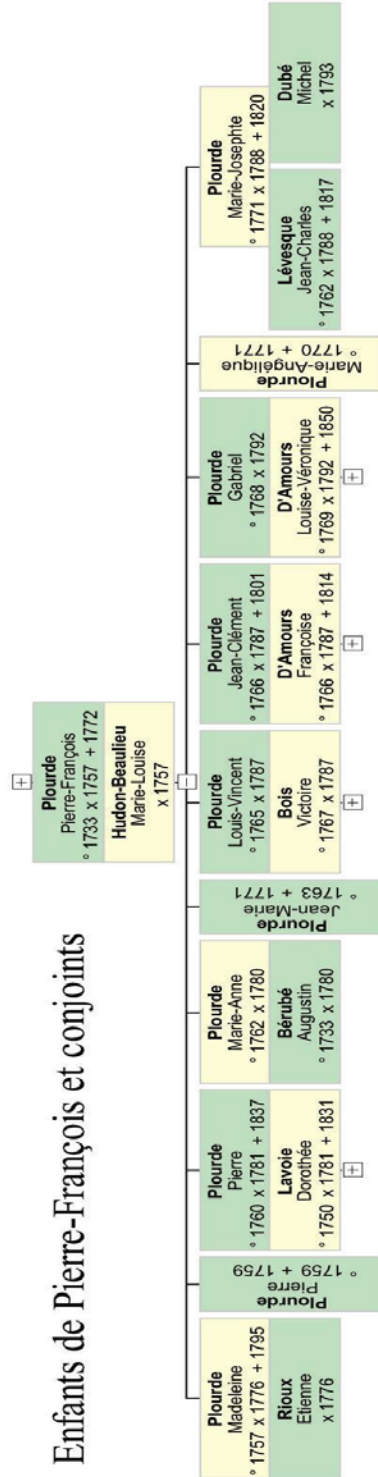


Figure 16 Enfants Joseph-François et conjoints

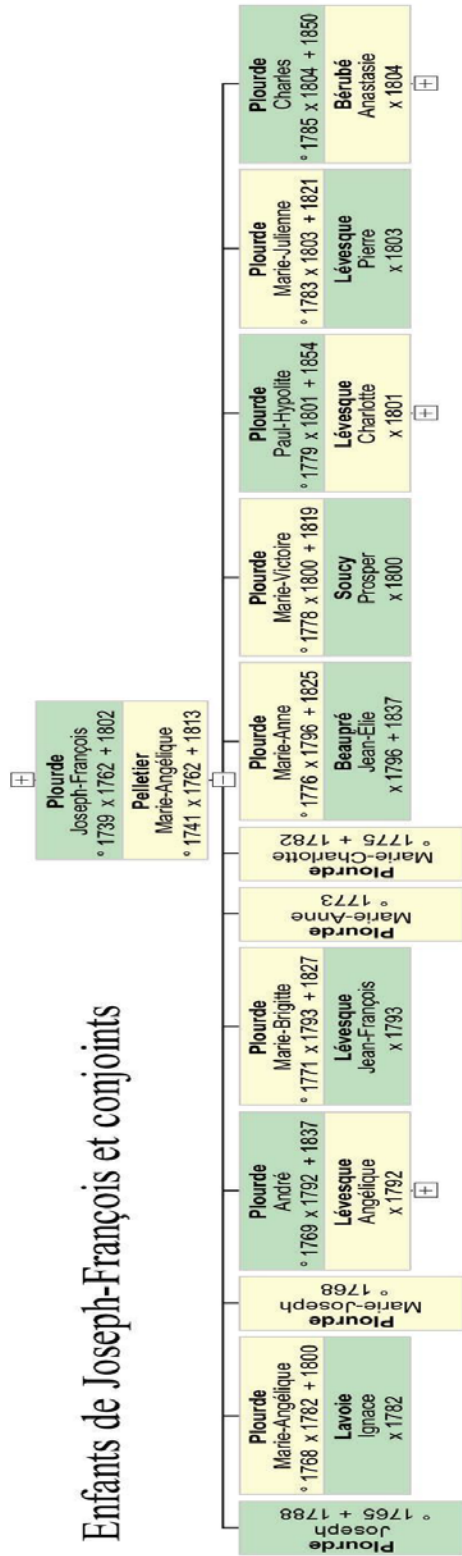


Figure 17 Enfants de Jean-Baptiste et conjoints

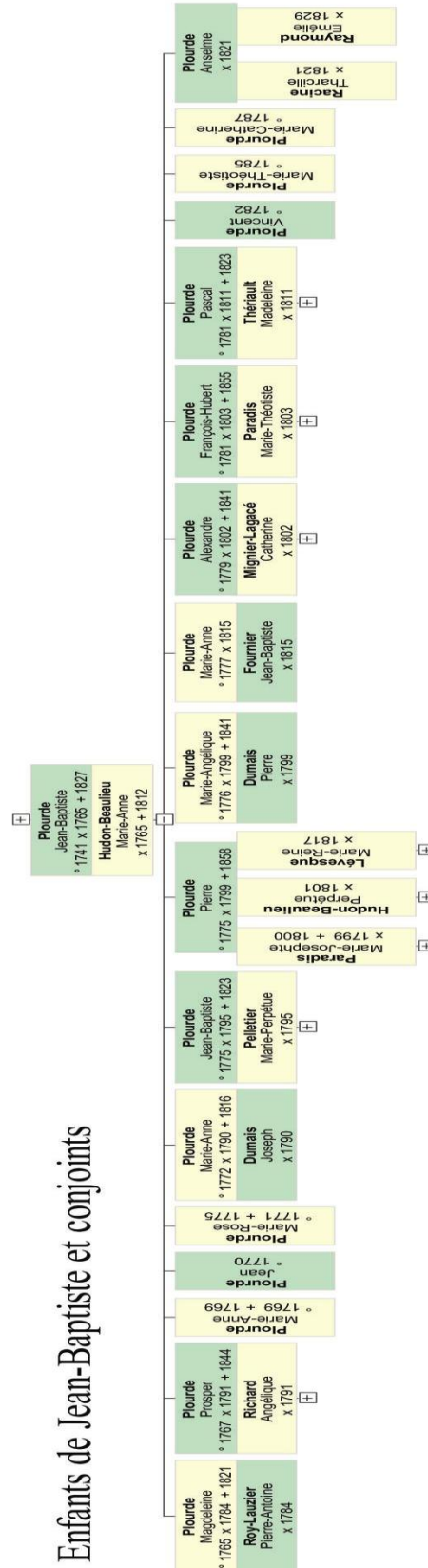
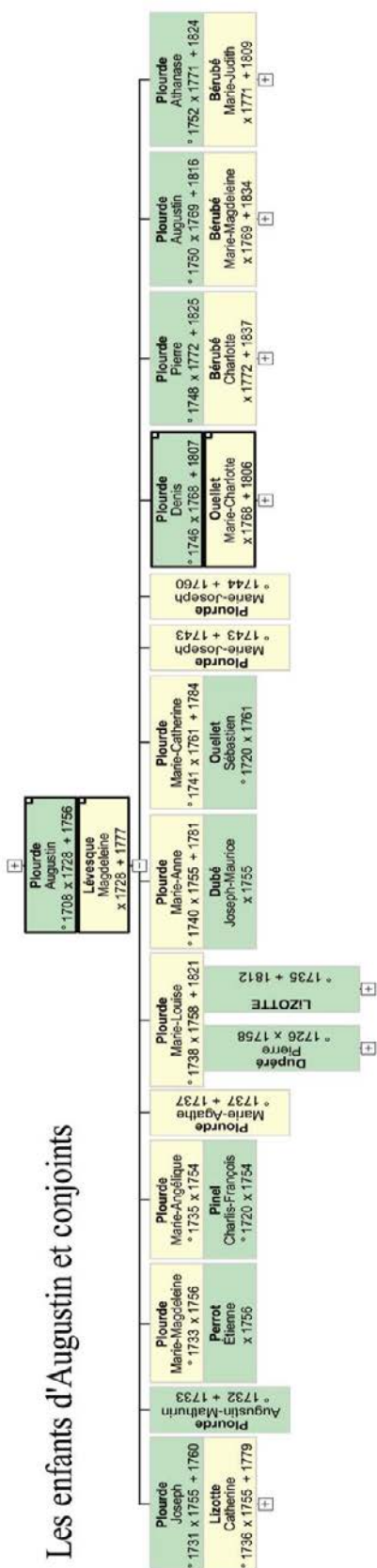


Figure 18 Les enfants d'Augustin et leurs conjoints



• **La descendance d'Augustin, notre lignée.**

Augustin Plourde (1708-1756), le sixième et dernier enfant du pionnier René, épouse Magdeleine Lévesque le 10 juillet 1728 à Rivière-Ouelle. Le couple met au monde quatorze enfants dont six garçons (fig. 18 Les enfants d'Augustin et conjoints); l'un d'eux, le second, meurt à six mois mais les autres font souche. Augustin Plourde a passé sa vie à Rivière-Ouelle et c'est là que ses 14 enfants sont nés de même que tous ses arrières petits-enfants, sauf 3 nés de deux de ses filles.

En effet, le tout premier membre de la famille Plourde à s'établir à Madawaska fut Marie-Louise Plourde (1738-1821), fille d'Augustin et petite fille de René, selon Alain Perreault :

“ Elle n'emporta pas le nom familial avec elle mais plutôt le nom de ses deux époux. Ayant eu un garçon de chaque mari, ses fils portaient les noms Duperre et Lizotte. La tradition dit qu'en 1783, les deux fils de Marie-Louise Plourde, soit Pierre Duperre Jr et Pierre Lizotte (1769-1854) ont quitté Rivière-Ouelle pour une excursion de chasse. Se perdant dans la vaste forêt, ils se rendent à Madawaska où ils sont recueillis par des indiens (Malisseet) et y passent l'hiver. De cette association, il est prétendu que Duperre et Lizotte ont développé un poste de troc de fourrure où les indiens servaient de chasseurs et les demi-frères d'agents de liaison entre le poste intérieur et les centres de troc du fleuve St-Laurent. Alors, les deux demi-frères se joignent aux Acadiens venus de Frédéricton, N.B. pour s'établir à Madawaska et y fonder de nouveaux foyers.

Pierre Duperre demeure célibataire mais en tant que capitaine de la milice et responsable du développement d'un moulin à grains et d'une scierie, devient un membre dirigeant de la nouvelle colonie. L'autre fils de Marie-Louise Plourde, Pierre Lizotte, possédant des habiletés en lecture et écriture, adresses dont plusieurs acadiens sont dépourvus, devient aussi un membre important de la communauté. En 1831, époque de la dispute de frontières, les partisans américains organisent une commune et Pierre Lizotte est élu à la législature de l'État du Maine. Lizotte, le premier résident de la vallée St-John à se faire élire à la législature

du Maine, refuse l'honneur. Dans sa lettre de refus adressée au Gouverneur Smith du Maine, il affirme que, étant né citoyen britannique, il compte mourir ainsi.

Il va s'en dire qu'une fois établis, des deux demi-frères font en sorte que leur mère vieillissante vienne les rejoindre à Madawaska où elle décède en 1821, à l'âge de 83 ans. Elle est enterrée à St-Basile, première paroisse à Madawaska à être fondée par les Acadiens, en 1792, où elle repose auprès de son second mari, décédé en 1812 à l'âge de 77 ans. Marie-Louise Plourde, fille d'Augustin Plourde et petite-fille de René Plourde, le pionnier familial, est une exception à la règle, ses frères et sœurs, cousins et cousines étant tous demeurés au Québec.''

Qu'est-il arrivé aux autres enfants d'Augustin Plourde et de Magdeleine Lévesque?

L'enfant aîné du couple, Joseph (1731-1760) épouse Catherine Lizotte en 1755 à St-Roch-des-Aulnaies mais il meurt jeune, à 29 ans, à Rivière-Ouelle (fig. 19 Descendance de Joseph, fils d'Augustin). Il laisse trois enfants et seul le cadet, Joseph-Marie, né l'année du décès de son père, aura des enfants, après son mariage avec Marie Arbour en 1781. Joseph-Marie emmène sa famille à Percé en Gaspésie où son troisième enfant naît en 1786 de même que les quatre suivants. Tous se marient à Percé mais cinq enfants sur sept sont des filles et, donc, ne transmettent pas le nom des Plourde. Seul le cadet, André Plourde (1797-) a un fils, Joseph, lors d'un second mariage avec Bridgit Ready en 1831. Même si Joseph se marie en 1852 avec Marie Chicoine, nous ne lui connaissons pas d'enfants.

Après un second fils qui meurt à l'âge de 6 mois, Augustin et Magdeleine ont huit filles de suite sur une période de onze ans : Marie-Magdeleine (1733-), Marie-Angélique (1735-), Marie-Agathe (1737-1737) ne vit que huit semaines, Marie-Louise (1738-1821), Marie-Anne (1740-1781), Marie-Catherine (1741-1784), Marie-Joseph (1743-1743) meurt à la naissance et Marie-Joseph (1744-1760). Cinq de ces huit filles se marient, toutes à Rivière-Ouelle dont Marie-Louise, la seule dont nous connaissons l'histoire et la descendance, comme première Plourde à se rendre en Madawaska. Marie-Catherine meurt aux Éboulements dans Charlevoix.

Après dix-huit ans de mariage, le onzième enfant d'Augustin et de Magdeleine et leur deuxième garçon à survivre, Denis, vient au monde le 4 octobre 1746. Denis Plourde fait partie de notre ascendance directe et nous reviendrons donc plus en détail sur sa descendance après avoir vu celle des autres enfants d'Augustin.

Par la suite, Augustin et Magdeleine auront donc trois autres garçons, Pierre (1748-1825), Augustin (1750-1816), Athanase (1752-1824). Tous les trois épouseront des filles Bérubé à Rivière-Ouelle :

Pierre épouse Charlotte Bérubé le 23 novembre 1772 (fig. 20 Descendance de Pierre, fils d'Augustin); ils auront huit enfants, tous nés à Rivière-Ouelle et, sur les trois garçons qu'ils auront, deux garçons auront une nombreuse descendance. Ces deux garçons, Jean-Isaïe et Henry, élèveront aussi leur famille à Rivière-Ouelle. Bref, cette branche de la famille demeure dans la région durant plusieurs générations.

Figure 19 Descendance de Joseph, fils d'Augustin

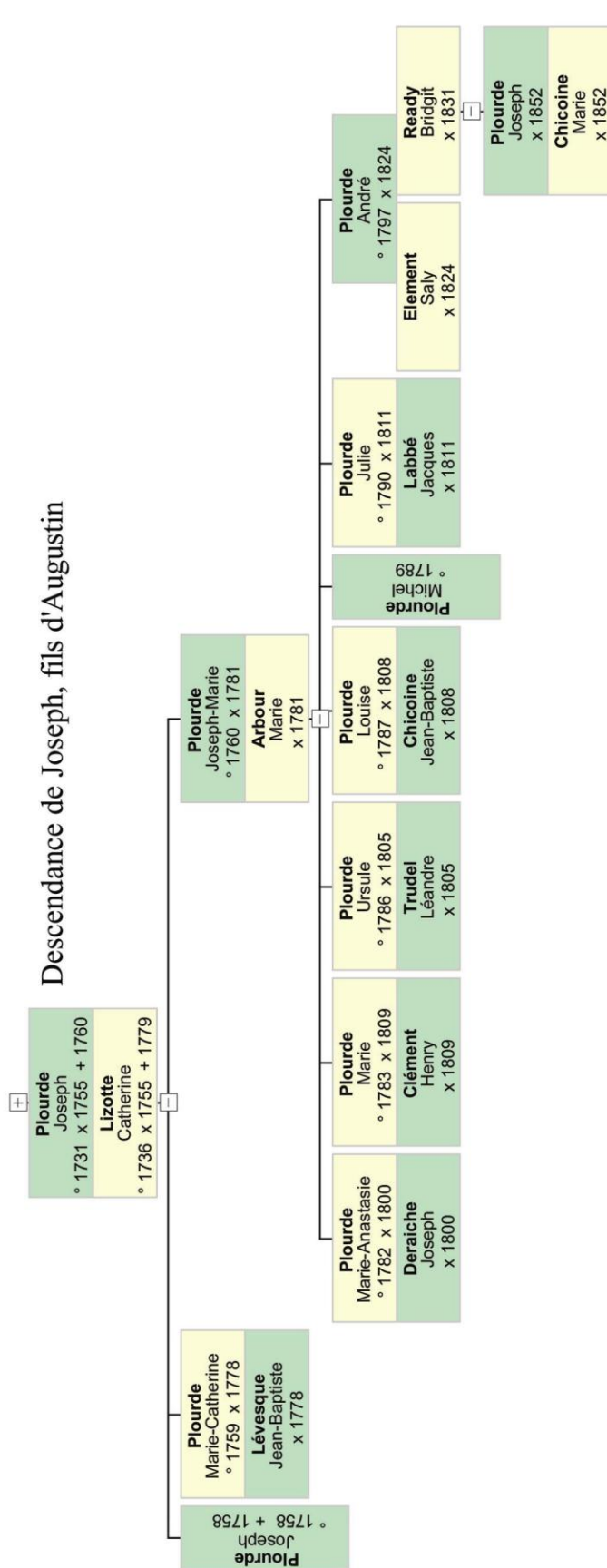


Figure 20 Descendance de Pierre, fils d'Augustin

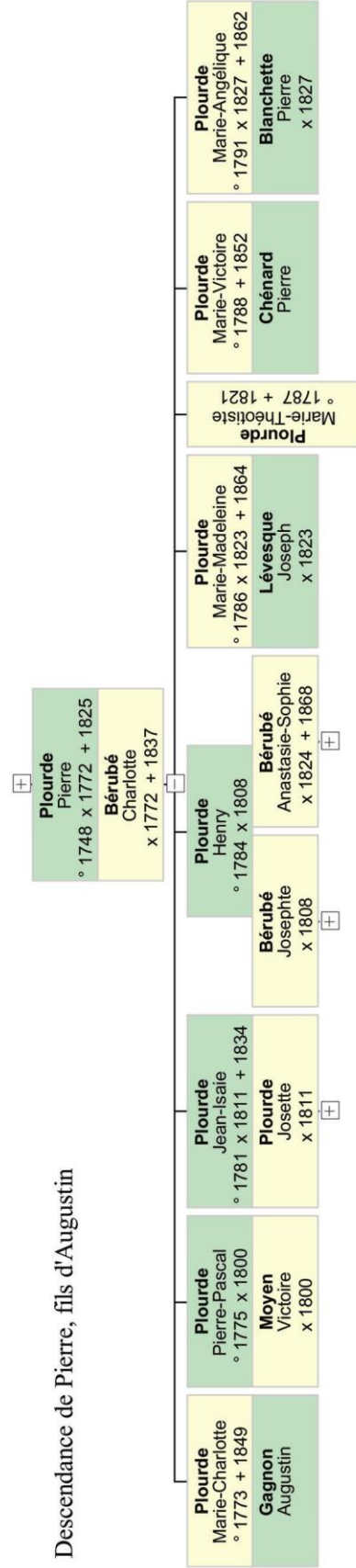


Figure 21 Descendance d'Augustin, fils d'Augustin

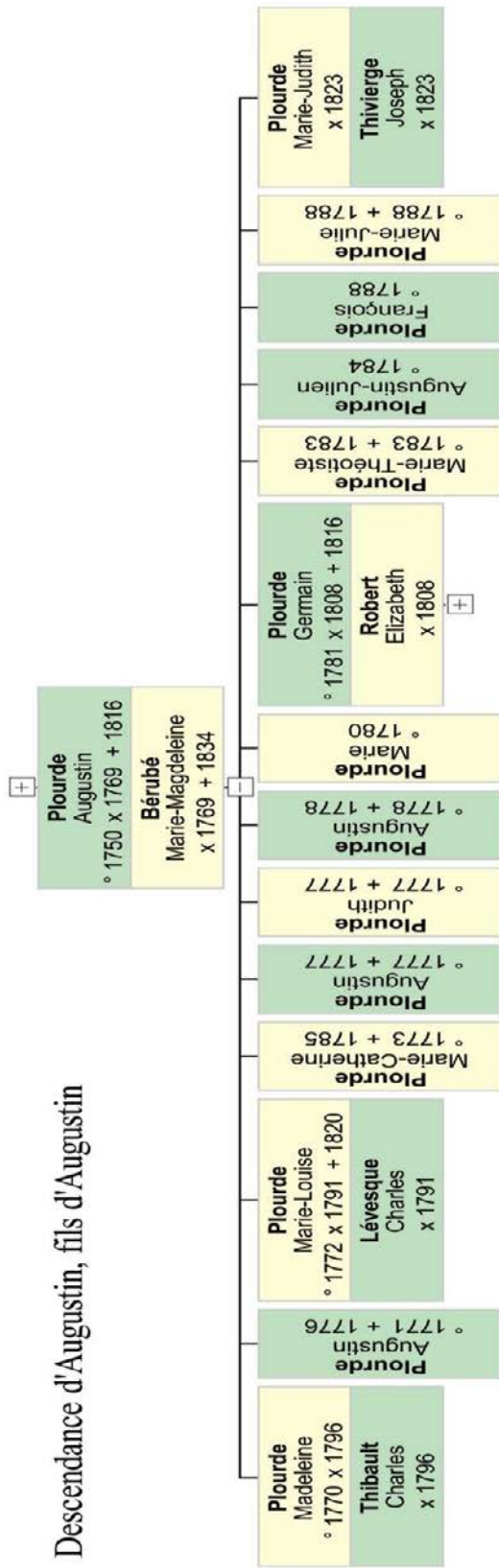
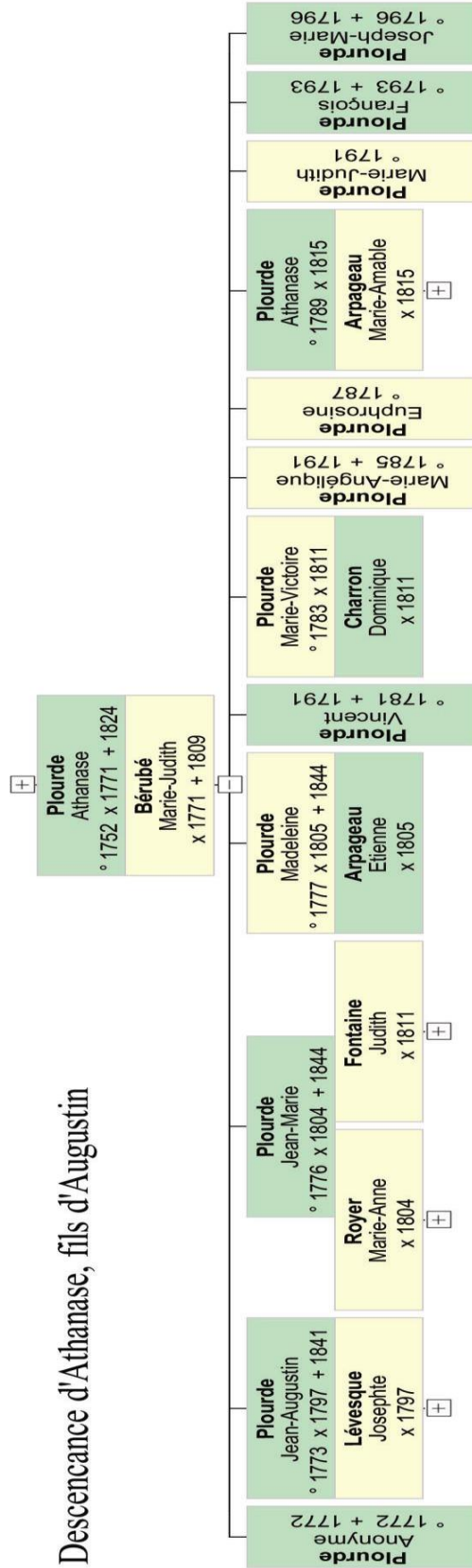


Figure 22 Descendance d'Athanase, fils d'Augustin



Augustin épouse Marie-Magdeleine Bérubé le 26 avril 1769 (fig. 21 Descendance d'Augustin, fils d'Augustin); ils auront 14 enfants tous nés à Rivière-Ouelle sauf la petite dernière née à St-Hugues, comté de Bagot. La plupart de leurs enfants s'établissent et meurent à Rivière-Ouelle. Les parents décèdent à St-Michel comté de Yamaska, région où leur fils Germain se marie à Élisabeth Robert en 1808.

Athanase, le cadet des enfants d'Augustin et Magdeleine, épouse Marie-Judith Bérubé le 25 novembre 1771 (fig. 22 Descendance d'Athanase, fils d'Augustin); ils auront 12 enfants à Rivière-Ouelle mais le premier, le cinquième et les deux derniers, tous des garçons, meurent presque à la naissance. Les trois garçons qui restent auront une descendance. L'aîné survivant, Jean-Augustin (1773-1841) épouse Josephite Lévesque le 17 juillet 1797 à Rivière-Ouelle et, après avoir perdu ses deux premiers enfants à la naissance à Rivière-Ouelle et en avoir eu un troisième, vient s'établir à Notre Dame du Rosaire à St-Hyacinthe où il aura ses six derniers enfants. Le deuxième garçon survivant d'Athanase, Jean-Marie (1776-1844) épouse en première nocces à N. D. du Rosaire, à St-Hyacinthe, Marie-Anne Royer le 10 septembre 1804; il aura ses deux premiers enfants à St-Hyacinthe mais son troisième à St-Michel, comté de Yamaska. Le 7 janvier 1811, il revient à St-Hyacinthe pour épouser Judith Fontaine et s'établir car six enfants naîtront de cette union à St-Hyacinthe. Trois des enfants de Jean-Marie, de ce deuxième mariage, feront souche dont deux, Augustin (1816-) et Eusèbe (1825-1906) se marieront respectivement à St-Pie et St-Hugues, comté de Bagot où ils auront leurs enfants. Le troisième garçon survivant d'Athanase, s'appelle lui-même Athanase (1789-) et il épouse Marie-Amable Arpageau, le 9 octobre 1815 à N.D. du Rosaire à St-Hyacinthe. Leurs cinq premiers enfants naissent dans la région de St-Hyacinthe (à N.D. du Rosaire et à St-Jude) mais les six derniers à St-Hugues, comté de Bagot. Athanase, le cadet des enfants d'Augustin et Magdeleine Lévesque meurt dans la région de St-Hyacinthe, à St-Jude le 14 décembre 1824. Sa femme, Marie-Judith Bérubé étant décédée en 1809 à N.D. du Rosaire à St-Hyacinthe, cela nous laisse croire qu'il était venu s'installer là où deux de ses enfants se sont établis.

Comme nous avons fait une reconnaissance de la descendance des autres enfants d'Augustin nous permettant de voir où ces descendants se sont établis, revenons à son fils Denis (1746-1807) qui est dans notre ascendance directe (fig. 23 Descendance de Denis, fils d'Augustin). Il épouse Marie-Charlotte Ouellet le 1^{er} février 1768;³⁵ ils auront 13 enfants tous nés à Rivière-Ouelle. Trois des enfants meurent en bas âge la même année en 1777 et les autres se marieront tous à Rivière-Ouelle, sauf l'aîné qui se mariera à St-Anne-de-la-Pocatière. Dix des enfants de Denis se marieront, soit cinq filles et cinq garçons; ces derniers auront tous une descendance. Un fait est intéressant : Denis, qui déclarait toujours ne savoir signer, même lors de son contrat de mariage, commence à signer les actes de baptême de ses enfants à partir des deux derniers soit André (notre ascendance directe) et Joseph-Jacques :

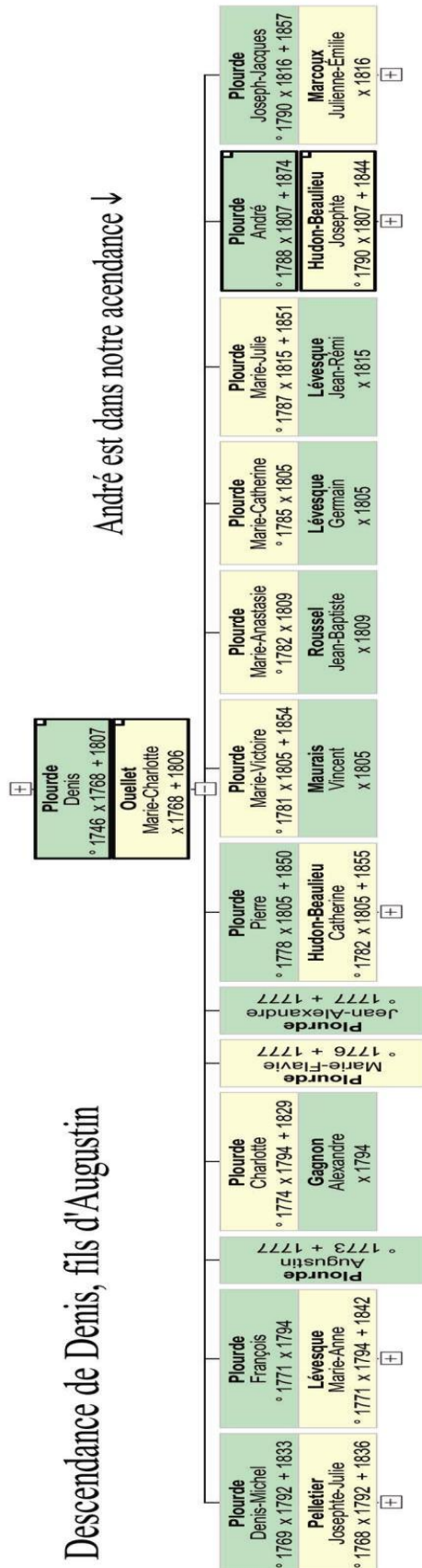
''Acte de baptême de André Plourde à Rivière Ouelle 1788

Le quatre décembre, mil sept cent quatre vingt huit, par nous prêtre Soussigné, a été baptisé André né de ce jour du légitime mariage de Denis Plourde et de Marie-Charlotte Ouellet de cette paroisse. Le parrain a été André Plourde et la marraine Marie-Charlotte Plourde, qui ont déclaré ne savoir signer, à l'exception du père qui a signé avec nous

*Denis Plourde
Bernard Panet ptre. Curé''*

³⁵ Voir le contrat de mariage à l'annexe VI Contrat notariés, qui nous renseigne sur l'apport de chacun.

Figure 23 Descendance de Denis, fils d'Augustin



L'aîné des enfants de Denis, Denis-Michel (1769-1833) épouse Josephite-Julie Pelletier en 1792 avec qui il aura seize enfants tous nés à Rivière Ouelle. Trois enfants de Denis-Michel auront une descendance dont les enfants naîtront à Rivière-Ouelle, à Saint-André, Saint-Pascal et Saint-Denis de Kamouraska, à St-Patrice de Rivière-du-Loup, Saint-Antonin et Saint-Basile au Madawaska N.B. Cependant, ils ne semblent pas avoir laissé une descendance jusqu'à nos jours.

Le deuxième enfant de Denis, François (1771-), épouse Marie-Anne Lévesque en 1794; il aura six filles qui ne perpétueront pas le nom des Plourde.

Le troisième fils de Denis à avoir une descendance est Pierre (1778-1850); il épouse Catherine Hudon-Beaulieu en 1805. Ils auront quatorze enfants dont quatre garçons, qui se marieront tous à Rivière-Ouelle et auront une descendance. Leurs enfants et petits-enfants naissent aussi à Rivière-Ouelle, Sainte-Anne de-la-Pocatière mais aussi à Ste-Françoise et St-Jean-de-Dieu de Rivière-du-Loup. Nous ne leur connaissons pas de descendants car seul l'aîné des fils de Pierre, qui s'appelait aussi Pierre (1808-1874) aurait laissé des arrière petits-enfants qui eux-même n'en ont pas eu.

Denis verra encore le mariage de deux de ses filles en 1805, Marie-Victoire et Marie-Catherine, avant son décès le 16 mai 1807, presque un an, jour pour jour, à la suite de son épouse Marie-Charlotte Ouellet (17 mai 1807). Cette dernière "dans la vue de la mort et craignant dans être prévenue sans avoir disposé de ses dernières volontés a fait dicté et nommé au notaire sus dit et soussigné son testament"³⁶ en 1805 dans lequel elle lègue ses biens à ses fils Pierre et André (de notre lignée directe) qui devaient consister entre autre " des revenus de la portion de terres, Laquelle dite portion de terre consiste pour Le present En sept perche de terre de front sur quarante deux arpants de Profondeur Sise dans Le second rang de Ladite paroisses de St Anne qui font partie a un terr de trois arpants et demy, Bornée en totalité Entre

³⁶ Annexe VI, No 803 Testament par M. Charlotte Ouellet épouse de Denis Plourde 29 juillet 1805

*Les mineurs de François Ouellet et de Charles Lagassé et deux perche de front sur douze arpent ou environ de profondeur qui font partie d'un arpent de terre , dans Le premier rang aboutant La première*³⁷ si l'on se fie au contrat de mariage qui avait été passé entre les époux lors de leur mariage.

André (1788-1874) qui est de notre ascendance directe, est le douzième enfant de Denis. Nous reviendrons à sa descendance, notre lignée, après avoir traité de la descendance du cadet des enfants de Denis.

Joseph-Jacques (1790-1857), le cadet des enfants de Denis, épouse Julienne-Émilie Marcoux le 20 août 1816. Ils auront treize enfants tous nés à Rivière-Ouelle et deux des garçons auront une descendance. Le premier des deux, Denis, s'installe à Saint-Pacôme, comté de Kamouraska, où il aura ses six enfants desquels un seul petit-fils naîtra et qui mourra à 28 ans sans autre descendant. Le second des enfants de Joseph-Jacques, Édouard, s'installe lui aussi à Saint Pacôme où il aura une seule fille.

Bref, de tous les enfants de Denis, fils d'Augustin Plourde, seul André semble avoir fait souche jusqu'à nos jours. Revenons donc à André (1788-1874) qui est de notre ascendance directe et qui se marie quelques mois après le décès de son père, le 27 juillet 1807, à Josephte Hudon-Beaulieu. Le contrat de mariage d'André Plourde avec Josephte Hudon-Beaulieu, nous permet de voir de quoi pouvait disposer le couple³⁸. En plus d'une partie de la terre héritée des parents d'André, la dot de son épouse était constituée de *''...son coffre (garni de ses hardes et linge à son usage), une petite Cassette avec serrure et clef, un lit garni; sauf les rideau, une paire de draps, en vus de leur dit lit surdit; d'une nappes toile du pays; un braisier, une poele à frire, une cuillère a pot, six assiettes blanches, un plat pour la viande, et un pour la soupe, aussi de terre blanches, six cuillères d'étain et six fourchettes de fer, quatre mouton, un hiverné, et un nourritureau, deux vaches laitieres; lesquels effets les dits pere et mere de la dite future épouse promettent et s'obligent lui livrer lors de la célébration de leurs noces; en outre en la somme de deux mille quatre cents livres la livre de vingt sols chacune, que ses dits pere et mere promettent et s'obligent lui payer, fournir, et livrer, lors de sa majorité; et ce pour tous les droits et prétentions quelconques qu'elle aurait, et pourrait avoir, et les successions futures de ses dits pere et mere, ce acceptant le dit futur époux, sous l'autorité susdite...''*

Le couple est jeune, ils ont dix-sept et dix-huit ans, et sont effectivement mineurs selon les lois de l'époque en 1807 (Au Québec, le conseil législatif de la province fixa l'âge de la majorité à 18 ans au lieu de 21 en 1971. C'est en 1782 que l'âge de la majorité qui était d'ailleurs de 25 ans, passa à 21 ans)³⁹, c'est pourquoi le père étant décédé, son frère aîné, Denis (Denis-Michel), le représente lors du contrat de mariage.

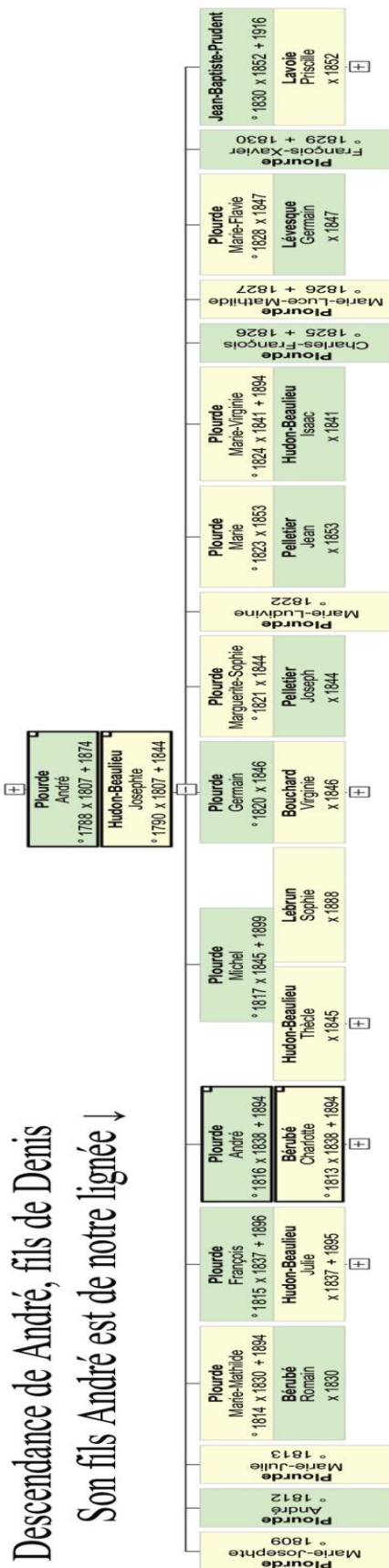
Ils auront 17 enfants tous nés à Rivière-Ouelle sauf le troisième, une fille, née à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Huit de ces enfants sont des garçons dont 5 auront une progéniture qui portera le nom de Plourde : il s'agit de François (1816-1895), André (1816-1894) de notre ascendance directe, Michel (1817-1899), Germain (1820-) et Jean-Baptiste-Prudent (1830-1916).

³⁷ Annexe VI, Contrat de mariage de Denis Plourde et de Charlotte Ouellet. Ste-Anne-de-la-Pocatière le 1^{er} février 1768 devant le notaire Jos. Dionne, 31 janvier 1768

³⁸ Annexe VI, Contrat de mariage d'André Plourde et Josephte Hudon dit Beaulieu. Mariés à Rivière-Ouelle le 7 Juillet 1807. Contrat 25 juillet 1807 devant le Notaire J. François Fournel.

³⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Majorité_civile

Figure 24 Descendance de André, fils de Denis



François (1815-1895) épouse Julie Hudon-Beaulieu le 31 janvier 1837 et le couple aura une très nombreuse famille de 18 enfants tous nés à Rivière Ouelle sauf un à Saint-Denis de Kamouraska. Quatre des garçons de François ont une petite famille mais on en connaît pas de descendants.

André (1816-1894), fils d'André, de notre ascendance directe, est le sixième enfant du couple et le deuxième à fonder une famille; nous y reviendrons après avoir vu ce qui arrive aux autres enfants.

Michel (1817-1899), se marie à Thécle Hudon-Beaulieu et ils auront 12 enfants tous nés à Rivière-Ouelle ou à Saint-Denis de Kamouraska. Nous savons que trois des enfants ont eu une famille mais un seul garçon, à notre connaissance qui n'a pas eu d'enfant.

Germain (1820-) épouse Virginie Bouchard le 3 février 1846 à Saint-Pascal près de Kamouraska. Ils auront 5 enfants et un seul petit-fils connu, sans descendance.

Jean-Baptiste-Prudent (1830-1916) épouse Pricille Lavoie à Saint-Pascal le 17 février 1852. Ils auront dix enfants mais nous ne leur connaissons qu'une petite-fille.

Revenons à André (1816-1894), fils d'André, de notre ascendance directe. Il épouse Charlotte Bérubé à Rivière-Ouelle le 13 février 1838. C'est le premier Plourde à venir s'installer dans la paroisse de Saint-Patrice de Rivière-du-Loup, qui deviendra Saint-Antonin où sont nés les quatre générations suivantes de notre lignée c'est à dire jusqu'aux enfants de Ludger Plourde et d'Éva Lajoie. Mais c'est un autre chapitre de l'histoire de notre famille qui commence.

Chapitre 3 L'arrivée de la famille Plourde à Saint-Antonin

1 André Plourde (1816-1894)

Alphonse Pelletier écrit à son sujet :

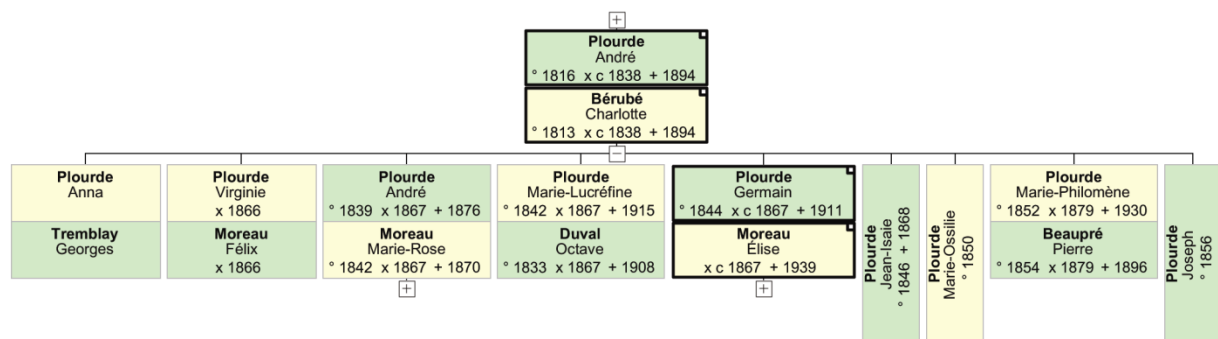
André Plourde, fils d'André et de Josephthe Hudon, marie Charlotte Bérubé, le 13 janvier 1838, à Rivière-Ouelle. Il vient s'établir sur une terre achetée par son père, de Joseph Pinet, suivant un contrat passé par son père, devant le notaire Beaulieu de Rivière-du-Loup, en août 1834, et qu'il lui cède à l'occasion de son contrat de mariage, passé à Rivière-Ouelle, le 8 février 1838, devant les notaires Pierre Garon et Saint-Jorre. Dans le dit contrat, on lit :

“...une terre de deux arpents de front sur quarante-deux de profondeur, située en la paroisse St-Patrice de la Rivière-du-Loup, à l'endroit nommé Chemin-du-Lac, bornée par le bout sud-ouest au Chemin-du-Roi courant nord-est la dite profondeur par le côté nord à Joseph Bélanger et par le côté sud à Germain Carrier, avec ensemble les bâtisses dessus construites et autres appartenances et dépendances.”

C'est donc probablement à partir de 1834 que les Plourde sont arrivés dans ce qui devait devenir Saint-Antonin, quelques années plus tard en 1856. Cette terre est en effet située à Saint-Antonin, à la limite de Saint-Alexandre.

André Plourde, né à Rivière-Ouelle le 22 juillet 1816, décède le 13 avril 1894, à Saint-Antonin (il y est inhumé le 16 avril); son épouse fait de même le 20 du même mois (elle est inhumée le 23). On retrouve les actes de naissance de leur 9 enfants dans les registres de la paroisse Saint-Patrice de Rivière-du-Loup :

Figure 25 Descendance d'André, fils d'André



Anna Plourde épouse Georges Tremblay. Virginie Plourde épouse Félix Moreau, le 12 février 1866, à Saint-Antonin. André Plourde (1839-1876) épouse Marie-Rose Moreault, le 8 janvier 1867, à Saint-Louis de Kamouraska. Marie-Lucréfine Plourde, née le 19 août 1842 et décédée en 1915, épouse à Saint-Antonin, le 4 novembre 1867, Octave Duval, fils de François Duval et

de Claire-V. Gagné. Germain Plourde (1844-1911), (de notre ascendance directe), épouse Élise Moreault, le 8 janvier 1867, à Saint-Louis de Kamouraska; il décède le 30 juin 1911 et est inhumé le 3 juillet dans le cimetière de Saint-Antonin; nous verrons plus en détail son histoire après avoir terminé la présentation de la fratrie. Jean-Isaïe Plourde, naît le 9 août 1846 et décède le 23 juillet 1868 à l'âge de 22 ans. Marie-Ossilie Plourde (1850-) reste célibataire et Marie-Philomène Plourde (1852-) épouse Pierre Beaupré, le 21 janvier 1879, à Saint-Antonin. Le cadet, Joseph Plourde, naît le 25 février 1856.

2 Germain Plourde (1844-1911)

Alphonse Pelletier écrit au sujet de Germain :

“Germain naît en 1844 à Saint-Patrice de Rivière-du-Loup selon les informations qui figurent à son acte d'inhumation. Il succédera à son père sur la ferme paternelle, lors du contrat de mariage passé devant le notaire Thomas Béchar, à Saint-Louis de Kamouraska, paroisse de sa future épouse Élise Moreau. Le contrat passé le 7 janvier 1867 dit ceci :

“Les dis futurs époux se prennent aux biens et droits à chacun d'eux appartenant, savoir : ceux du dit futur époux consistant en ceux qui vont lui être donnés par son père, savoir : le dit Sieur André Plourde en considération du futur mariage, fait donation pure, simple et irrévocable en la meilleure forme et manière que donation puisse se faire, sans la révoquer, si ce n'est pour cause de droit, avec garantie de tous troubles et empêchements quelconques au futur époux, son fils à ce acceptant donataire pour lui ces hoirs et ayans cause à l'avenir savoir : une terre sise et située dans la dite paroisse de Saint-Antonin en le sixième rang de la concession de la Seigneurie de la Rivière-du-Loup contenant deux arpents de front sur trente arpents plus ou moins de profondeur, borné comme suit : au nord-ouest aux terres du cinquième rang, au sud-est aux terres du septième rang, au sud-ouest à Joseph Fournier au nord-est au donateur, avec bâtisses dessus construite, appartements et dépendances sans réserve.”

De plus, en 1863, Germain avait acheté une terre de 5 lots à Jean Pouliot.

Rosaline Plourde, épouse d' Alphonse Pelletier et arrière petite-fille de Germain, nous raconte l'histoire de la maison familiale des Plourde, à Saint-Antonin, dans un document intitulé ***La maison des Plourde...Historique***, rédigé le 9 février 2005 et qui a paru dans le livre sur le 150^{ième} anniversaire de Saint-Antonin en 2006:

“André Plourde et Charlotte Bérubé habitaient cette maison bâtie dans la côte du Pic de Sable. Elle était faite de bois équarri à la hache, très petite, sur deux étages. Quand André en fit donation à son fils Germain, ils la transportèrent sur rouleaux jusqu'au bas de la côte, sur le Chemin du Roi qui venait d'être tracé par des arpenteurs. Puis, une fois la maison rendue sur place, sur une fondation de roches et de ciment, ils firent des agrandissements par ses deux côtés, toujours avec des arbres équarris à la hache. Ils agrémentèrent le toit de trois lucarnes qui regardaient vers le nord.

Avec sa surface de trente par quarante pieds, la demeure devint ainsi assez grande pour abriter trois générations, soit : celles d'André Plourde et Charlotte Bérubé, de Germain Plourde et Élise Moreau, et de Joseph Plourde et Odile Duval.”

Elle écrit encore dans le même document :

“La reproduction d'une photo ci-contre, prise en 1959 par Rosaline Plourde, nous montre la maison encore charmante, malgré la teinture défraîchie, une composition d'eau et de sang avec du vinaigre qui faisait délayer la couleur avec le temps. En arrière plan, c'est le deuxième moulin à scie de Ludger Plourde, qui fut bâti après le feu de 1944. (Le premier moulin à scie a été construit par Germain Plourde et Octave Duval, père d'Edmond Duval, selon ce qu'a rapporté Ludger Plourde). La maisonnette du centre avait été l'une des premières bâties, par les Pinet, qui se trouvaient déjà là. Vers 1834, les Plourde s'en servirent de refuge, durant la construction de leur maison, dans le "Pic de Sable". Voilà ce que j'ai retenu de Ludger Plourde... Cette maison servit ensuite de petite étable pour chevaux, de porcherie, puis de poulailler. Mon père Ludger en fit finalement une espèce de garage, pour assembler ses trois "snow-mobiles" à chenilles. Le premier avait un moteur d'avion avec hélices. Ce fut une période très "mécanique"; et la maison finit par abriter de la vieille planche à faire sécher. On peut dire qu'elle connut plusieurs vocations... la pauvre.”



Photographié par Rosaline Plourde en août 1959 (vue panoramique du rang à partir de deux photos)

Figure 26 Dessin de la maison ancestrale des Plourde à Saint-Antonin



Mais revenons à l'histoire de Germain Plourde...

Vers 1884, à la suite d'un emprunt fait à son oncle Michel Plourde, Germain Plourde ferma sa maison pour aller travailler à Lewiston, Maine, durant près de huit ans, pour éliminer cette dette. En effet, à ce sujet, Ludger Plourde, le petit fils de Germain, racontait que son grand-père avait emprunté 800 dollars à Michel ou Pierre Plourde de Rivière-Ouelle et que ce dernier lui chargeait 15 % d'intérêt par année tout en venant passer 2 à 3 semaines en hiver avec sa famille, nourri et logé, sans donner un sou. Pour se débarrasser de cette dette, en 1884, il vend ses animaux, soit 12 vaches, 2 chevaux, 4 cochons et 7-8 moutons; il ferme sa maison et part avec sa famille pour travailler à Lewiston au Maine dans des fabriques de textile appelées le Grand Skaguill et le Petit Skaguill, pendant 7 à 8 ans.

En cherchant sur le net des informations à propos de ces fabriques, j'ai compris qu'en réalité les fabriques en question étaient installées sur la rivière Androscoggin (devenu le grand Skaguill par tradition orale?) où il y a des chutes d'eau et un canal de déviation (le petit Skaguill ?) afin de profiter du pouvoir de l'eau.⁴⁰ En effet, Lewiston était habité initialement par les Androscoggin, une tribu indienne de la nation Abénaki et qui a laissé son nom à la rivière du lieu.

Quand la rivière a été harnachée au milieu du 19^{ième} siècle, la région est devenue l'endroit parfait pour l'industrie émergente, transformant Lewiston en cité du textile. Le Bates Mill devint le plus gros employeur à Lewiston de 1850 aux années 1900 et c'est probablement pour eux que Germain a travaillé. Le chemin de fer s'étant relié au Canada dans les années 1870, un plus gros afflux de travailleurs canadiens français est arrivé et la population est devenue largement franco-américaine. Les franco-américains se sont installés dans un secteur de la ville nommée 'Little Canada'. De 1840 à 1890, justement dans les années où Germain se rend à Lewiston, la population de la ville passe de 1,801 à 21,701 habitants.

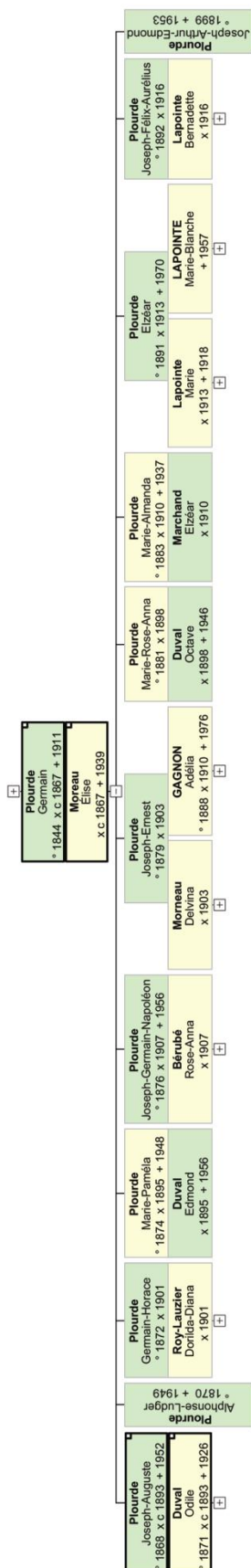
Figure 27 Fabriques de Lewiston vers 1910



Germain et Élise eurent onze enfants. Nous savons que 10 sont nés à Saint-Antonin et un seul, Elzéar, pour lequel nous ne possédons pas de baptistère, serait probablement né à Lewiston.

⁴⁰ http://en.wikipedia.org/wiki/Lewiston,_Maine

Figure 28 Descendance de Germain Plourde, fils d'André



1. Joseph-Auguste Plourde, de notre ascendance directe, est né le 23 août 1868 et décédé le 31 décembre 1952, à Saint-Éleuthère. Il épouse sa cousine Odile (aussi dite Adèle) Duval, le 17 octobre 1893 à Saint-Alexandre. Odile est née en 1871 et est décédée le 16 avril 1926, à Saint-Antoine.

2. Alphonse-**Ludger** Plourde, né le 9 mai 1870, décédé en 1949, à Saint-Antoine; célibataire.

3. Germain-**Horace** Plourde est né le 20 mai 1872. Il marie Dorilda-Diana Roy-Lauzier, le 13 août 1901, à Saint-Patrice de Rivière-du-Loup. Parti pour l'Abitibi.

4. Marie-**Paméla** Plourde née le 22 juin 1874, mariée à Edmond Duval, Saint-Antoine, le 22 janvier 1895. Elle décède le 15 janvier 1948 et Edmond, le 10 janvier 1956, à Saint-Athanase.

5. Joseph-Germain-**Napoléon** Plourde, né le 27 août 1876, à Saint-Antoine, marie Rose-Anna Bérubé, le 2 juillet 1907, à Saint-Alexandre. Il décède le 23 mai 1956, à 79 ans 9 mois, à Saint-Antoine.

6. Joseph-**Ernest** Plourde, né le 7 janvier 1879, marie (1) Delvina Morneau, le 12 novembre 1903, à Saint-Philippe-de-Néri; et (2) Adélie Gagnon, en 1910, à Saint-Antoine. Adélie, née en février 1888, décède le 19 septembre 1976, à Saint-Antoine.

7. Marie-Rose-**Anna** Plourde, née le 19 février 1881, mariée à Octave Duval le 18 octobre 1898, à Saint-Antoine. Octave décède le 1^{er} juin 1946, à Saint-Antoine.

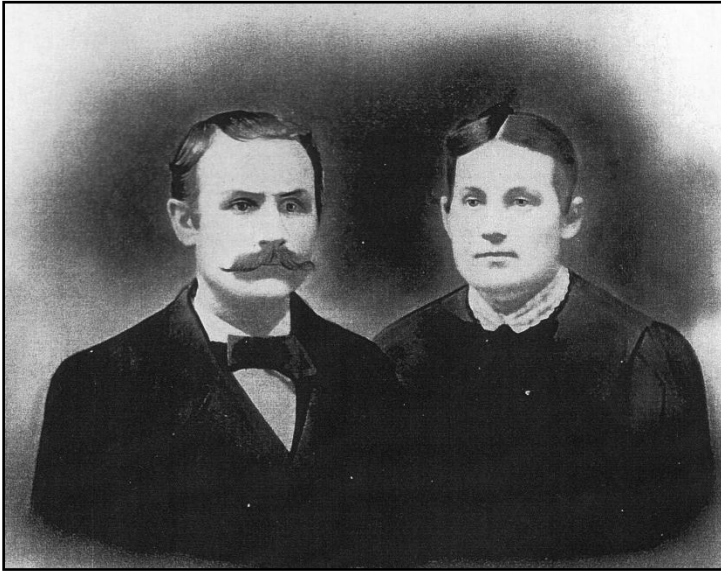
8. Marie-**Alminda** Plourde, née le 26 septembre 1883, marie Elzéar Marchand, le 11 janvier 1910, à Saint-Antoine et y décède le 26 novembre 1937.

9. **Elzéar** Plourde, né en 1891 à Lewiston aux États-Unis, épouse (1) Marie Lapointe le 16 septembre 1913, à Saint-Alexandre, puis (2) Marie-Blanche Lapointe, sœur de la première, décédée le 17 avril 1957, à Saint-Antoine. Il décède le 1^{er} janvier 1970 à l'âge de 79 ans.

10. Joseph-Félix-**Aurélius** Plourde, né le 20 octobre 1892, marie Bernadette Lapointe le 14 novembre 1916, à Saint-Antoine.

11. Joseph-Arthur-**Edmond** Plourde, né le 16 juin 1899 et décédé en mai 1953, à Saint-Antoine; célibataire.

Figure 29 Germain Plourde et Élise Moreau



Ludger Plourde, petit fils de Germain, a raconté à Alphonse Pelletier que c'est le fils de Germain, Ernest Plourde et sa deuxième épouse, Adélia Gagnon, qui ont pris Germain avec eux quand il est devenu âgé. Quant à la maison de Germain, Rosaline Plourde raconte que⁴¹, après son décès en 1911, ce fut Ernest, son autre fils, qui en pris possession. Ce dernier épousa Delvina Morneau en 1903. Quelques années plus tard, après le décès de sa première épouse, il a marié Adélia Gagnon, avec qui il eut une nombreuse

famille. En 1943, ce fut le temps pour Aurélius, fils d'Ernest, de prendre femme; ce fut Agnès Soucy. Je crois qu'ils avaient six enfants, lorsque survint subitement le décès du mari, en décembre 1951. La veuve habite encore la maison familiale pour quelques temps; elle la cède ensuite à son beau-frère Horace Plourde, mari d'Alice Sirois. Ceux-ci y passèrent beaucoup d'années avec leurs enfants. Finalement, un jour, Horace et Alice quittent cette demeure pour aller vivre à Québec. Ce fut alors Félix qui en hérita avec la terre. Seul et sans enfant, il trouva naturellement cette maison trop grande pour lui; il décida de la faire démolir. À sa grande surprise comme à celle des démolisseurs, le bois qui avait servi à la construction était calciné à plusieurs endroits. En effet, plusieurs années avant que les Plourde prennent possession de leur terre, un grand feu avait décimé la forêt depuis Bellechasse, en descendant vers le bas du fleuve. Je tiens ces informations de mon père, Ludger Plourde, fils de Joseph. On peut dire que Félix se départit d'une "Belle Canadienne", vers 1970; et ses propres dires ont montré, par la suite, qu'il en a grandement regretté la démolition.

Continuons l'histoire de la famille Plourde et de notre ascendance directe avec Joseph Plourde l'aîné des enfants de Germain.

3 Joseph Plourde (1868-1952) et descendance de son fils Bruno

Joseph-Auguste Plourde naît le 23 août 1868 et est baptisé le même jour à Saint-Antonin. Il épouse sa cousine Odile (aussi dite Adèle) Duval, le 17 octobre 1893 à Saint-Alexandre. C'est dans la même maison familiale où vivait encore André et Germain Plourde que le couple s'installe et débute sa famille, en haut, dans la partie est de la maison, "dans le contexte d'une maladie d'otite sévère qui rendit très difficile la vie de l'épouse, notamment dans ses relations avec son beau-père Germain" selon Rosaline Plourde. Elle poursuit en écrivant que "Joseph se bâtit une maison un peu plus loin, sur la même terre des Plourde." Selon Ludger Plourde, son fils, Joseph a bâti cette maison vers 1895 avec Napoléon, son frère. Cette maison avait 24

⁴¹ Dans son document intitulé : Maison des Plourde...Historique

par 25 pieds et deux étages; elle fut agrandi en 1937 et contenait au rez-de-chaussée une cuisine et 3 chambres et à l'étage 4 chambres. Joseph installa même le pouvoir électrique grâce à une turbine installée au sous-sol et où un canal de dérivation de la rivière avait été emmené.

Joseph Plourde et Odile Duval eurent neuf enfants :

1. **Elzéar** Plourde (1894-1902) décède de la diphtérie à l'âge de 8 ans.
2. Joseph **Charles** Eugène Plourde, né le 6 décembre 1895, meurt de la grippe espagnole à 22 ans en 1918.
3. **Rose-Anna** Plourde, née en 1899 et décédée le 28 avril 1944, est demeurée célibataire.
4. **Élisa** Plourde, née le 8 mars 1900 et décédée le 10 février 1984, était religieuse des Sœurs de la Charité, portant le nom de Sœur Sainte-Odila.
5. Joseph Arthur **Bruno** Plourde, né le 17 février 1901, marie en première noces Gabrielle Lévesque, à Rivière-Ouelle, le 4 octobre 1926, puis en deuxième noces, Édith Michaud, le 30 octobre 1948, au même endroit. Il décède le 12 janvier 1968.
6. **Marie** Clarisse Diana Plourde, née le 26 mars 1902, marie, le 26 décembre 1927, Aimé Levasseur, fils de Jules Levasseur et de Aurélie Nadeau. Elle décède le 4 août 1959 à Québec.
7. Joseph **Ludger** Albert Plourde, de notre ascendance directe, né le 22 août 1903, marie, le 12 juillet 1927, à Saint-Antonin, Éva Lajoie, née le 16 février 1910, fille de Ludger Lajoie et de Léda Bossé. Il décède le 17 juillet 1984 à Rivière-du-Loup et est inhumé le 21 du même mois à Saint-Antonin. Son épouse décède à Sherbrooke le 25 février 2007 et est inhumée à Saint-Antonin le 2 mars.
8. **Marie-Claire** Anna Plourde, née le 27 septembre 1905 meurt à l'âge de 2 mois.
9. **Marie-Anna** Odile Plourde, née le 26 novembre 1906, épouse le 21 mai 1934, à Saint-Antonin, Joseph Beaulieu, fils le Louis Beaulieu et Élise Duval. Elle décède le 26 juillet 1957.

Figure 30 Descendance de Joseph, fils de Germain

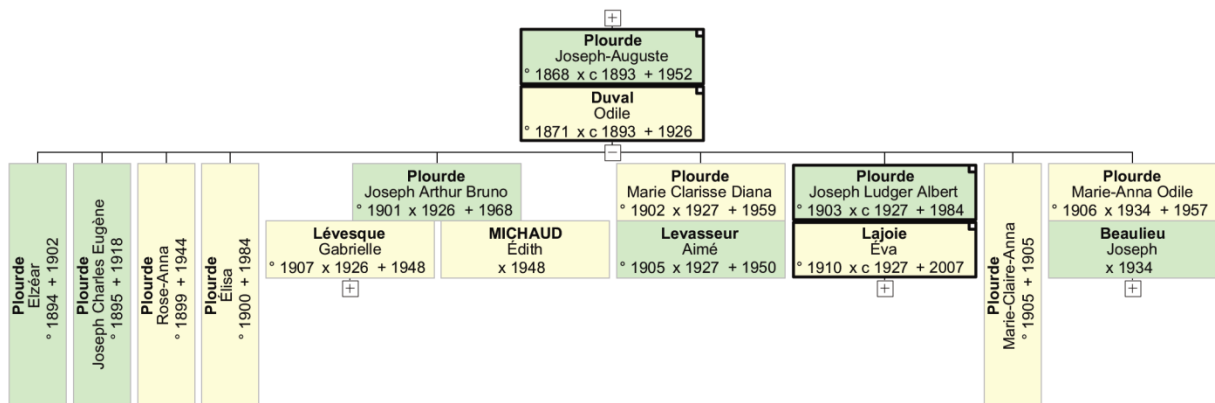


Figure 31 Joseph Plourde et Odile Duval



Odile Duval, l'épouse de Joseph, une force de la nature, a aidé toutes les familles du rang frappées par la grippe espagnole en 1918. Elle était d'ailleurs plus costaud que son mari (figure 31) qui était un petit homme, mais très intelligent et industriel. Son fils Ludger, de son vivant, racontait que son père a construit son propre moulin à scie en 1903 avec son frère Napoléon pour ensuite produire des portes et fenêtres en 1924 et du bois de fuseau en 1930, du billot en 1935, du bardeau avec une machine en 1944 juste avant le feu de 1944 qui détruisit le moulin. Ce moulin avait une grande scie, un planeur, une bouveteuse pour fabriquer portes et fenêtres. En 1938, Joseph installe même le pouvoir électrique qui éclairait la maison, la grange, la porcherie, le moulin, le garage et un moulin à laver. De plus en 1917, Joseph avait loué du gouvernement, sur les terres de la couronne, une sucrerie qui est passée de 1 500 entailles à 3 000 entailles sur 900 érables. La sucrerie avait 5 arpents de front sur 10 de profondeur, une cabane de 18 par 24 pieds. Ludger Plourde, mon grand-père, y a fait du sirop durant 52

ans de 1917 à 1968 et, moi, Rino Plourde, je me souviens tout jeune d'y être allé avec mes parents en "snow-mobile", un camion avec plate-forme monté sur chenilles, fabriqué par Ludger. Odile, quant à elle, était apicultrice; et Ludger, son fils, appris d'elle à fabriquer du miel avant son décès en 1926.

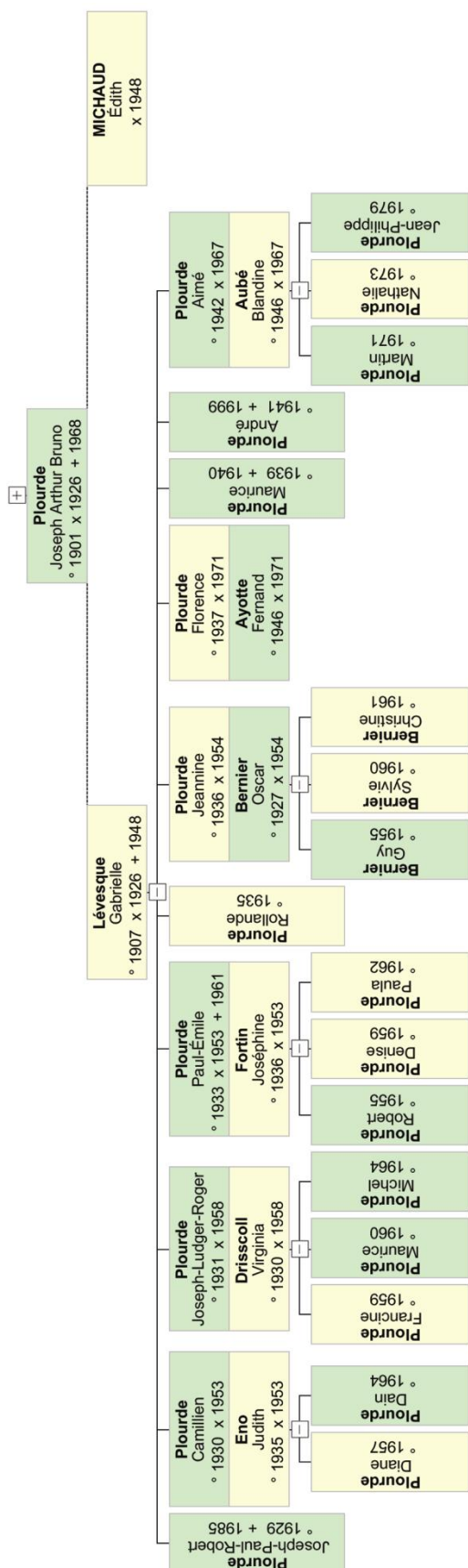
Figure 32 Joseph Plourde décédé le 31 décembre 1952



Figure 33 Joseph Plourde en 1950 avec l'auto d'Aimé, son petit-fils



Figure 34 Descendance de Bruno Plourde, fils de Joseph



Avant d'aborder l'histoire de Ludger Plourde, fils de Joseph, il convient ici de parler plus en détail de la descendance de son frère aîné Bruno, compte tenu que les deux familles étaient proches et se côtoyaient régulièrement. En effet, Bruno se marie le 4 octobre 1926 à Rivière-Ouelle, un an avant Ludger et, après quelques mois, il va s'installer à Rivière-Ouelle où il aura dix enfants et quatorze petits-enfants d'un premier mariage avec Gabrielle Lévesque, née le 29 janvier 1907 et décédée le 27 juin 1948. Il épouse en deuxième noces Édith Michaud le 30 octobre 1948.

Voici la liste des 10 enfants de Bruno :

1 Joseph Paul **Robert** Plourde, né le 24 janvier 1929; il a été ordonné chez les Pères Camiliens en 1973 et il décède le 11 mai 1985 à Sherbrooke. Il avait présidé la cérémonie lors du 50^{ème} anniversaire de mariage de Ludger et Éva, le 27 août 1977 à Trois-Pistoles.

2 Camilien Plourde, né le 21 août 1930, épouse le 1^{er} novembre 1953 aux États-Unis, Judith Eno, née le 24 janvier 1935. Ils auront 2 enfants, Diane, née en 1957 et Dain, né en 1964.

3 Joseph Ludger **Roger** Plourde, né le 29 novembre 1931, épouse le 31 août 1958 aux États-Unis, Virginia Drisscoll, née le 18 décembre 1930; ils auront trois enfants : Francine, née en 1959, Maurice, en 1960 et Michel en 1964.

4 Paul-Émile Plourde, né le 5 août 1933, épouse, le 28 novembre 1953, Joséphine Fortin, née le 12 mars 1936. Ils auront trois enfants : Robert, né en 1955, Denise en 1959 et Paula en 1962. Paul-Émile décède le 11 décembre 1961.

5 Rollande Plourde, née le 22 janvier 1935 est restée célibataire.

6 Jeannine Plourde, née le 24 avril 1936, épouse le 3 juillet 1954 à Rivière-Ouelle, Oscar Bernier, né le 5 février 1927; ils auront 3 enfants : Guy né en 1955, Sylvie en 1960 et Christine en 1961.

7 Florence Plourde, née le 11 juin 1937, épouse le 3 juillet 1971, Fernand Ayotte, né le 6 septembre 1946.

8 Maurice Plourde (1939-1940)

- 9 André Plourde, né le 1^{er} janvier 1941 et décédé en 1999 à Saint-Jean-sur-Richelieu.
- 10 Aimé Plourde, né le 11 juillet 1942, épouse, le 20 juillet 1967, Blandine Aubé, née le 17 septembre 1946. Ils auront trois enfants : Martin, né en 1971, Nathalie en 1973 et Jean-Philippe en 1979.

Figure 35 Bruno Plourde et Gabrielle Lévesque à leur mariage



4 Ludger Plourde (1903-1984)

L'Acte de baptême de Joseph-Ludger Albert Plourde, fait à Saint Antonin en 1903 est rédigé ainsi :

Le vingt trois août, mil neuf cent trois, par nous prêtre soussigné, a été baptisé Joseph-Ludger-Albert né la veille du légitime mariage de Joseph Plourde cultivateur et de Odile Duval de cette paroisse. Le parrain a été Octave Duval, qui a déclaré ne savoir signer et la marraine Odina Roy qui a signé avec nous, le père absent

Odina Roy

B. Desjardins ptre.

Ludger, est le plus jeune des garçons de la famille mais il n'aime pas beaucoup le travail de la ferme et préfère travailler au moulin à scie avec son père. L'étage du bas du moulin servait à faire du bardeau; au deuxième étage il y avait l'équipement pour faire des portes et fenêtres, et même des meubles. Il faisait une vie simple, en famille. Il voit à l'entretien des ruches avec sa mère Odile; il continuera d'ailleurs à faire du miel jusqu'au feu de 1944 qui détruisit le rucher lequel ne fut pas reconstitué par la suite. Il participe aussi aux travaux de la sucrerie.

À 23 ans, il épouse une fille de la paroisse, Éva Lajoie, à Saint-Antonin, le 12 juillet 1927, fille mineure (17 ans) de Ludger Lajoie et de Léda Bossé. Le couple s'installe chez Joseph, le père de Ludger où vit déjà Bruno, le frère de Ludger, et sa femme, mariés depuis six mois. Même si Bruno et sa femme partent de la maison quelques mois plus tard, la maison est encore pleine de monde : Marie-Anna, la plus jeune de la famille, vivra avec eux jusqu'à son mariage, sept ans plus tard de même que Rose-Anna demeurée célibataire. Les enfants de Ludger vont s'ajouter, pratiquement un à chaque année, à partir de 1928.



Figure 36 Mariage de Ludger Plourde et d'Éva Lajoie (photo d'archive No. 21, Annexe IX)

**personnes à l'arrière plan:
Marie-Louise Lajoie (sœur d'Éva),
Jos Lajoie (frère d'Éva),
Marie-Anna Plourde (sœur de
Ludger)**

**À l'avant plan :
Ludger et Éva**

Figure 37 Mariage de Ludger Plourde et d'Éva Lajoie (photo d'archive No. 22, Annexe IX)



**devant leur maison à Saint-Antonin; personnes présentes:
Jos Lajoie, Marie-Anna Plourde, Joseph Plourde, Ludger et Éva, Ludger Lajoie**

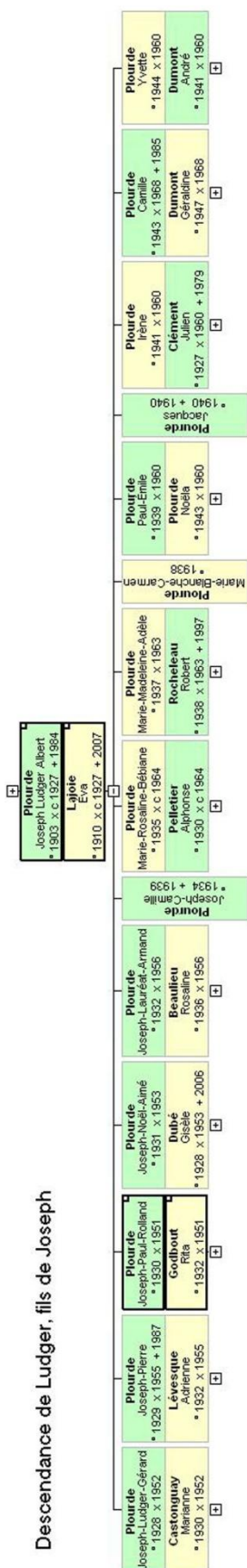
Figure 38 Mariage de Ludger et Éva, photo coloriée



Figure 39 La mariage eut lieu à l'Église de Saint-Antonin



Figure 40 Descendance de Ludger, fils de Joseph



Ils auront 14 enfants tous nés à Saint-Antonin, de 1928 à 1944:

1. Joseph Ludger **Gérard** Plourde, né le 31 mai 1928, épouse, le 28 juin 1952, à Notre-Dame-des-Victoires, de Montréal, Marianne Castonguay, née le 19 octobre 1930, fille de Joseph Castonguay et Catherine Cimon. Gérard est décédé le 13 janvier 2015.

2. **Joseph** Pierre Plourde, né le 29 juin 1929, épouse, le 31 juillet 1955, à St-Patrice-de-Rivière-du-Loup, Adrienne Lévesque, née en 1932, fille d’Ulric Lévesque et Emma Malenfant. Joseph est décédé à Québec, le 16 janvier 1987 et inhumé à Edmundston.

3. Joseph Paul **Rolland** Plourde, né le 7 octobre 1930, épouse, le 6 novembre 1951, à St-André, Madawaska, N.B., Rita Godbout, née le 22 mai 1932, fille d’Eugène Godbout et Marie Gagnon.

4. Joseph Noël **Aimé** Plourde, né le 2 octobre 1931, épouse, le 9 août 1953, à Saint-Antonin, Gisèle Dubé, née le 14 septembre 1928, décédée le 6 octobre 2006, fille de David Dubé et de Georgianna Bélanger.

5. Joseph **Lauréat** Armand Plourde, né le 23 décembre 1932, épouse, le 9 juin 1956, à St-Ludger, Rivière-du-Loup, sa cousine Rosaline Beaulieu, née le 24 mars 1936, fille de Joseph Beaulieu et Marie-Anna Plourde.

6. Joseph **Camille** Plourde, né le 19 juin 1934 et décédé le 7 mai 1939.

7. Marie **Rosaline** Bibiane Plourde, née le 31 décembre 1935, épouse, le 30 mai 1964, à Saint-Antonin, Alphonse Pelletier, né le 12 mars 1930 à Trois-Pistoles, fils majeur de feu Charles Pelletier et de feu Marie-Louise-Eugénie Bélanger de Trois-Pistoles. Rosaline et Alphonse s’impliquent en recherches généalogiques et ont participé à la rédaction du présent document.

8. Marie **Madeleine** Adèle Plourde, née le 5 avril 1937, épouse, le 24 février 1963, à Immaculée-Conception de Montréal, Robert Rocheleau, né le 3 décembre 1938 à Montréal, et décédé le 15 juillet 1997, fils de Joseph Rocheleau et Léa Lagacé.

9. Marie Blanche **Carmen** Plourde, née le 1^{er} février 1938 et demeurée célibataire.

10. **Paul-Émile** Plourde, né le 28 janvier 1939, épouse, le 24 septembre 1960, à Saint-Antonin, sa cousine Noëlla Plourde, née le 10 décembre 1943, fille d’Horace Plourde et Alice Sirois.

11. **Jacques** Plourde, né le 18 janvier 1940, ondoyé en ce jour et inhumé le 20.

12. **Irène** Françoise Plourde, née le 14 février 1941, épouse, le 2 juillet 1960, à Saint-Antonin, Julien Clément, né le 16 janvier 1927 et décédé le 5 juin 1979, fils d’Auguste Clément et Blanche Lafontaine.

13. **Camille** Gérard Plourde, né le 20 mai 1943, épouse, le 18 octobre 1968, à Ruisseau-Vert, au Saguenay, Géraldine Dumont, née le 24 mars 1947, fille de Félicien Dumont et Levine Caron. Camille est décédé le 31 octobre 1985.
14. **Yvette** Agnès Plourde, née le 26 juillet 1944, épouse, le 2 juillet 1960, à Saint-Antonin, André Dumont, né le 29 mai 1941, fils de Roger Dumont et Alida Castonguay.

Sur la photo suivante, prise lorsque les premiers enfants de Ludger et d'Éva sont très jeunes (Joseph, Rolland et Gérard, tel que présentés sur la photo) nous voyons un peu mieux la maison de Ludger et de son père:

Figure 41 Près de la maison de Ludger (photo d'archive No. 25, Annexe IX)

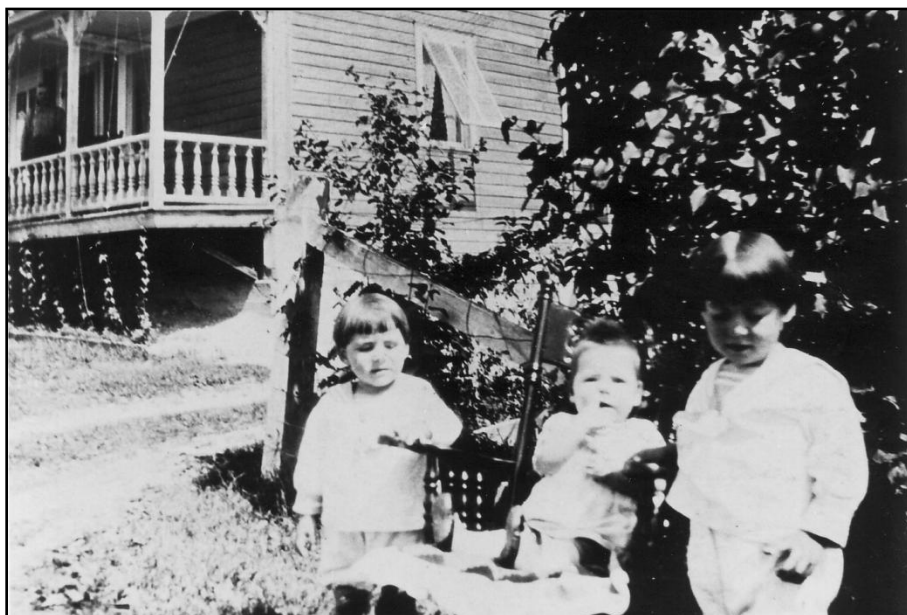
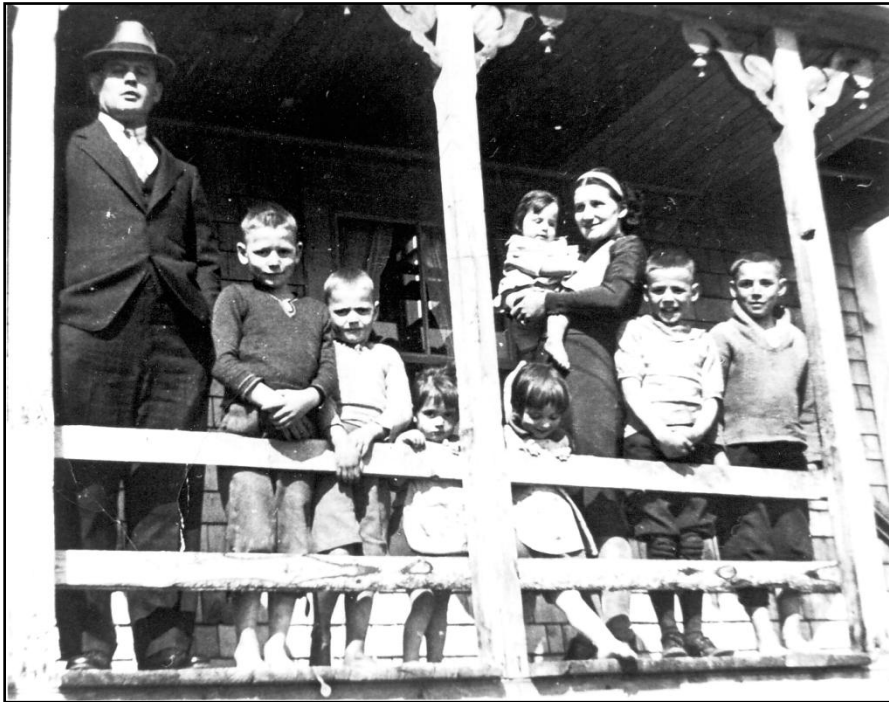


Figure 42 En 1932, Éva et ses 4 premiers enfants (photo d'archive No. 26, Annexe IX)



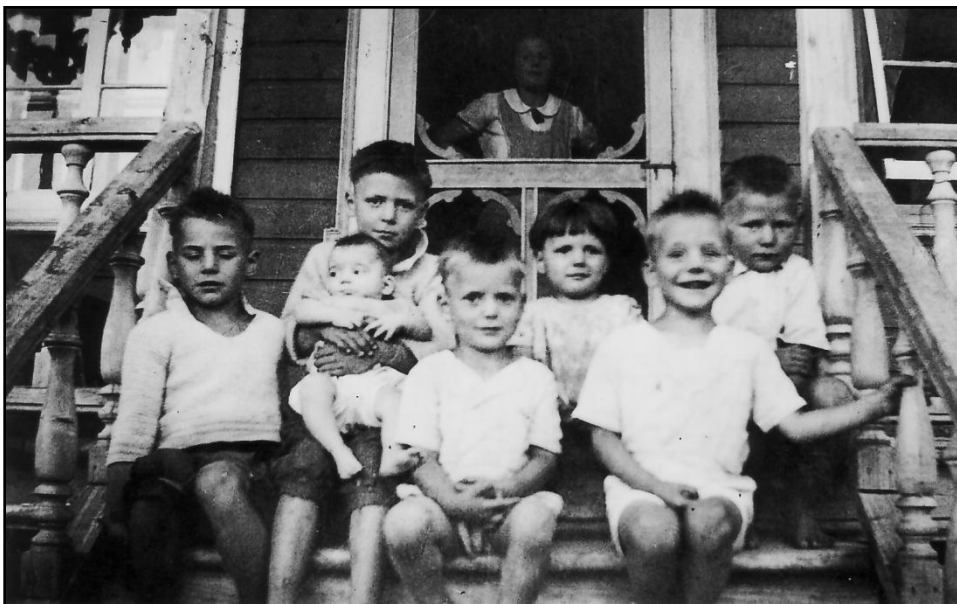
De gauche à droite :
Gérard, Joseph, Éva, Aimé,
Rolland

Figure 43 Saint-Antonin, famille de Ludger sur le balcon de sa maison (photo d'archive No. 2, Annexe IX)
Ludger et Éva avec Carmen (bébé) dans ses bras, et de gauche à droite :



**Rolland, Lauréat,
Madeleine, Rosaline,
Aimé, Joseph (ti-
noir)**

Figure 44 Enfants de Ludger et Éva, juillet 1936 (photo d'archive No. 42, Annexe IX)
Les enfants de Ludger Plourde et Éva Lajoie en juillet 1936 :



**Joseph, 7ans;
Gérard, 8 ans ½
avec Rosaline
dans les bras, à
7mois ; Lauréat,
3 ans; Camille 2
ans Aimé, 5 ans;
Rolland, 6 ans.**

Comme la famille s'agrandit et que déjà huit enfants son arrivés, Ludger et son père entreprennent d'agrandir la maison de 1937 à 1939, tout en installant une turbine électrique au

sous-sol, alimentée par un canal de dérivation creusé à partir de la rivière qui passait près de la maison. Le 7 mai 1939, Ludger perd un fils, Camille, âgé de 4 ans après qu'il se soit étouffé avec un grain de café. Le 25 novembre 1939, Joseph Plourde transmet à Ludger sa terre. Alors qu'il a 38 ans, en 1941, Ludger se blesse aux doigts dans une machine à faire les mortaises; malgré tout, cela ne l'a pas découragé et il a continué à travailler le bois.

Rosaline Pelletier, fille de Ludger, en poursuivant son récit concernant la maison ancestrale des Plourde (figure 26), nous renseigne aussi sur des événements importants et dramatiques survenus à Saint-Antonin aux bâtiments de Jos et Ludger (seule la maison ancestrale de Germain, où vivait maintenant Aurélius, a été préservée):

“ Je me souviens quand j'avais cinq ans, cette maison était “peinturée” ou teinte d'une couleur que l'on appelait “sang de bœuf”, d'un rouge sang foncé. Elle était décorée de fenêtres et de galeries blanches. Derrière cette grande maison, il y avait un fournil d'été, encore existant en 1944...En mai 1944, un grand feu brûla presque tout le rang des Plourde, soit : vingt-quatre bâtisses, incluant maisons, bâtiments et le moulin à scie de Ludger Plourde. J'avais huit ans et demi et nous étions douze enfants. Ma mère dut alors en placer quelques-uns; les autres sont demeurés dans cette maison qui abritait déjà Aurélius et sa femme. Nous y sommes demeurés jusqu'au 31 décembre 1944. Mon père ayant entrepris la construction d'une autre maison dont l'intérieur était à moitié fini, ma mère fut heureuse de s'y retrouver finalement, considérant la chaleur qu'on y trouvait.”

Les enfants les plus jeunes furent donc placés dans la parenté quelques mois. Les garçons les plus vieux, Gérard, Joseph, Rolland, Aimé et Lauréat, furent mis à contribution pour aider à la reconstruction des bâtiments et pour prendre soin des animaux restants chez Aurélius où tout le monde vivait durant la reconstruction. Même le père de Ludger, Joseph, quand même âgé de 76 ans, participe en faisant la cuisine pour tous les hommes qui travaillent à la reconstruction. C'est ainsi que fut d'abord érigée une grande bâtisse sans division, au début, qui servit d'entrepôt pour le bois de construction afin de reconstruire le moulin et la grange. Puis cette bâtisse devint la maison elle-même. En 1945, tout est redevenu fonctionnel et l'entreprise familiale est prête à recevoir les billots dès le printemps. Les enfants reviennent tous à la maison sauf Camille qui restera jusqu'à l'âge de 2 ans et demi chez ses grands-parents Lajoie.



Figure 45 Moulin à scie de Ludger 1948

Figure 46 Production de planches



Le moulin à scie et la sucrerie fournissaient du travail à la famille du printemps jusqu'à l'automne. L'hiver étant assez long, Ludger trouvait du travail souvent comme charpentier pour les camps de bûcherons.

Figure 47 Famille de Ludger (photo d'archive No. 1, Annexe IX)



Saint-Antonin, en juillet 1948, famille de Ludger devant le moulin reconstruit après le feu de mai 1944; personnes : seul Lauréat est absent (prenait la photo ?)

**Gérard, Joseph(ti-noir), Joseph Plourde (grand-père), Rolland, Aimé
Ludger Lajoie, Carmen, Madeleine, Rosaline, Léda Bossé (mère d'Éva), Éva, Ludger
Irène Camille, Yvette, Paul-Émile**

À l'hiver 1948, les enfants se rendaient à l'école du rang 6 de St-Antonin à bord d'un "snowmobile" qui venait de S-Alexandre via Rivière-du-Loup.

Figure 48 Départ pour l'école en snowmobile



De gauche à droite : Carmen, 10 ans; Ludger, le père; Madeleine, 11 ans; Rosaline, 12 ans; et les plus jeunes en avant à droite : Irène, 7 ans et Paul-Émile, 9ans.

En 1949, avec la venue de l'électricité, Ludger décide de vendre les animaux et transforme la grange en garage; c'est le début de la période très "mécanique" de la famille. Même si la famille cultivait encore du foin sur la terre de deux arpents de large par 40 de profondeur et le vendait, Ludger entreprend de construire des "snowmobile"; il en construira trois :

- Le premier avec un moteur d'avion, une grosse hélice et quatre skis, pouvait transporter cinq à six personnes.
- Le second, un monstre avec des chenilles, pouvait transporter 20 personnes et a été fabriqué vers 1950.

Figure 49 "Snowmobile" de Ludger construit en 1950 devant le garage de Gérard



- Le troisième, moins gros, avait aussi des chenilles et une plateforme et servait à transporter le réservoir d'eau d'érable à la sucrerie. Quand j'étais enfant, je suis monté à la sucrerie, assis sur un banc installé sur la plateforme de l'engin...

Figure 50 Sucrerie de Ludger et son "snowmobile"



Figure 51 Vue à vol d'oiseau du moulin et de la maison reconstruite

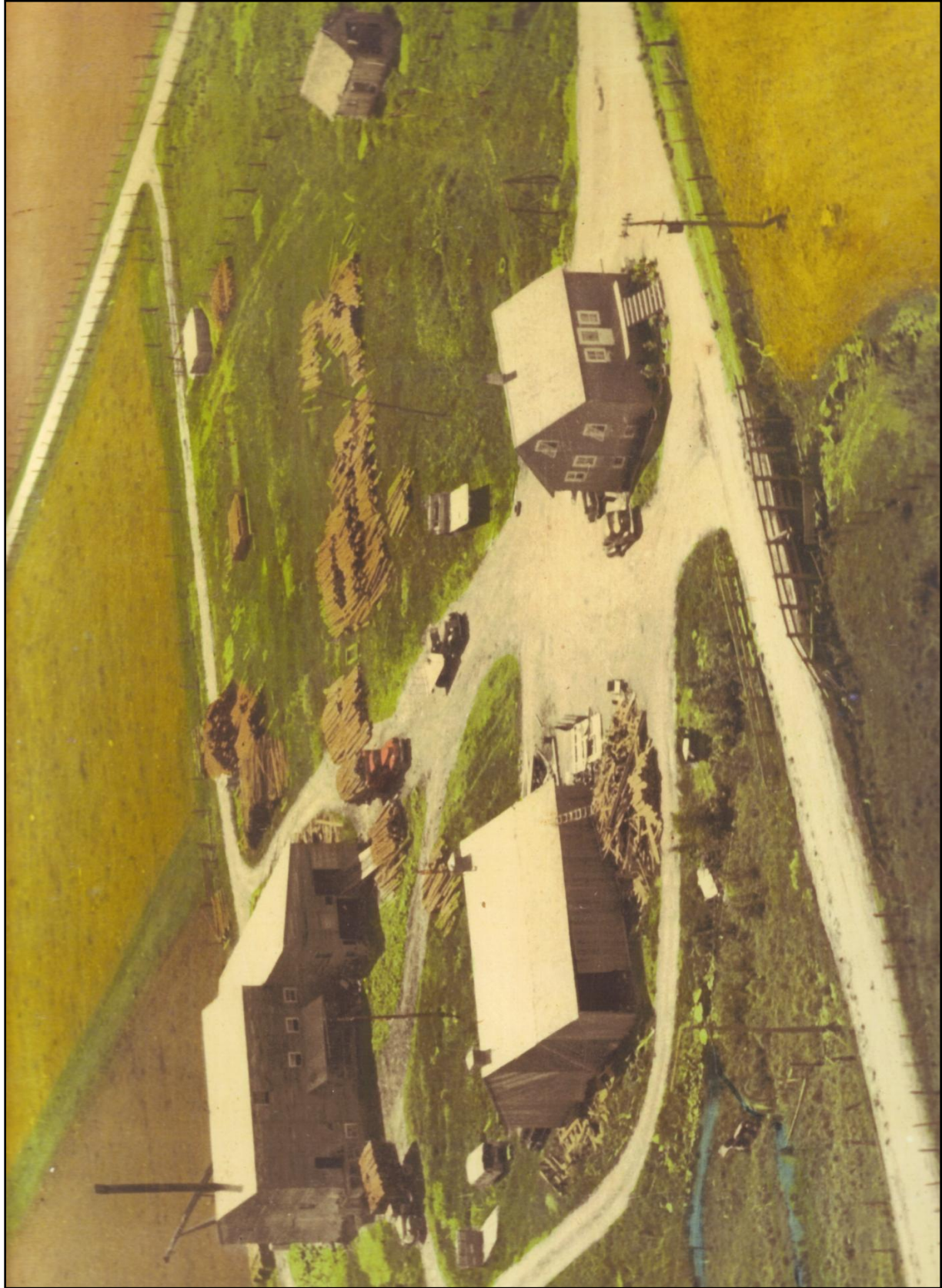


Figure 52 Saint-Antonin, enfants de Ludger sur le camion, devant le moulin, juillet 1951



Personnes présentes :

Paul-Émile
Yvette
Camille **Rosaline**
Carmen **Irène**
Aurélius Plourde
Irène

Figure 53 Saint-Antonin, près du moulin, 10 juin 1951



Personnes présentes :

Éva
Camille **Yvette**
Irène

Certains des garçons de Ludger commencent aussi à travailler à l'extérieur de la maison durant l'hiver. Rolland sera le premier à partir et à fonder une famille en épousant Rita Godbout en 1951 à Grand-Sault au Nouveau-Brunswick, puis Gérard en 1952 épouse Marianne Castonguay, à Montréal.

Les hivers, Ludger continue de travailler comme charpentier pour les camps de bûcherons et se rendra travailler ainsi sur la Côte Nord et en Abitibi. À l'hiver 1952, il revient d'urgence en avion de son campement quand son père, Jos, meurt le 31 décembre 1952, à 84 ans. Avant de mourir, Joseph aura vu naître la quatrième génération de Plourde, un fils de son petit-fils Rolland, Rino, né le 21 juillet 1952.

L'été suivant, son fils Aimé, épouse Gisèle Dubé à St-Antonin puis en 1955, son deuxième fils, Joseph, épouse Adrienne Lévesque à Rivière-du-Loup. À l'été 1956, c'est Lauréat, son cinquième fils, qui épouse Rosaline Beaulieu à Rivière-du-Loup.

Mais cette année là, Ludger tombe dans un trou d'homme qui servait à travailler sous les autos et il ne peut plus travailler comme auparavant. C'est à ce moment-là qu'il découvre la Gelée

Royale et commence à en vendre. Il demeurera un distributeur de ce produit jusqu'à la fin de ses jours.

Le 2 juillet 1960, Ludger donne en mariage deux de ses filles le même jour à St-Antonin. Irène épouse Julien Clément et Yvette épouse André Dumont. À peine 3 mois plus tard, son fils Paul-Émile épouse Noëlla Plourde, sa cousine, à St-Antonin, et en 1963, il marie sa fille Madeleine à Robert Rocheleau à Montréal. Il ne reste plus à la maison que Camille, son plus jeune fils, qui a alors 20 ans. Ses autres filles, Carmen et Rosaline, sont autonomes; Carmen ne s'est pas mariée et est partie dans la région de Sherbrooke; Rosaline a un grand logement, travaille et héberge la famille Daigle jusqu'à son mariage en 1964, à la suite de quoi elle part pour Lévis. Camille quitte finalement la maison pour aller travailler à la Manic 5 et se marie en octobre 1968 avec Géraldine Dumont. Il aura une fille, Amélie, née en 1982.

Figure 54 La famille de Ludger et d'Éva



À l'arrière : Paul-Émile, Irène, Lauréat, Madeleine, Aimé, Carmen, Rolland et Joseph
À l'avant : Rosaline, Ludger, Yvette, Camille, Éva et Gérard

Encore une fois le feu frappe et le 6 janvier 1964 la maison de Ludger et d'Éva brûle dans le 6^{ième} rang de St-Antonin. Leur fille Yvette les héberge temporairement à Trois-Pistoles jusqu'à

ce que Ludger achète une maison sur la rue Morin à Trois-Pistoles le 10 mai 1964, quelques jours avant les noces de leur fille Rosaline.

À l'automne 1965, Ludger et Éva louent leur maison à leur fille Yvette et le couple vient rester sur la rue St-Charles dans le vieux Longueuil, Ludger ayant obtenu du travail à Montréal sur le chantier de Expo 67. Éva trouve du travail dans les commerces avoisinant son logement et Ludger travaille à l'Expo 67 jusqu'après le démantèlement des pavillons temporaires en septembre 1969. De retour dans le bas du fleuve et ayant loué sa maison de Trois-Pistoles à sa fille Yvette, Ludger loue le garage Irving à Rivière-du-Loup sur la rue Fraser et y demeure jusqu'au printemps 1971; à ce moment-là, il s'en va à Notre-Dame-du-Portage pour gérer un autre garage Irving et y achète une maison. En décembre 1971, Ludger vend aussi sa terre de St-Antonin à son fils Paul-Émile, une terre de 2 arpents de front par 30 de profond (5 lots); cette terre avait été achetée par Germain, grand-père de Ludger, à un dénommé Jean Pouliot en 1863. Pendant que Ludger et Éva vivent à Notre-Dame-du-Portage, Ludger va pêcher la morue sur la mer et construit sa maison mobile qui deviendra son chalet sur la Grève de Fatima à Trois-Pistoles au printemps 1972. Mais quelques mois auparavant, Ludger tombe malade et vient chez Rosaline, à Sherbrooke, pour un mois. Pendant ce temps, Éva liquide le matériel restant au garage puis le couple vend la maison de Notre-Dame-du-Portage et reprend sa maison de Trois-Pistoles, Yvette s'étant achetée sa propre maison à Trois-Pistoles.

Le retour à la maison de Trois-Pistoles est une période calme pour le couple à s'occuper du jardinage et des arbres fruitiers que Ludger a lui-même plantés.

Le 27 août 1977, à l'église de Trois-Pistoles et à l'Hotel Canada, les enfants de Ludger et d'Éva fête en grande pompe leur 50^{ième} anniversaire de mariage. Leur famille compte alors déjà 51 petits-enfants et 2 arrières petits-enfants.

Figure 55 Célébration du 50^{ième} anniversaire de mariage de Ludger et Éva, à l'église de Trois-Pistoles avec l'abbé Robert Plourde, neveu de Ludger.



Figure 56 Ludger, Éva et leurs enfants lors de la réception à l'Hotel Canada (sauf Madeleine)



De
gauche à
droite :

Rolland,
Camille,
Irène,
Paul-
Émile
Aimé,
Lauréat,
Rosaline
Joseph
Yvette,
Éva,
Ludger,
Carmen,
Gérard

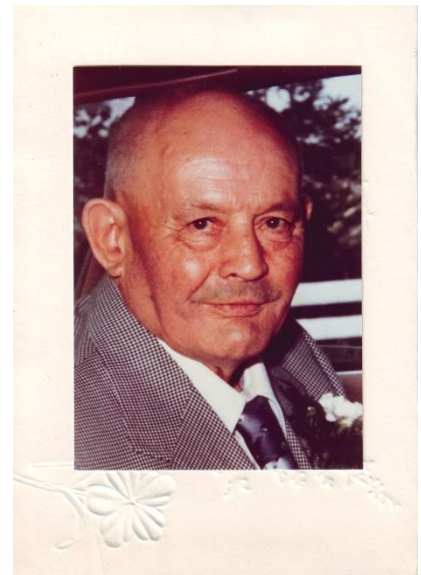
Figure 57 Les couples de la famille (sauf celui de Madeleine)



À l'arrière : Marianne Castonguay, Rosaline Beaulieu, Lauréat, Noëlla, André Dumont, Yvette, Rita Godbout, Rolland, Géraldine Dumont, Irène, Camille, Rosaline, Aimé, Gisèle Dubé, Adrienne Lévesque; À l'avant : Gérard, Carmen, Paul-Émile, Éva, Ludger, Julien Clément, Alphonse Pelletier, Joseph.

Malheureusement, à peine sept ans plus tard, Ludger décède le 17 juillet 1984 à l'âge de 80 ans et 11 mois. Il aura été un bâtisseur et un innovateur. Plusieurs de ses enfants auront appris de lui à bâtir et inventer...

*Par votre support moral
dans notre grande affliction
au décès de
Monsieur Ludger Plourde
survenu le 17 juillet 1984 à l'âge de 81 ans
vous avez su nous donner la force
d'accepter cette grande épreuve
avec plus de courage.
Merci
Madame Ludger Plourde
et ses enfants*



Pour Éva, la vie continue avec les souvenirs de sa vie bien remplie; elle a déjà 74 ans lors du décès de Ludger. On la voit ici devant la pierre tombale de Ludger un an après son décès. Au même endroit du cimetière de St-Antonin sont aussi enterrés les parents de Ludger, Joseph Plourde et Odile Duval.

Figure 58 Éva à 75 ans, en juillet 1985, devant la pierre tombale de Ludger et de ses parents



Au début de décembre 1991, Éva est opérée à l'intestin pour un cancer; elle en guérira très vite; elle est âgée de 81 ans. Carmen, sa fille passa trois mois avec elle jusqu'en juin 1992 puis, Éva quitte Trois-Pistoles pour Sherbrooke.

Elle a toujours adoré les chats et on la voit ici avec un chat qu'elle a pris en affection. Un petit mot de sa main, écrit en 1989, nous en explique les circonstances.



Grand Maman Lourde
1989-

*Un levé matinal avec un
nouveau pensionnaire de la
cote nord, c'est un petit
Rivoy orphelin, j'eus le
remplacement, au lieu de le
supprimer on me la donner,
sa fait mon affaire, j'eus
un beau soir aussi, les deux
autres elles ont jaser à la
chambre soir, cela ma fait
de la peine mais il se faillait
C'est tout des amours de chats que
je fais depuis très jeune et c'est*



Donc, en juin 1992, âgée de 82 ans, avec une mémoire qui décline graduellement, Éva déménage à Sherbrooke dans un logement près de chez sa fille Rosaline qui, avec Carmen, la côtoient régulièrement, pour faire à manger et faire le ménage. Mais, par besoin d'augmenter sa sécurité, au début novembre 1996, elle déménage au domaine Fleurimont; elle a 86 ans. On la voit encore ici à l'âge

vénérable de 87 ans. Mais suite à un accident vasculaire cérébral, en avril 1998, elle est hospitalisée pour 3 mois à l'Hôtel-Dieu puis, le 2 juillet, elle est placée à l'Hôpital D'Youville en convalescence, jusqu'au 23 mars 1999; par la suite, elle est déplacée à la Résidence de l'Estrie près de chez Rosaline qui lui rend alors visite à tous les jours; en novembre 2003, elle est placée à l'Hôpital St-Vincent-de-Paul où elle décède le 25 février 2007. Les capacités d'Éva ont été énormément réduites durant les dernières années de sa vie et ce sont ses filles, Rosaline et Carmen, qui ont veillé étroitement et quotidiennement à son bien-être, s'assurant qu'elle était bien traitée jusqu'à la toute fin. Rosaline et Camen l'ont visitée quotidiennement sur semaine de 1992 à 2007 et Carmen, plus spécialement les fins de semaine, allant jusqu'à l'aider à se nourrir en prenant le temps qu'il fallait.

Le 16 février 2005, pour les 95 ans d'Éva, toute la famille se réunit autour d'elle au pavillon Saint-Vincent, de Sherbrooke. Tous ses enfants vivants sont présents, venus de plusieurs régions de la province.

Figure 59 Lors du 95ième anniversaire de naissance d'Éva



De gauche à droite : Irène, Paul-Émile, Lauréat, Yvette, Madeleine, Aimé, Rosaline, Rolland, Carmen, Gérard; les enfants d'Éva.

Un article est paru dans La Tribune de Sherbrooke, vendredi le 25 février 2005, relatant que près de 70 personnes étaient présentes réunissant les cinq générations.

B4 **La Tribune** SHERBROOKE VENDREDI 25 FÉVRIER 2005

Ça se passe chez r

Elle aussi a 95 ans

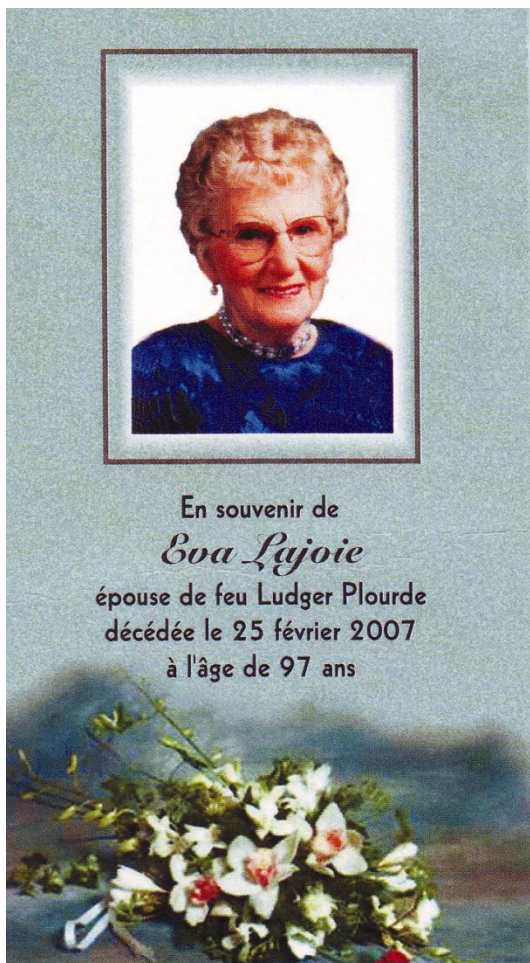


Imacom, Claude Poulin

Mme Éva Lajoie-Plourde et La Tribune ont quasiment le même âge, jour pour jour! Si votre quotidien célébrait ses 95 ans d'histoire cette semaine, Mme Lajoie-Plourde a célébré le 16 février dernier le même honorable anniversaire! Lectrice assidue du journal dans ses bonnes années, la nonagénaire a eu 14 enfants, 52 petits-enfants, 89 arrière-petits-enfants et cinq arrière-arrières-petits-enfants. Le 16 février, au pavillon Saint-Vincent, de Sherbrooke, une fête a été organisée pour souligner l'événement. Près de 70 personnes étaient présentes. Les cinq générations étaient réunies! Mme Lajoie-Plourde, qu'on voit ici au centre, est entourée de ses dix enfants toujours vivants: (devant) Carmen, Aimé, (debout) Paul-Émile, Irène, Yvette, Rosaline, Gérard, Madeleine, Lauréat et Rolland.

À 97 ans, Éva décède et laisse derrière elle une nombreuse descendance.

Figure 61 Le décès d'Éva



« Regardez la vie que je commence
et non celle que je finis. »



Merci du fond du cœur
pour votre présence et votre soutien.

Ses enfants

Gérard (Marianne Castonguay)
feu Joseph (feu Adrienne Lévesque)

Roland (Rita Godbout)

Aimé (feu Gisèle Dubé)

Lauréat (Rosoline Beaulieu)

Rosaline (Alphonse Pelletier)

Madeleine (feu Robert Rocheleau)

Carmen

Paul-Emile (Noëlla Plourde)

Irène (feu Julien Clément)

feu Camille (Géraldine Dumont)

Yvette (André Dumont)

ses 52 petits-enfants

ses 92 arrière-petits-enfants

ses 5 arrière-arrière-petits-enfants



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES EAUX VIVES

Branche Paternelle

François Plourde - Jeanne Jousselein
vers 1600 probablement près de Dissay, Poitou

Pierre Plourde - Martine Jousselein
vers 1628 probablement près de Dissay

François Plourde - Jeanne-Perrine Grémillon
7 février 1663 Dissay
I

René Plourde - Jeanne Marguerite Bérubé
28 août 1697 Rivière-Ouelle
II

Augustin Plourde - Magdeleine Lévesque
10 juillet 1728 Rivière Ouelle
III

Denis Plourde - Marie-Charlotte Ouellet
1er février 1768 Sainte-Anne-de-la-Pocatière
IV

André Plourde - Joseph-Hudon Beaulieu
27 juillet 1807 Rivière Ouelle
V

André Plourde - Charlotte Bérubé
13 février 1838 Rivière Ouelle
VI

Jean-Isaïe-Germain Plourde - Élise Moreau
8 janvier 1867 Kamouraska

**Lignée directe de la famille
du Sieur Ludger Plourde**



VII
Joseph-Auguste Plourde et Odile Duval
17 octobre 1893

VIII

Arbre généalogique du Sieur Ludger Plourde qui a épousé Éva Lajoie (fille de Ludger Lajoie et Léda Bossé)
le 12 juillet 1927 à Saint-Antonin de la Rivière du Loup

IX

Issus: Gérard, Joseph, Rolland, Aimé, Lauréat, (Camille), Rosaline,
Madeleine, Carmen, Paul-Émile, (Joseph-Jacques), Camille, Irène, Yvette

Branche Maternelle

Guillaume Duval - Marie Giguelle
Seigneur du Ponthaut, Ponsat en Bretagne

I
François Duval/Dupoleau - M. Anne Boucher
21 janvier 1692 Rivière Ouelle
II

François Duval - Charlotte Goupil
14 janvier 1732 L'Islet
III

Pierre Duval - Suzanne Jean 2ième mariage
16 février 1795 St-Jean Port-Joli
IV

François Duval - Claire-V. Gagné
19 octobre 1819 St-Jean Port-Joli
V

Octave Duval - Marie Plourde 2ième mariage
4 novembre 1867 St-Antonin Rivière du Loup

Branche Paternelle

- I
Barthélémy Normandin dit Lajoie et
Françoise Dupil, 2ième mariage
28 août 1697 Rivière-Ouelle
- II
Barthélémy Normandin dit Lajoie et
Marie Geneviève Boucher
St-Louis Kamouraska, 28 janvier 1748
- III
Zacharie Normandin dit Lajoie et
Marie Anne Ouellet
St-Louis Kamouraska, 23 août 1773
- IV
Germain Normandin dit Lajoie et
Genviève Paradis
St-André Kamouraska, 21 février 1803
- V
Guillaume Lajoie-Julie Lavoie
St-Pascal Kamouraska, 28 février 1841
- VI
Ludger Lajoie-Hermine Dubé
St-Pascal Kamouraska, 18 février 1870

Lignée directe de la famille de Dame Éva Lajoie



VII
Ludger Lajoie et Léda Bossé
St-Louis-du-Ha-Ha, 30 juillet 1901

VIII

Arbre généalogique Dame Éva Lajoie qui a épousé Ludger Plourde (fils de Joseph-Auguste Plourde et Odile Duval)
le 12 juillet 1927 à Saint-Antonin de la Rivière du Loup

IX
Issus: Gérard, Joseph, Rolland, Aimé, Lauréat, (Camille), Rosaline,
Madeleine, Carmen, Paul-Émile, (Joseph-Jacques), Camille, Irène, Yvette

Branche Maternelle

- I
Pierre Bossé et
Jeanne Carolle
Des Briards diocèse d'Avrance Normandie
- II
Jean Bossé et
Madeleine Pelletier, 2ième m.
Montmagny, 8 Novembre 1762
- III
Jean-François Bossé et
Mane Françoise Bérubé
Ste-Anne de la Pocatière, 20 Janvier 1800
- IV
François Bossé et
Pélagie Thibault
St-Louis Kamouraska, 23 Janvier 1827
- V
Georges Bossé et
Christine Landry
St-André Kamouraska, 21 Février 1854
- VI
Joseph Bossé et
Adèle Pelletier
Notre Dame du Lac, 16 janvier 1883

Chapitre 6 Retour aux sources

Répondant à l'invitation de leurs cousins de France MM. Cothet et Lochon, et à celle des associations "Falaise Acadie Québec" et pour un pèlerinage aux sources, une quinzaine de personnes appartenant à la famille Plourde et habitant le Québec se sont retrouvées le 10 juillet 1988 Aux Brochalières à Vouneuil-sur-Vienne, au nord de Poitiers, pour le dévoilement d'une plaque commémorative au lieu de naissance de René Plourde, ancêtre des Plourde d'Amérique du Nord. Cette plaque a été offerte par les famille Cothet et Lochon (familles Plourde-Grémillon). Daniel Plourde, professeur à Montréal et descendant de René (de la branche de Pierre) étaient parmi ceux qui ont présidé la cérémonie de dévoilement. Il en a ramené de belles photos de la maison où est né René et nous les a gracieusement transmises. Ils étaient guidés par l'éminent généalogiste Jean-Marie Gemme qui a découvert le lieu de naissance de René.

Figure 205 Plaque commémorative de la naissance de René





10 Juillet 1988 Dévoilement d'une plaque commémorative aux Brochalières de Vouneuil-sur-Vienne par une délégation de la famille Plourde de la province de Québec.



Arrivée aux Brochalières



Les Brochalières

Différents articles de journaux lors du dévoilement de la plaque commémorative :

Plourde : histoire d'une famille

Chaque été, le pays Châteleraudais (et ses environs) se plonge d'actualités acadiennes. La saison estivale ne fait que commencer, mais déjà, ici et là, les forces acadiennes refont surface, animent ponctuellement la région de manifestations diverses. Ainsi, ce week-end à Vouneuil-sur-Vienne, inaugurerait-on une plaque commémorative en hommage à René Plourde.

Aux Brechellères, dimanche matin, se sont réunies plusieurs dizaines de personnes. Événement émouvant que le dévoilement d'une plaque pour le retour aux sources de la famille Plourde. Une famille franco-canadienne. Des retrouvailles en quelque sorte. René Plourde quitte la région de Vouneuil en 1694 et disparaît. Il s'engage en vérité au séminaire du Québec. Mariage en 1697 : naissance d'une grande famille. Aujourd'hui, que ce soit au Québec, au Nouveau-Brunswick ou dans le Maine, les Plourde sont au nombre de 6 000 ! Des descendants qui, pendant long-

temps, ont recherché l'origine familiale. Avec comme unique indice une commune de la Vienne. Mais laquelle ? De recherches en recherches, Jean-Marie Germe est arrivé à tout retrouver ou presque. Résultat : cette inauguration émouvante, en présence d'une délégation de six Plourde canadiens et d'une assistance composée essentiellement de leurs cousins français. Une manifestation organisée notamment par « Falaise - Acadie - Québec », en présence de nombreuses personnalités dont M. Rubi, conseiller général ; M. Texier, maire de Vouneuil ; M. Branger, maire de Saint-Cyr, et autres élus locaux.

Désormais, la famille Plourde a renoué avec son passé et il y a fort à parier que cette plaque dédiée à René Plourde (comme un vibrant hommage) deviendra le symbole de nouveaux échanges avec l'Acadie. De ces liens forts et unificateurs qui cimentent les familles aux membres éparpillés de par le monde.



Les Plourde se retrouvent à Vouneuil



Trois descendants de René Plourde présidaient la cérémonie

Fils de François Plourde et de Jeanne Perrine Grémillon, René Plourde fut baptisé à Vouneuil le 15 juillet 1667. Devenu adulte, il cultiva les terres de la Brochalière, non loin de l'actuel chef lieu de canton, avant de s'embarquer pour

les terres lointaines de l'Acadie, laissant les siens à Traversay-Saint-Cyr, berceau de la famille.

C'était il y a bien longtemps, et si l'on ignore encore les circonstances et la date exacte de son départ, on sait en revanche qu'en

1695 René Plourde travaillait au séminaire de Québec, probablement sur les recommandations de son oncle Jean, alors secrétaire de l'évêque de Poitiers.

Par la suite, René Plourde s'installa à Rivière Ouelle, sur les bords du Saint-Laurent, où il revint à ses premières amours, la terre. On sait qu'il s'y maria en 1697, qu'il eut 6 enfants, mais qu'il n'eut malheureusement pas le bonheur de voir naître le dernier puisqu'il mourut quelques mois avant, en 1708.

Si le berceau de la famille est resté à Rivière Ouelle, quelques-uns des Plourde, fidèles à l'esprit de pionnier qui anima leur ancêtre, ont essaimé sur le continent nord-américain : on en retrouve au Québec évidemment, mais aussi à Malawaska (Maine-USA), au Nouveau Brunswick, et dans l'ouest du Canada.

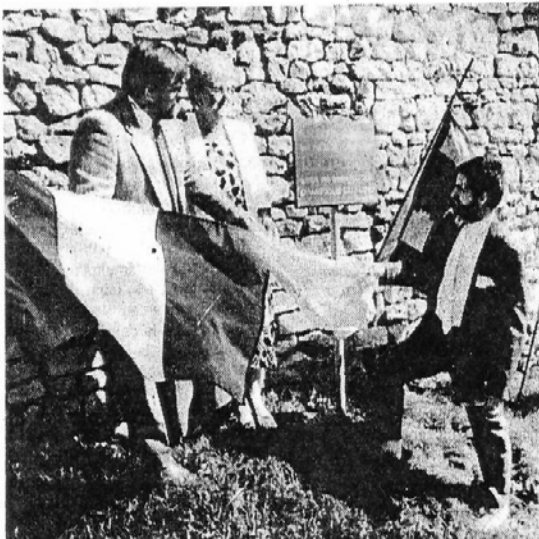
Aujourd'hui, la famille compte quelque 10.000 membres en Amérique du Nord et dans la région de Vouneuil où une plaque à la mémoire de René le pionnier a été dévoilée.

Cette plaque, apposée aux Brochalières, et offerte par les familles Cottet et Lochon (familles Plourde-Grémillon), commémorera désormais le lieu de naissance du premier acadien de la famille.

Trois descendants de René Plourde, Paul et sa femme Sylvie, Rita Plourde-Pinard et son mari Ludger, Daniel et sa femme Christiane, ont présidé cette cérémonie à laquelle participaient le Dr Rubi, les représentants de la municipalité de Vouneuil, du centre de documentation acadienne, des associations Falaise Acadie et Chatelleraut-Québec.

Paul, businessman à St Pascal Rita, retraitée, et Daniel, professeur à Montréal, étaient entourés pour la circonstance des descendants Plourde de Vouneuil en compagnie desquels ils ont assisté à la messe célébrée à la mémoire de René.

Un moment émouvant en même temps qu'un retour aux sources marqué, en fin de matinée, par un vin d'honneur fort chaleureux. Au Canada, un film et une fameuse série TV ont retracé la vie de la grande famille Plouffe. Aux Brochalières, il a suffi d'un peu de pélicule, d'une plaque, et de quelques clichés pour léguer à la postérité le souvenir des Plourde.



Une plaque commémorera le lieu de naissance du premier de la famille

Lucie Robit

Chauvigny

Le retour des Plourde



Reçus en ville haute

En l'an de grâce 1695, René Plourde, un nom qui trouve ses origines à Vouneuil-sur-Vienne, La Bréchalère, Traversay et St-Cyr, quittait la France pour le Nouveau Monde. C'est ainsi avec les difficultés qu'on imagine aisément, qu'il arriva sur les bords du St-Laurent à Rivière Ouelle, où il s'installa. Il y fonda une famille et aujourd'hui, tant en Amérique du Nord que dans le monde, on compte environ 6.000 descendants. Au Canada archevêque d'Ottawa, Mgr Aurel Plourde est des leurs. Plus près de nous, les Plourde sont présents un peu partout dans le département, Bonnes, Châtellerault, Poitiers, Tercé, St-Benoît, St-Gervais et Chauvigny.

Répondant à l'invitation de leurs cousins de France MM. Cothet et Lochon, comme à celle des associations « Falaise Acadie Québec », et pour un pèlerinage aux sources, une quinzaine de personnes appartenant à la famille Plourde et habitant le Nord du

Québec, étaient en cette mi-juillet parmi nous.

Conduits par un éminent généalogiste, Jean-Marie Germe, les Plourde sont passés par « La Brochalière » à Vouneuil-sur-Vienne où leur ancêtre est né et c'est là que dimanche une plaque offerte par M. Lochon, rappelant les origines de la famille fut dévoilée.

Récemment, en suivant le guide, ils étaient à Chauvigny où à midi ils furent reçus en ville haute par M. Servanty. L'occasion leur était donnée de visiter la cité médiévale, mais aussi de passer par la galerie des ancêtres.

Les rencontres et découvertes qu'ils ont faites en Poitou méritaient bien le déplacement consenti.

Saint-Cyr à l'heure du Québec

Ah nos cousins du Québec ! De joyeux fêtards lorsqu'ils sont de sortie ; plus encore quand ils se retrouvent en famille dans le poitou. C'est ce que vivent actuellement six Acadiens, descendants des familles Plourde et Grémillon, venus en France retrouver les leurs.

René Plourde est né aux « Brochallières », commune de Saint-Cyr, au XVII^e siècle, émigra en Nouvelle-France en 1685 où il prit pour épouse Marie Bérubé en 1697 à Rivière-Quelle. De cette union sont nés six enfants dont deux garçons.

Des deux branches principales de la famille, on compte aujourd'hui entre cinq et six mille descendants installés principalement en Acadie, mais aussi aux Etats-Unis ou en République Dominicaine.

Grâce à l'association « Falaise - Acadie - Québec », dont le siège social est aux Ormes, près de Châtelleraut, et grâce aussi aux familles Cothet et Lochon, qui ont organisé le voyage, les cousins du Québec ainsi que leur famille étaient reçus samedi par la municipalité de Vouneuil-sur-Vienne et de Dissay en présence des représentants des élus de la région, de M. A. Maindron, directeur du Centre d'études acadiennes de Poitiers, du

docteur Rubi, conseiller général et des associations : Cousins Acadiens du Poitou, Châtelleraut - Québec, Châtelleraut - Canada, Touraine - Canada.

Dimanche matin, une plaque commémorative était déposée aux « Brochallières », lieu de naissance de R. Plourde, puis après avoir assisté à la messe à Vouneuil, les membres des deux familles, soit 110 personnes, se retrouvaient à la salle

des fêtes de Traversay autour d'une table bien garnie de victuailles et de souvenirs.

Le soir même tous se retrouvèrent dans les caves de « l'Habit-d'Or » à Marigny-Brizay pour la traditionnelle dégustation de vin et pour l'initiation des cousins québécois.

De cette petite fête familiale vient de naître l'idée d'un jumelage avec Kamouraska, ville située sur les rives du Saint-Laurent, tout près de Québec

et la commune de Saint-de-Vouneuil.

Quoi qu'il en soit un soir inoubliable pour les bres de ces deux familles qui ont fait connaissance leurs cousins dans la joie et la bonne humeur, comme le dit un proverbe québécois : « la bacaisse... »



Daniel Plourde, de Valleyfield, lors d'une visite au lieu de naissance de René au Poitou.



Visite de sœur Hélène Plourde (à droite) à l'occasion d'un voyage au Poitou avec sa cousine Diane Gagnon (à gauche) alors qu'elle a séjourné chez Adrien Plourde (au centre) en 1994 ?, devant la plaque dévoilé en 1988 par Daniel Plourde de Valleyfield.

D'autres plaques commémoratives ont été installées dans la région.



Plaque commémorative de l'allée des Bouleaux, Dissay



Plaque commémorative Place de l'Église St-Cyr

Conclusion

Écrire le livre de notre histoire fut une expérience enrichissante et qui m'a permis de découvrir mes racines mais aussi de renouer avec plusieurs cousins et cousines que je n'avais pas côtoyé pendant plusieurs années, ayant vécu dans la région de Montréal la majeure partie de ma vie. De leur côté, ils vivent principalement dans le bas du fleuve, quelques-uns au Nouveau-Brunswick, d'autres dans la région de Hull, de Montréal, de l'Estrie ou au nord du Québec. Quelques-uns font des incursions en Ontario et j'ai des cousines qui vivent en Suisse. La famille de Ludger et d'Éva s'agrandit et s'étend graduellement dans la province, à travers le pays et le monde comme vous pouvez le constater. Bien sûr, avec le temps, les descendants de Ludger et d'Éva auront de plus en plus de difficulté à se reconnaître. Mais grâce à ce livre qui raconte leur histoire et qu'ils pourront transmettre à leurs enfants ainsi qu'à leurs petits-enfants, les générations futures connaîtront à tout le moins leurs racines.

Aussi, mon souhait le plus cher est que ceux et celles qui se procureront ce livre veilleront à le transmettre à leurs descendants, en espérant que les générations futures ajouteront des chapitres à l'histoire afin qu'elle se perpétue et s'enrichisse. Ce livre n'est pas un roman fictif mais une histoire vécue, racontée simplement avec les éléments connus de l'histoire. Les personnes qui y ont raconté leur propre histoire l'ont fait dans le but de se faire connaître à leurs descendants. C'est aussi le reflet de leurs aspirations et de leurs espoirs; c'est aussi le bon exemple qu'ils tentent d'insuffler à leur descendance.

Bien sûr, le format de transmission de ce livre risque d'évoluer compte tenu de la technologie future. En accord avec mon oncle Alphonse Pelletier, coauteur de ce livre nous avons décidé en cours de route de transmettre ce livre à tous les membres de notre famille en format numérique. Ainsi tous pourront y avoir accès sur leur ordinateur ou une tablette et pourront l'imprimer eux-même sur leur imprimante pour en faire un livre. Pour ceux qui veulent absolument une copie papier et ne peuvent l'imprimer eux-même, il est possible de leur en faire un exemplaire grâce au cousin Michel Plourde qui nous a fourni une relieuse à boudiner permettant d'assembler les copies et du papier. Il y aurait par contre des frais à payer pour l'encre (qui est assez dispendieuse) et l'expédition. Peut-être aussi un site internet pourrait être créé l'usage de nos descendants qui l'enrichiront à leur gré? Pourquoi pas, en autant que l'objectif est de permettre à nos descendants d'avoir accès à toute leur histoire.

Cette histoire, celle de NOTRE FAMILLE, montre à quel point les Plourde sont résistants aux épreuves, déterminés et ingénieux. Elle montre aussi à quel point nous sommes des gens de cœur, capables de s'entraider et de s'ouvrir aux autres. Ces qualités font partie de notre patrimoine et nous avons le loisir de continuer à les développer. Puisse-t-il en être ainsi.

Merci Ludger

Merci Éva

Bibliographie

Album Souvenir du Cinquantième de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Roquemore 1933-1983, p. 266

Allocution prononcée à la fin de l'office religieux en l'église de Vouneuil-Sur-Vienne (lors du retour aux sources des Plourde le dimanche 10 juillet 1988)

Archives de la Vienne, au [w.w.w.archives-vienne.cg86.fr/](http://www.archives-vienne.cg86.fr/) :

- 15.03.1635 Acte notarié de Pierre Pellourde laboureur demeurant au village de Traversay à Dissay
- 17.04.1663 Contrat de fermage pour 5 ans aux Brochalières de Vouneuil-sur-Vienne
- 21.01.1664 Extrait du contrat de mariage de François Pelourde et Perrine Grémillon
- 27.05.1664 François Pelourde à Vouneuil-sur-Vienne
- 30.06.1665 Partage Pelourde-Jousselin
- 15.07.1667 Baptême de René Pelourde
- 04.1668 Visite aux Brochalières (Bail 1663-1668)
- 19.08.1670 Inventaire après décès de Perrine Grémillon épouse de François Pelourde
- 22.09.1671 Décès de François Pelourde
- 19.12.1671 Inventaire après décès
- 06.07.1672 Jean Pelourde prêtre recteur de Thuré, secrétaire de l'Évêque de Poitiers
- 24.01.1673 Jean Pelourde prêtre de la paroisse Saint-Hilaire-entre-les-Églises, ville de Poitiers
- 17.03.1668 Jean Pelourde prêtre
- 06.10.1633 Famille Pelourde demeurant à la Pellourderie paroisse de Thuré près de Châtellerault ?

Archives municipales de Chasseneuil, près de Dissay, année 1672, lettre rédigée par Jean Pelourde, secrétaire de l'évêque de Poitiers, Gilbert de Clerambault, pour le curé de Chasseneuil

Archives Nouvelle-France, la série B235, de l'Amirauté de La Rochelle, Rôles des équipages comprenant la liste des personnes embarquées, avec leur métier, âge.
<http://www.archivescanadafrance.org/francais/accueil.html>

Cercle Généalogique Poitevin, onglet Histoire, Quelques repères historiques,
http://www.herage.org/histoire_reperes.htm

Dictionnaire Biographique du Canada, vol. 2 pp. 27-36, 510.

Greffé Chamballon, 6 juillet 1695

Greffé Janneau, 24 août 1695; 15 novembre 1708; 2 novembre 1724.

Guissard, P., Histoire de la Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie (1959), 330 pages.

Histoire-Généalogie, magazine-web, La vie et la mémoire des hommes, Les Français en quête du Nouveau Monde : les Iles d'Amérique et la Nouvelle-France, espoir du XVII^e-XVIII^e s. Quelques pistes pour retrouver ses ancêtres en terre d'Amérique, mardi 1er mai 2007, par Michèle Champagne <http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article1233>

Jetté, René, Dictionnaire Généalogique des Familles du Québec (1983), p. 929

La généalogie Plourde 1692-1980, Alain Perreault

Manuel de Généalogie Gabriel Drouin 1938

Musée virtuel du protestantisme français, XVII^e siècle - La révocation de l'Édit de Nantes, Les dragonnades (1681-1685),
<http://www.museeprotestant.org/Pages/Notices.php?noticeid=633&scatid=130&lev=1>

Paradis, Alexandre, Kamouraska (1674-1948), pp. 33, 74

Pelletier, Alphonse, généalogiste, *L'ancêtre René Plourde*,

Perreault, Alain, La généalogie Plourde 1692-1990

Plourde, Daniel, photos du berceau de René (maison, églises)

Plourde, Hélène o.s.u., *Quand Saint-Pierre est Saint-Cyr ou l'histoire d'un dénouement heureux*, 1988

PRDH, vol. 7, Index au mot Plourde

Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, vol. 29, pp. 283-289

Répertoire des descendants des bisâiteuls Jean-Clovis Caron et Sophie Leclerc Pascal Plourde sr et Marie-Louise Lebel, Jean-Baptiste Caron, ptre

Rivière-Ouelle 1672-1972, Paul-Henri Hudon , Bibliothèque nationale du Québec

Roy, P.-G., Inventaire des Ordonnances de Intendants de la Nouvelle-France, vol. 2 p. 3.

Simard, André, Les Évêques et les prêtres séculiers du diocèse de Chicoutimi (1969), pp. 93-95, 170.

Société de Généalogie de Québec, l'Ancêtre, vol. 10, p. 64.

Tanguay, Cyprien, Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes (1871), vol. 1, p. 490.

Weider, Ben, Les Hommes forts du Québec (1973), pp. 70-72, 232, 239 où il est question de Paul Plourde.

Hommage à M. Alphonse Pelletier



M. Alphonse Pelletier est : Membre no. 3, fondateur de l'Association des familles Pelletier Inc., Membre no. 432 de la Société de Généalogie des Cantons-de-l'Est Inc. et membre émérite depuis 2007.

HOMMAGE

À M. Alphonse Pelletier

Dans l'ensemble des Sociétés de généalogie il y a un virus, un virus généalogique, qui a pour nom le bénévolat et je m'explique, les gens qui ont un intérêt pour leur patronyme et son histoire, s'inscrivent membres, font leurs recherches bénéficient des heures d'ouverture de la bibliothèque et des nombreuses références qu'elle renferme, reçoivent de l'aide de la personne bénévole de garde et une fois leur curiosité satisfaite, ne s'impliquent pas s'envolent et disparaissent.

En consultant les revues des sociétés on remarque régulièrement des demandes de bénévoles pour permettre une participation au bon fonctionnement de l'organisme, mais comme dit l'adage beaucoup sont appelés mais peu d'élus.

Il existe pourtant un anti-virus à ce problème, ici et là des héros féminins et masculins qui conscient de la situation contribuent à tenir à bout de bras les activités faisant un travail nécessaire en se portant volontaires dans presque toutes les sphères de l'organisme, ils agissent sans bruit, de bon cœur, sans même être remarqués de sorte qu'il sont souvent oubliés.

C'est le cas ici du membre no 432 de la SGCE depuis 1977, soit 30 ans.

Bénévole depuis la première journée de son inscription, a toujours offert son aide dans les transports de matériel pour les expositions extérieures, la garde sur les lieux de la présentation comme le salon du livre dans les écoles et autres sorties de la société. Les journées portes ouvertes ont aussi bénéficiées de la présence de ce bénévole pour expliquer le fonctionnement de la bibliothèque et piquer la curiosité des visiteurs. Chercheur chevronné non seulement dans ses recherches personnelles il connaît les moindres recoins des lieux et ses précieuses informations.

Aujourd'hui, encore bénévole de garde pour les chercheurs, il remplace même à pied levé les absents qui se désistent et n'offre jamais de refus. Je n'ai pas fait de statistiques mais je peux pratiquement affirmer qu'il est celui qui a fait plus de garde à la bibliothèque depuis son adhésion à la société.

Comme membre de l'association des familles Pelletier, il a contribué à plusieurs publications pour références que vous trouverez, classées sur les rayons de la salle de recherche.

En reconnaissance pour son intérêt soutenu à la cause généalogique et les nombreux services rendus, la SGCE désire attribuer à monsieur Alphonse Pelletier le titre de membre émérite.

Gisèle Langlois-Martel (137)

Alphonse Pelletier a aussi servi dans l'armée lors de la guerre de corée.



Annexes

- Annexe I Actes des registres paroissiaux des Archives de la Vienne
<http://www.archives-vienne.cg86.fr/numerique.php3>
- Annexe II **Lettre de l'Évêque Clerambault et signée par son secrétaire, Jean Pelourde**
- Annexe III Relevé des comptes de René Plourde, engagé débiteur et engagé créditeur
- Annexe IV Règles communes pour les domestiques et engagés du Séminaire
- Annexe V Ordre journalier pour les domestiques et engagés du Séminaire
- Annexe VI Contrats notariés
- Annexe VII Actes de baptême, mariage et sépulture au Québec

Annexes

Annexe I

Actes des registres paroissiaux des Archives de la Vienne
<http://www.archives-vienne.cg86.fr/numerique.php3>

1596

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 2

Le (6 ?) de mars 1596 a été baptisé **Georges Grémillon** fils de Pierre Grémillon

Commentaire : suite difficile à lire

1599

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 7

Le(septembre ?) 1599 a été baptisé **Mathurin** fils de (Pierre ?) **Pelourde**
.....illisible

1603

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 20

Le 11 octobre 1603 par moi prêtre soussigné a été baptisé **Pierre** né de François **Pelourde** et Jeanne Jousselin le parrain a été Pierre Grand la marraine Jeanne

Commentaire : Grand-père de René

1605

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 34

Le ? de juin 1605 a été baptisé **Philippe** fils de François **Pelourde** et Jeanne Jousselin sa femme et ont été parrainGabriel Laurenson Philippe Jaudoin

Commentaire : Grand-oncle de René

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 35

Le mardi 28 septembre 1605 a été baptisé (**??Annette??**) **Jousselin** fille de Mabi Jousselin et Suzanne O'bryan sa femme et sont parrain et marraine Anthoine Bass et

Commentaires : sœur aînée de Martine Jousselin, grand-mère paternelle de René qui serait née en 1607 : voir vue 46; à ajouter dans Généatique éventuellement

1607

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 45

Le 26^{ième} jour de février 1607 a été baptisé **François** fils de Simon **Pelourde** etJaudoin sa femme ont été les parrain et la marraine Françoise Pelourde et Pierre Sandorin

Commentaire : une autre branche; on ne sait pas à qui est rattaché Simon

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 46

Le premier de mars 1607 a été baptisé **Martine** fille de Mabi **Jousselin** et de Suzanne O'brian sa femme, le parrain et la marraine Marin Ceres Andrée Jousselin
Barbu

Commentaire : grand-mère paternelle de René

1608

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 56

Le 9^{ième} de mars 1608 a été baptisé **Pierrette** fille de Simon **Pelourde** et Philippe Jaudoin sa femme a été le parrain Antoinesi mourut Jean Grollier la marraine Georgette Mathurin

Commentaire : une autre branche; on ne sait pas à qui est rattaché Simon

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 56

Le 15^{ième} jour de mars 1608 a été baptisé **Antoine** fils de François **Pelourde** et de Jeanne Jouselin ont été les parrain Antoine Bastien la marraineBastien

Commentaire : assurément un grand oncle paternel de René

1610

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 67

Le 14^{ième} jour de mars a été baptisé **René** fils de Simon **Pelourde** et Philippe Jaudoin les parrainla marraine Marie Jahan

Commentaires : un autre René d'une autre branche

1612

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 80

Le jour de Saint-Antoine (10^{ième} ?) de janvier 1612 a été baptisé **Antoinette** fille de Simon **Pelourde** et de Philippe Jaudoin sa femme parrain Pierre Millot la marraineCollard et Michelle Laporte

Commentaire : une autre branche; on ne sait pas à qui est rattaché Simon

1613

Dissay, Baptêmes 1594-1614, vue 86

Le 28 janvier 1613 a été baptisée **Georgette** fille de Laniel **Charrauls** etPaillet sa femme et sont parrain Jean Grogiaut Lalumière et la marraine Georgette Gontier et Philippe Goullan

Commentaires : possiblement la grand-mère maternelle de René

1629

Dissay, Baptêmes 1615-1634, vue 75

Le 20^{ième} jour d'août 1629 a été baptisé **Jean** fils de Pierre **Pelourde** et de Martine Jouselin sa femme parrain Jean Jouselin sergent royal marraine Mathurine Peraud et par moisous signé
Jouselin Doustard

Commentaires : oncle paternel de René; probablement celui devenu secrétaire de l'évêque de Poitiers

1631

Dissay, Baptêmes 1615-1634, vue 84

Le 15^{ième} jour d'avril 1631 a été baptisé **Catharin** fils de Pierre **Pelourde** et de Martine Jouselin parrain Martin Jouselin marraine Claudinepar moi sous signé
Roussard

Commentaires : oncle paternel de René

1632

Dissay, Baptêmes 1615-1634, vue 88

Le dix septieme jour de septembre mil six cent trente deux, par moi prêtre soussigné, a été baptisé **François**, fils de Pierre **Pelourde** et de Martine Jouselin sa femme le parrain a été vénérable Messire Nicolas Le Noir Prêtre curé de St. Cyr et Julite la marraine Philippe Pelourde
Coustard Ptre. Lenoir

Commentaires : père de René; il a été baptisé le 17 et non le 10 de septembre mais il aurait pu naître le 10.

1633

Dissay, Baptêmes 1615-1634, vue 98

Le 3^{ième} jour de décembre 1633 a été baptisée **Jeanne** fille de Pierre **Pelourde** et de Martine Jouselin sa femme parrain Antoine Basset marraine Jeanne Pasquier et par moi prêtre et curé de Dissay sous signé
Basset Coustard

Commentaires : tante paternelle de René

1636

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 6

Le 14^{ième} jour de mars 1636 a été baptisé **Catherine Pelourde** fille de Pierre Pelourde et de Martine Jouselin son parrain a été Bastien Babin et sa marraine Catherine Aubigiau par moi prêtre de Dissay

Commentaires : tante paternelle de René

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 7

Le 25^{ième} jour d'avril 1636 fut baptisé **Pierre** fils de Georges **Grémillon** et de Georgette Charrault ses père et mère le parrain fut La marraine fut Antoinette

Commentaires : oncle maternel de René qui l'aurait élevé à la mort de ses parents

1638

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 16

Le 2^{ième} jour de mai 1638 fut baptisé **Georgette** fille de Pierre **Pellourde** et de Martine Jouselin le parrain fut Alexandre Basset la marraine Georgette

Commentaires : tante paternelle de René

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 17

Le dernier jour de juin 1638 fut baptisé **Claude** fils de Georges **Grémillon** et Georgette Charrault le parrain fut Claude Bor..... et la marraine fut Fulgent Charrault

Commentaires : oncle maternel de René

1639

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 21

Le 25 avril 1639 fut baptisé **Françoise** fille de Pierre **Pellourde** et Martine Jouselinle parrain fut François Charrault et la marraine Françoise Barbotin

Commentaires : tante paternelle de René

1641

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 29

Le 8 avril 1641 fut baptisé **Gilles** fils de Pierre **Pellourde** et de Martine Jouselin les père et mère le parrain fut Gilles Baucher chapelin de la chapelle de Dissay la marraine fut Catherine Jouselin

Baucher

Commentaires : un oncle paternel de René

1643

Dissay, Sépultures 1637-1668 vue 9

Le 6 février 1643 fut enterré Georges Grémillon du village de Traversay par moi prêtre
curé Magnand

Commentaires : décès du grand-père maternel de René

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 38

Le 22 février 1643 fut baptisé **Perrine** fille de Georges **Grémillon** et de Georgette
Charrault fut parrain et marraine Claude Babin, Perrine Dubreuil

Commentaires : mère de René

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 39

Le 12 avril 1643 fut baptisé **Perrine** fille de Pierre **Pelourde** et de Martine Jouselin les
père et mère le parrain fut Pierre Jahan la marraine fut (Suzanne ?) Grollier

Commentaires : tante paternelle de René

1645

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 48

Le mardi 27 juin 1645 fut baptisé **Martine** Jouselin fille de Pierre **Pelourde**
parrain Émily JouselinMichel Giraul

Commentaires : possiblement une tante de René (nom de la mère illisible) car il y aurait
une sœur aîné Perrine (1643) et un frère qui suit Antoine (1647) mais issue d'un
remariage de Pierre avec Georgette Charrault; cf fiche de l'année 1647; il est possible que
la femme de Pierre Plourde, Martine Jouselin, soit décédée au moment de
l'accouchement et que l'enfant reçoive le nom de sa mère. Pierre se remarie l'année
suivante.

1646

Dissay, Mariages 1637-1654, vue 8 mariage et fiançailles

Pierre Pelourde et Georgette Charrault

Le mardi 20 avril 1646 ont été épousés en l'église de St-Cyr Pierre Pelourde à Georgette Charrault de la paroisse de Dissay tous les 6 par moi le prêtre de l'église de Dissay en présence de CathrinPelourde de Claude Charrault Charrault..... d'André Charrault curé de Dissay sous signé Magaud ?

Catherin Pelourde et Claudine Grémillon fiançailles

Ce jour Catherin Pelourde fils de Pierre Pelourde et de défunte Martine Jouselin et Claudine Grémillon fille de défunt Georges Grémillon et Georgette Charrault ont été fiancés

Antoine Grémillon et Jeanne Pelourde fiançailles

Ensemble Antoine Grémillon fils défunt père Grémillon et Georgette Charrault et Jeanne Pelourde fille de Pierre Pelourde et la défunte Martine Jouselin tous de la paroisse de Dissay ont été fiancés dans l'église paroissiale de St-Cyr par moi prêtre curé de Dissay sous signé(liste de personnes présentes)
Magaud ?, prêtre curé de Dissay

1647

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 54

Le 5 février 1647 fut baptisé **Antoine** fils de Pierre **Pelourde** et de Georgette Charrault et ont été parrain Antoineet marraine Antoinette

Commentaires : oncle de René, issu du mariage de son grand-père paternel et de sa grand-mère maternelle

1649

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 61

Le 4 février 1649 fut baptisé **Cyr** fils de Pierre **Pelourde** et de Georgette Charrault son parrain Monsieur François Chaisnier curé de St-Cyr la marraine Magdeleine Jouselin

Commentaires : oncle de René, issu du mariage de son grand-père paternel et de sa grand-mère maternelle

1651

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 70

Le 6 avril 1651 fut baptisé **Vincent** fils de Pierre **Pelourde** et de Georgette Charrault son parrain Maître Vincent Jouselin sergent Royal la marraine Georgette Charrault par moi sous signé Bonnae
Jouselin

Commentaires : oncle de René, issu du mariage de son grand-père paternel et de sa grand-mère maternelle

1652

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 74

Le dimanche 15^{ième} jour de décembre 1652 a été baptisé **François** fils de François **Pelourde** et de Renée Jahan les pères et mères fut parrain François Jahan et la marraine Françoise Boux par moi prêtre curé sous signé François Plourde est de la paroisse de St-Cyr baptisé à Dissaycuré de St-Cyr

Jahan

Baucher

Commentaires : un précédent mariage du père de René (à l'âge de 20 ans)? Par contre, le contrat de mariage de François avec Perrine Grémillon en 1664 fait état de 'd'aultant que led futur expoux a esté marié avec Suzanne Douxan (ou Douzamy) de laquelle y a un fils sera tenu de faire faire bon et loyal inventaire '. Si l'on parle toujours du même, François se serait donc marié 2 fois avant d'épouser Perrine Grémillon qui fut marraine du fils qu'il a eu avec Suzanne Douxan (Douzamy ?) et qui s'est aussi appelé François (cf **1659**, Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 107, baptême de François fils de François Pelourde et de Suzanne Douxan (Douzamy ?). René serait possiblement issu du troisième mariage de son père...

1655

Dissay, Mariages 1637-1654, vue 19

Catherin Pelourde et Claudine Grémillon et aussi Pierre Grémillon et Catherine Pelourde

Le 7^{ième} jour de février (1655) Catherin Pelourde et Claudine Grémillon et Pierre Grémillon et Catherine Pelourde tous de cette paroisse furent épousés par moi prêtre curé sous signé Baucher

Commentaires : Ce Pierre Grémillon est sans doute celui qui a élevé René à la mort de ses parents, ayant lui-même épousé une Pelourde

1656

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 92

Le 26^{ième} jour de juin 1656 fut baptisé **René** fils de Pierre **Pelourde** et de Georgette Charrault sa femme fut parrain Messire François Desruilles la marraine Jane R.....

Par moi prêtre curé de Dissay

Commentaires : oncle de René, issu du mariage de son grand-père paternel et de sa grand-mère maternelle

1658

Dissay, Mariages 1655-1668, vue 8

François Pelourde et Suzanne Douzamy

Le 27 juin 1658 furent épousés François Pelourde de cette paroisse et Suzanne Douzamy de la paroisse de St-Cyvray et Baillargeux par moi prêtre curé de Dissay

Commentaires : le précédent mariage du père de René? Une indication positive serait le décès de Suzanne avant 1663 année où François épouse Perrine Grémillon. Une indication négative serait la naissance d'enfants issue du couple après 1663...

1659

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 107

Le 21^{ième} jour de septembre 1659 a été baptisé **François** fils de François **Pelourde** et de Suzanne Desamis (Douzamy) sa femme fut parrain Messire François Desruilles la marraine Perrine Grémillon par moi prêtre curé de Dissay

Baucher curé de Dissay

Desruilles

1660

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 111

Aujourd'hui 8^{ième} jour d'octobre 1660 a été baptisé **François** fils naturel et légitime de Catherin **Pelourde** Claudine Grémillon père et mère

Commentaires : cousin de René qui serait décédé par noyade à 18 ans, cf avis de décès le 24 juillet 1678

1661

Dissay, Sépultures 1637-1668, vue 30

Le 13^{ième} jour de septembre 1661 mourut **Catherine** Pelourde du village de la tour de Traversay et fut enterré Dans le cimetière de Saint-Cyr par le curé du dit lieu

Commentaires : décès de la tante de René

Dissay, Baptêmes 1634-1668, vue 115

Le 19^{ième} jour d'octobre 1661 a été baptisé **Perrine** fille naturelle et légitime de François **Pelourde** et de Suzanne Desamis parrain Antoine Desamis marraine Perrine Pelourde fait par moi

Commentaires : 2^{ième} enfant du précédent mariage du père de René; la marraine semble être la tante paternelle de René

1662

Dissay, Mariages 1655-1668, vue 12

Charles Boury et Benigne Pasquier

Le 6^{ième} jour de février 1662 furent épousés en l'église de St-Cyr Charles Boury et Benigne Pasquier de cette paroissepar moi le vicaire de St-Cyr

Commentaires : Est-ce celui qui devient le mari de Jeanne Plourde en 1690?

Dissay, sépultures 1637-1668, vue 33

Le 24^{ième} jour de mars 1662 mouru **Philippe Pelourde** du village de Traversay et fut enterré le lendemain par moi prêtre curé de Dissay

Commentaires : grand-oncle de René né en 1605

1663

Dissay, Mariages 1655-1668, vue 16

François Pelourde et Perrine Grémillon

Le 7^{ième} jour de février 1663 furent épousés François Pelourde etPerrine Grémillon tous deux de cette paroissele vicaire de Dissay qui les épousa à Saint-Cyr affinités spirituelles

1664

Dissay, Mariages 1655-1668, vue 16

Perrine Pelourde et Jean Maillou

Le 27 juillet 1664 furent épousés Jean Maillou de la paroisse d'(Anoille ?) à Perrine Pelourde de cette Paroisse et en présence de Pierre Pelourde père de la dite Pelourde et de Cathrin et François Pelourde les frères et Mathieu Maillou père de Jean Maillou par le curé de Vouneuil lequel mariage fut fait au château du par le dit vicaire curé

Commentaires : mariage d'une tante paternelle de René

1666

Vouneuil-sur-Vienne, Baptêmes 1662-1667, vue 20-21

Le 7 janvier 1666 a été par moi prêtre vicaire de Vouneuil sur Vienne baptisé **Magdeleine** fille de François **Pellourde** et de Perrine Grémillon de cette paroisse a été parrain Antoine Pellourde de la paroisse de Dissay la marraine Magdeleine Juin de cette paroisse

A. Pellourde J. Arnault

Commentaires : sœur aînée de René

Dissay, Sépultures 1637-1668, vue 39

Le 13^{ième} jour de mars 1666 mourut **Martine Jouselin** et fut enterrée dans le cimetière de Dissay par monsieur le vicaire du dit lieu

Commentaires : décès de la grand-mère de René

1667

Vouneuil-sur-Vienne, Baptêmes 1662-1667, vue 28

Le quinze juillet de l'an mil six cent soixantesept, est par moi Prêtre vicaire de Vouneuil sur Vienne baptisé **René** fils de François **Plourde** et de Perrine Grémillon.

Parrain René LeCompte et la marraine ? Busseau. Tous de cette paroisse.

G. Flénault Ptre. vic.

Commentaires : l'ancêtre commun des Plourde d'Amérique

1669

Dissay, BMS 1668-1671, vue 22

Le 24^{ième} jour d'avril 1669 fut baptisé **Jeanne** fille de François **Plourde** et de Perrine Grémillon ses pères et mères seront les parrain marraine Cyr Plourde et Jeanne (Castie ?) lesquels ont déclaré ne savoir signer fait en cette église St-Pierre et St-Paul par moi prêtre et vicaire dicelle sous signé

François Bichon prêtre et vicaire de Dissay

Commentaires : sœur cadette de René

1670

Dissay, BMS 1668-1671, vue 32 et 78

Le 19^{ième} jour de février 1670 mouru **Perrine Grémillon** femme de François Pelourde de cette paroisse et fut enterrée le lendemain dans le cimetière de Dissay par moi prêtre curé de Dissay, sous signé Baucher, curé de Dissay

Commentaires : décès de la mère de René

Dissay, BMS 1668-1671, vue 36 et 82

Mariage de François Pelourde et de Marie Regnault

Le 7^{ième} jour de juillet 1670 j'ai épousé en l'église de DissayFrançois Pelourde fils de Pierre Pelourde et de défunte Martine Jouselin fut fille de la paroisse de Dissay et Marie Regnault fille d'Antoine Regnault de la paroisse de Civray et de défunte Claudine Saumonneau de Paroisse de Saint-CyrGrémillon

Baucher

Commentaires : remariage du père de René après le décès de sa mère

1671

Dissay, BMS 1668-1671, vue 97

Le 22^{ième} jour de septembre 1671 mouru **François Pelourde** du village de fut enterré le lendemain dans le cimetière de Dissay par moi prêtre curé de Dissay
Signé Baucher curé de Dissay

Commentaires : décès du père de René

1674

Dissay, BMS 1672-1678, vue 32

Antoine Pelourde et Jeanne Laurençon

Le 28^{ième} jour de janvier 1674 ont été épousés en l'église de DissayAntoine Pelourde fils de Pierre Pelourde et Georgette Charrault de cette paroisse et Jeanne Laurençon et de Anne Roy Aussi de cette paroisse de Dissay après la publication des bans faite par moi

Baucher curé de Dissay

Commentaires : mariage d'un oncle de René, issu du mariage de son grand-père paternel et de sa grand-mère maternelle

1676

Dissay, BMS 1672-1678, vue 56

Le 14^{ième} jour de septembre 1676 a été baptisé **René** fils d'Antoine **Pelourde** et de Jeanne Laurençon les père et mère le parrain a été René Plourde et la marraine a été Vincende Favault par moi vicaire de Dissay sous signé Baucher vicaire de Dissay

Commentaires : René a eu un cousin plus jeune que lui à l'âge de 9 ans portant son nom et a été possiblement lui-même son parrain à moins que ce soit plus probablement son oncle paternel René né en 1656 issu du mariage de son grand-père paternel et de sa grand-mère maternelle.

1678

Dissay, BMS 1672-1678, vue 77

Le 10^{ième} jour d'avril 1678 auquel advint le saint jour de Pâques **Charlotte** fille de Fulgent **Pelourde** et de (Hilaire ?) Faulcon son épouse a été baptisée par moi prêtre curé de cette église sous signé

Le parrain Louis Rouei Tessier

La marraine Charlotte Gautbraude René Margou qui nesigner
Jean Bourseaud vicaire curé de Dissay

Commentaires : pas de traces de Fulgent Pelourde auparavant; sa fille Charlotte meurt le 5 octobre 1680 (Dissay, BMS 1679-1683, vue 30)

Dissay, BMS 1672-1678, vue 81

Le 24^{ième} jour de juillet 1678, **François Plourde** jeune garçon de 18 ans s'est noyé au port de (Joriche ?) d'où la justice dua fait procès verbal et ensuite le corps nous est portéla principale

Commentaires : probablement le cousin de René né en 1660, fils de Catherin Pelourde

1679

Dissay, BMS 1679-1683, vue 11

Le 25^{ième} jour de juin 1679 **Jeanne** fille d'Antoine **Plourde** et de Jeanne Laurençon a été baptisée par moi prêtre curé de cette église sous signé a été parrain André Basset sous signé et marraine Andrée Laurençon qui ne sait signer

Jean Bourseau prêtre curé de Dissay

Commentaires : décédée le 9 juillet 1679 cf même vue.

1680

St-Cyr, BMS 1680-1718, vue 3 et 6

Le 18 novembre 1680 décès de **Pierre Pelourde** fils de Catherin Pelourde

1681

Dissay, BMS 1679-1683, vue 48

Le 28^{ième} jour de décembre 1681 a été enterrée **Georgette Charrault** agée d'environ 80 ans morte du jour précédent ont assisté Pierre Grémillon et Antoine Pelourde qui ont dit ne savoir signer

Bureau curé de Dissay

Commentaires : décès de la grand-mère maternelle de René qui était née en 1613

1682

Dissay, BMS 1679-1683, vue 52

Le 4^{ième} jour de juin 1682 a été baptisé **Marguerite** fille de Fulgent **Pelourde** et de Hillaire Faucon née du soir précédent parrain Meroy Jouselin (a signé) marraine Marguerite Prevost

Bureau curé de Dissay

Dissay, BMS 1679-1683, vue 55

Le 18^{ième} jour de septembre 1682 a été enterré **Antoine Plourde** mort du jour précédent y ont assisté Pierre et Louis Ballot qui ont dit ne savoir signer

Bureau curé de Dissay

Commentaires : Grand-oncle de René né en 1608 (il aurait 74 ans)? ou oncle de René né en 1647 à l'âge de 35 ans?

1683

St-Cyr, BMS 1680-1718, vue 9 et 10

Le 6 mars 1683 décès de **Jacques Grémillon** fils de Pierre Grémillon et de Jacquette Jahan

Commentaires : Si ce Pierre Grémillon est bien l'oncle de René, ce dernier a donc pu être élevé avec Jacques dans cette famille de Pierre Grémillon qui avait épousé sa tante

paternelle Catherine Pelourde en 1655 et qui est décédée en 1661. Il pourrait donc avoir épousé Jacquette Jahan.

1684

St-Cyr, BMS 1680-1718, vue 12

Le 2 février 1684 a été baptisé **François** fils de François Pelourde et de Laurence Goland le parrain a été François Cocher et la marraine Françoise Pelourde

1686

St-Cyr, BMS 1680-1718, vue 17

Le 5 avril 1686 décès de Fulgent Pelourde

St-Cyr, BMS 1680-1718, vue 17

Le 25 mai 1686 a été baptisé René fils de François Pelourde et de Laurence Gouland le parrain a été René Pelourde et la marraine Marie Boutet

1690

Saint-Cyr, BMS-1680-1718, vue 28

Acte de baptême de **François** Plourde, fils de François **Plourde** et de Gonland,

Le 20 décembre 1690 j'ai baptisé François Plourde, fils de François Plourde et de Laurence Gonland, le parrain René Plourde et la marraine Marie Amand

Commentaire : René notre ancêtre étant déjà à Québec, le parrain devait être un autre René...

Annexe II

Lettre de l'Évêque Clerambault et signée par son secrétaire, Jean Pelourde

CHIVES MUNICIPALES DE CHASSENEUIL
ès de DISSAY année 1672
te de M. PLOURDE secrétaire de l'évêque de POITIERS

Gilbert De Clerambault Par la grace de Dieu et du St
Esprit Evêque de Poitiers Au Curé de Chasseneuil
de une dicte salut. Nous vous mandons et permettons
d'exposer en face d'eglise Monobstant la publication de
votre Pierre Lucas par vos paroissiens et Marie Morceau
de la paroisse de St Gervais de ces villes lesquelles pour
bonne et juste cause nous dispensons de la publication de
croix tant au temps prohibé du Carême, pourvu qu'il
n'y ait aucun empêchement légitime, qu'il soit
Catholique et que ces soit du consentement d'icelles et que
les Mariages se fassent sans dance festin ou autre
rejouissance publique. Donné à Bourges ce 10e Mars
Episcopal ces vingt huitiesmes Mars M. de Clerambault
Vrautes et doutes l'approuve l'Evêque et Subdoyen
Gilbert De Clerambault
Evêque de Poitiers

Par Monseigneur
J. Pelourde
Secrétaire

Archives municipales de Chasseneuil près de Dissay année 1672

Annexe III Les comptes de René Plourde

Relevé des comptes de René Plourde, engagé débiteur et engagé créateur

René Plourde engagé débiteur

Les articles de son compte au petit livre de 1685 page 163

1688 Il doit pour solde de compte jusqu'au premier septembre 1689 la somme de

Sept 21 pour une paire de souliers de normandie apert au journal page __.
30 pour fil et cresson apert au journal page 5 a
Oct 9 pour un tiers de gros apert au journal page 54
13 payé à Mr Paul Douin pour l'avoir traité en son mal4 livres
30 pour 30 en argent apert au journal.....1 livre
Nov pour façon de deux paires de bas à 10 sols paire.....1 livre
Pour raccomodage de souliers
Pour une pinte de vin qu'il a reçu de Mr Grouard.....0 livre
19 pour 30,84 en argent apert au journal p. 14

1689

Janv 21 pour une bouteille d'eau de vie apert au journal p.8
Fév 2 pour 6 demiar deaudevie à ____
9 pour 25 livre en argent par un Tremblay
14 payé à son aquit à Colin 40 L apert au journal p. 98
Juin 28 pour 20 L en argent apers au journal p.104
Juillet 2 pour une bouteille d'eau de vie apert au journal page 109
Pour et en argent apert au journal page 107

Par le compte arrêté avec luy le 10^{ième} aoust de cette année ou on a compris

Tous le temps de son engagement apert cy devant page 4.....69,20,19

Aoust 15 pour une bouteille d'eau de vie apert au journal page 109..... 0,19
Pour pinte d'eau de vie et roquille..... 0,17
Sept 5 payé pour luy à Dubos cordonnier..... 3,0
23 pour une paire de soulier de normandie..... 6,0
pour marchandise à luy fournie apert au journal du magasin.....40,20
pour 1 livre 4 shelling 4 pence à luy livré en argent apert p.123 .. 1,10,4
oct pour 20 livres en argent apert au journal p.12720,0
pour une catile fine et une écheveau de fil fin..... 3,12,6
pour une pair de souliers douvrages..... 2,20

1690

février pour eau de vie à luy livré apert au journal page 143..... 3,12,6

	11	pour 2 livres 10 shellings en argent apert au journal.....	2,10
avril	5	pour 20 shellings en argent apert au journal p. 155.....	1,0
may	10	pour 20 shellings en argent apert au journal.....	1,0
juin	4	pour 4 shellings en argent au journal page 167.....	, 4,0
	29	pour un demiar deaudevie apert au journal 171.....	6,5
		pour une pinte ditte apert au journal p.172.....	1,0

René Plourde engagé crédeur

pour le temps de son service depuis le 24 ^e septembre 1689	
Jusqu'au 24 mars 1690 à 120 livres par an font cy	60, ,
pour autre six mois dittes 120 livres par année eschues le 24 septembre 1690	60, ,

	120, ,
pour la somme de 21 livres 15 sols quil doit pour solde du présent compte	
arresté ce jourduy le 24 septembre 1690	21, ,15

	141, ,15

La présente somme de 21 livres 15 sols aies ce quil devoit pour son blanchissage luy a été remis à son compte de gage quil gagnait les deux dernières années de son engagement et par an demeure quitte.

N.B. Même si ce relevé retranscrit indique certains montants en livres, shilling et pence, qui est la monnaie anglaise, je crois qu'originellement ils devaient être indiqués en livres, sols et deniers qui était la monnaie de France ayant cours dans la colonie à cette époque.

83 b. n° 31



Règles Communes
Pour
Les Domestiques & Engagés
Du Séminaire.

1.
On n'en souffrira aucun qui soit
scanda^{lueux} ^{querelleux}, yvrogne, Jurcur ou ^{Libre} Impudique
en paroles.

SÉMINAIRE 95 No. 31

2.
Les Cabarets leur seront interdits aussi
bien que les Soirées de nuit.

comme chez nous de
qu'ils on leur sera
Commun la prière
matin

3.
Ils se confesseront au moins tous les mois
une fois. Assisteront tous les jours aux messes
à la première messe ^{aux prières communes}
du soir, et aux conférences qu'on leur fera.

4.
Ils commenceront leur travail en hiver à
six heures du matin et le continueront
jusqu'à midi. Pour cet effet le temps
de leur déjeuner sera depuis la sortie de
la première messe jusqu'à six heures.
A une heure après midi ils reprendront
leur travail et le continueront jusqu'à
sept heures du soir, lors qu'il se pourra
faire à la chandelle. En été ils
commenceront leur travail dès les cinq
heures du matin et pour lors le temps
du déjeuner sera depuis sept jusqu'à huit.

5.
Ils n'admettront aucune personne à manger
ny coucher au séminaire sans permission expresse.

6.
Les Fêtes et Dimanches ils assisteront
à la grande messe, Sermon, Vespres,
et Salut à moins qu'ils n'aient quelque
empêchement légitime.

7.
Après les prières du soir chacun se-
retirera et ils prendront garde de ne
point faire de bruit.

8.
Ils se souviendront qu'ils sont obligés de
travailler fidèlement et de prendre les
intérêts de la Maison comme les leurs propres.

Archives du Séminaire de Québec

Nous, Supérieur du Séminaire des Missions étrangères établi à
Paris après avoir lu le projet de Règlement cy dessus dressé pour
Les Engagés et Domestiques de Notre Séminaire des Missions étrangères
et établi à Québec avons approuvé et approuvons par provision ledit
Règlement, avons considéré et considérons que de quelque côté qu'il soit mis
en Exécution sans y arrêter ou adjouter dans la suite ce que
l'expérience fera connaître être le meilleur pour le bon gouvernement
dudit Sem. de Québec. fait à Paris le septième jour de Juin,
de l'année mil sept cent quarante six

J. C. De Brisacier.

N. 312
N. 90

19
Ordre Journalier pour Les
poules Domestiques
engagés ou servans

ARCHIV.
+
S.M.E.
QUEBEC

B. Sem.

Comme Les actions De la Couronne dependent beaucoup de la
Disposition avec la quelle nous aurons Commencé Le matin
Chacun des domestiques de cette maison qui est consacrée a la
presainte famille Jesus marie Joseph, aura soin des
son recueil de faire le signe de la croix et de dire mon Dieu
Je vous donne mon Coeur

2 a quatre heures on se leva et on se habilla et chacun se leva
ou de priere d'une voix ou de l'embreinte dans le fond
de son Coeur de quelque bonne priere surtout de la lecture
qu'on aura faite le soir precedant en gardant le silence
et apres avoir fait son lit

3 a quatre heures et demie on se rendra ^{à la messe}
à l'Eglise pour y entendre la messe pendant la quelle
on on fera quelque priere vocale ^{ou autre} deuolement ^{et} on fera ^{quelque}
quelque reflexion sur la consideration qu'on aura eue
le soir ^{à la fin de} la priere.

SÉMINAIRE 95 NO. 312

4 La messe étant acheuée Chacun se rendra au
refectoir pour d'apieruer. et pendant ce temps qu'on se
de gaudir le silence entrant dans les dispositions saintes et
s'adressant a nostre seigneurie qui pendant qu'il mangeoit
auoit son Coeur eleue a Dieu son pere mais surtout qu'on
ne commença Jamais cette action ny par une autre sans
faire le signe de la croix et qu'on la termine toujours
par quelque petite action de grace pour ne pas manquer
en toute chose qu'en Christen

80 n° 40

N° 91

On ne mangera pas dans la Cuisine ny dans aucun autre lieu hors le refectoire sans une permission expresse du Supérieur. Quant au déjeuner et dîner l'ordre sera dans le même refectoire ou se tiendra pour cet effet un des Romains quel marque pour ^{leur} distribuer le pain. Il ne prendra point pour ledit dîner mais pour eux seuls.

9^e Aucun ne fréquentera en quel que maison de la ville que ce puisse être, et s'il y a quelque proteresse que ce soit sans nécessité et congé. Archives du Séminaire de Québec

10 Aucun n'ira voir ni de l'étranger est petit ou grand à boire ou à manger dans les chambres ou dans la Cuisine ou autres lieux ny même à rendre aucun service en la maison sans ordre ou congé spécial. aucun ne disposera de quoy que ce soit de la maison sans ordre ny autre chose soit pour donner soit pour prêter sans ordre et congé particulier. SÉMINAIRE 95 NO 32 a

11 Ne pourront aulx ceux qui seront entretenuz aux d'el pres de la maison disposer de leur vesture linge et habilz ou autrel hardel sans permission mais les mettront en mains de M^r le procureur de la maison ou de celuy qui leur marquera l'ordre duquel ill ne pourront prendre ou acheter aucune chose quelque legere quelle soit.

12 Aucun ne se meslera de vendre ou acheter pour l'usage de la maison ny d'entreprendre aucune autre chose touchant l'économie que par l'ordre de M^r l'économé ou de M^r le procureur

13 Il faut que chacun des officiers soit prest a rendre compte toutes les fois qu'on leur Demanderade ce qui l'aura fait dans son office et prendre l'ordre pour l'avenir

Sur le second il demandent la vertu de pureté qui leur fait mépriser
le bien présent et passer à l'usage aux biens éternels du paradis.

Sur le 3^e il demandent une charité ardente pour naître à Dieu par
préférence à tout le châtiment du monde et le prochain pour l'amour de
Dieu

Archives du Séminaire de Québec

Sur le quatrième la vertu d'humilité qui les tiennent dans un sentiment
et amour intérieur de leur bassesse et abjection et les fait plaindre dans
les exercices et emplois s'ils et bas aux yeux des mondains qui sont
le plus relevés aux yeux de Dieu.

SÉMINAIRE 95 No 32 a

Sur le cinquième la vertu de chasteté qui leur fait fuir plus
que l'enfer la moindre ombre du péché d'impureté même dans le
paradise

Sur le sixième il demandent fermement à Dieu la grâce
d'accepter de leur condition et de se bien affectionner à faire par
principes de grâce tout les exercices et fonctions qui y sont attachés
et les trois Ave, pater et credo qui se disent après. Il les dit avec
l'intention de remettre à Dieu et la 1^{re} Noëte d'auant recite cette
prière, comme il les dit tout au commencement pour obtenir de Dieu
par l'intermédiaire de la 1^{re} Noëte la grâce de bien reciter.

Ils sont aussy exhortés à faire du travail et fauult certaines
que Dieu mette abondamment dans le coeur de ceux qui ont paternelle
dévotion de la 1^{re} Noëte de lay offrir chaque jour cette prière, tous
ensemble dans le ^{sanctuaire} ~~sanctuaire~~ ^{pour le service de Dieu} ~~sanctuaire~~ ^{ou en particulier}
la commodité, ou au moins une partie ou un dixième et proutent même
quelque fois et spécialement les fêtes et dimanches, le dire deux ou
plusieurs ensemble afin de rendre leurs prières plus agréables à
Dieu et plus efficaces étant faites en commun.

Ils prendront pourtant garde de ne se laisser surprendre à une
oisiveté quelconque qui est un grand défaut de Notre Dame
de reciter son office, si ce n'est le chappellat ou jeulnes le Samedi à son
honneur, quoy que l'on s'abandonne au péché, puis que la statue

SÉMINAIRE 9^e NO 22 a

deuotion ala 1^{re} vierge, et de la bonte luy, et plus agreable contredant
dant humilition de la vie, et de celle de son fill. Et specialment
dant limitation de la humilite, et de la charite, et amours que deuis
dant la pratique. Et de la delectation, est se. flaces et se trompet
toy mesme que de croire estre deuot ala 1^{re} vierge, quoy qu'on dite
tout les iours quantite de priere et compoties a son honneur.

Et dant l'heresies sont en l'ouuert, que leur recreation soit
accompagnee d'une guyte et soit modelte, ne l'offensent iamais
de parolle, et nen ditent aduere qui ait la moindre apparence
d'imputete ny medecine. Mais ont ausy toute bonforonerie en
leurt gabel et ditout, ne s'opiret font ny imitent le default qui
pourtoient estre dant les autres, afin de ne pas blestir la charite
ny la modeltie Chrestienne, et font leur recreation avec
intention de se diuertir lespit, ou de blestir le corps pour ceux qui sont
occupez a de grosses trauals afin de pouoir mieux traualer
pendant le semaine.

Pour Les Confessions et Communions



Il prendront singulierment garde de ne s'approcher iamais
de ces deux sacrement par d'ultime ou exemple, ou grace que
c'est une telle fecte, mais s'ouuert avec un acritable delir
et une forte resolution de se considerer plus qu'ailleurs a
Dieu, de l'aider et de se justifier en son amour, de se corriger
et amander de tous pechieux et imperfections ou mauuaisel iudicior
et s'il ne sont dant cette resolution uerite et laide, il feront
beaucoup mieus de ne les pas confesser ny communier de
crainte de faide d'horreble malheur et de tomber dant la
renouation comme l'heresie.

Pour est effect de se confesser et communier, il doivent s'ouuert
l'examen de leur conscience, et se considerer en quelque lieu.

exaltation, du Jugel, etc. 900 deluge. et Abraham del'ém. la structure de pyramide
l'apogée - du voyage dans les cieux et de la loi divine, p. de l'union de Dieu avec les
hommes et de l'abandon. l'histoire de David, Melchior. du système de
l'écriture. 4^e du prophète Moïse, Samuel, David et Salomon, etc. etc. 497 pages.
de la capture de Babylone, des prophètes Jérémie et Ezechiel. la naissance de
J.C. de St Jean B. de la vocation de St Joseph. prédiction de J.C. de l'émigration de
de la passion de J.C. de la mort de J.C. de la résurrection de J.C. de l'ascension de
l'esprit St Paul et St Pierre. de la vocation de St Paul. de la fondation de St Paul. de la tabernacle et de
l'écriture. de la ruine de Jérusalem. de l'apocalypse. de l'histoire de l'Église et de
moines. d'autres proues.

SÉMINAIRE 45 No 22 a

Archives du Séminaire de Québec

Annexe VI Contrats notariés et testaments

Contrats de fermage aux Brochalières de Vouneuil (ferme où René, notre ancêtre commun est né)

1663

Elizabet Vacher pour la sertifier viritable

Ma fille vous passerez la ferme à François Pleourde de ma métairie des Brochalières pour cinq année qui ont commencé pour la levée des guivet des la faste nre (notre) Dame de chasemars dernière et finir a pareil jour laquelle ferme sera a moitié de tout fruits tant nature qu industriaut a la réserve de deux ante de derière la grange et de fosses ladite ferme suivant et conformément au précédant ainsi qu il sera par vous advisé qui sera la vigne et jardin fasoit amet ou si devant mettayer ausi a moitié et sera tenu de charroyer la vendange de la plante et bourie et le serment et payera les huit boisseaux froment et huit boisseaux seigle sur sa part pour les rente et il (je) luy remets le boisseau de froment pour le gateau a commencer les dits menu souffrages pour le payement 1 année qu on contera mil six cent soixante et quatre vous suivras la ferme que Mr Jouselin enporte et y ajouterez ce que ie mets si dessus et promets estant sur le lieu ratifié ladite ferme que vous signerez fait le seizième avril mil six cens soixante et trois

Léonor Surault

- 1- bourrie: Fagot de menus branches
- 2- Soufrage, souffrer: Traiter la vigne en répandant sur elle du souffre en poudre.

17 avril 1663

Fermage aux Brochalières ferme Surault à Pélourde

Par devant nous No re royaux a Poitiers soussignez ont esté présent personnellement establis et duement soumis d'am lle Elizabet Vacher estant de présent aux Brochalières et par de au nom et comme ayant charge de dam lle Eléonore Surault sa mère veuve de Mr Louis Vacher par vertu de sa lettre messive

en datte du seize du présent mois et an Et a laquelle a
promise sera tenue faire ratifier et avoir pour agréable le
contenu en ycelle dans d'huy en un mois prochain venant et a
peine de tous despendis dommages et intérêts lesd présentés
néanmoins tenant portant leur effet ycelle messive est
demeurée attaché à la minute des présentes pour y avoir
recours quand besoin sera d'une part et François Plourde
laboureur demurant au village de Travaisay paroisse de
Dissay d'autre part, Entre lesquelles partyes a esté fait la
ferme clause et connaissance et obligations qui sesuivent et
savoir est que la d dam elle Vacher aud nom a baillée et
affermee par ces présents aud Pelourde stipulent et
acceptant, pour le temps et bail de cinq années et cueilttes
entière consécutive une l'autre et sans intervalle de temps
qui a commencé pour la levée des quels est des le jour et
feste de Notre Dame de Mars dernier pour finies a pareil jour
lesd cinq années finies révollues passées C'est as savoir la
maison mesterie des Brochalières de la d dam elle Surault
appartenant située en la paroisse de Vousneuil Sus me
consistant en maison bastiment grange et étable les cours puy
non labourable près les vignes et que lieu ce qury en despend
pour par led preneur en jouir comme en bon père de famille et
ainsy que fournira mestaiier cy devant faict la présente ferme
a moityé de tous fruits tant nature qu'en industriels qui se
recueilleront en lad mesterie en fournissant par les partyes
de moityé des semences, la part de la d Dam lIe

bailleresse sera par le d preneur rendue en
ses greniers au d lieu des Brochallières a ses frais
et dépent, tous fruits d'arbres seront partagez par
moityé et la part de la d bailleresse aussy rendue en
ses greniers par le d preneur lequel aussy sera tenu
nourrir des brebis a moityé de croits et profit en
fournissant par les d partyes par moityé déchifez. Et
quand aux pourceaux led preneur en pourra nourrir

le nombre qu'il advisera moyennant quoy il sera tenu
faire par chaque un an suivant
feste de Toussaint a la d dame lle bailleresse la somme de dix
livres comme aussy fera le d preneur la vigne appelée Beloux
proche la d maison avec le jardin dont jouissait le nommé
evanteau cy devant mestayer aussy a moityé laquelle moityé quy
appartiendra a la d bailleresse, il sera tenu la rendre et
conduire en son - coupera led preneur les arbres
Testards et saules entant esd lieux et terres dont il jouira
et a moityé laquelle moityé il sera tenu rendre en la d maison
des
Brochalières et pour menu de d preneur
sera tenu paié par chacun an a
la d dame lle bailleresse quatre chappons et quatre
poules à la feste de St Martin

quatre douzaines d'oeufs à la feste de Pasque six oules au
jour et feste de St Jean Baptiste et deux oizeaux à la
feste de St Laurent en cas que le d preneur en nourrisse
prendra la d dam lle bailleresse par préférence sur le d
morceau par chacun an huit boisseaux froment et huit
boisseaux seigle sur la
part du d preneur et des fault pour paier les d
cens et rentes et autres devoirs deubs

a cause des d lieux sus
affermez moyennant quoy led preneur en demeurera quitte
poura la d dam lle bailleresse mestre un meataier pour
chacun an en lad mesterie lequel led preneur su tenu
nourrir a ses frais et despanda et led mestaier tenu
d'aider a faire les table sera aussy tenu led preneur de
faire par chacun an a lad bailleresse six charois dans les
taudis de lad paroisse de Vouneuil Su ne et autour lequel
preneur sera aussy tenu de charrier la
vendange de la plante et bourrei (1) et le serment quy en
proviendra, Entretiendra led preneur les logements qu iol
occupera de couverture de la main découvert seulement en
fournissant par lad dam lle bailleresse de matériaux
nécessaire et sera tenu aller quérir sur le lieu lesquels
bastiments lury seront préalablement mis en estat, s est lad
dam lle bailleresse réservé deux antes de pommiers quy sont
derriere la
grange dans le champ et logement quelle a accoustumé de
jouir a commencer le premier payment pour la d somme de dix
livres pour les d pourceaux au jour et feste de Toussaint et
led menu sus payer aux sus nommés l'année prochaine l'on
comptera mil six cent soixante quatre et en après continuer
d'année en année et de terme en terme pendant le cours de la
présente ferme lequel preneur jouira aussy des clauses
provenant et choses despendant des susd choses afferméés et
aussy du dud jardin dans quoy lad dam lle
bailleresse en prendra rien et en cas que led preneur y fasse
des poix et de

seront partagez en moityé et il sera pris
par lesd partyes lorsquelles en auront besoin et comme aussy
sera tenu led preneur de faire lad vigne de façon suivante
la coustume du pais promis de ainsy

voulu consenty
promis stipulle et accepté par lesd partyes respectivement
lesquelles pour l'exécution et accomplissement ont obligé et
hipotecqué s'avoir lad dam lle Vacher aud nom pour la garenty
desd choses afferméés et led preneur pour le payment choses
et conduite de lad ferme tous leur biens par entiers et avoir
led preneur sa sommation prison closetomme pour deniers
royaux donc adjudgé et condamné et de fait passé au bourg de
nonganest après midy en la maison

Jousselin étude des no re soussignez le 17e jour d'avril mil six cent soixante trois et a lad preneur déclarer ne savoir signer / approuvée les mots en interligne et marge et no re contresignée en marge de lad dame lle Vacher laquelle messive est demeurée attachée a la minute des présentes pour y avoir recours quand besoin sera metterie avec le jardin dont jouissoit le nommé Ane Trancy cy devant mestaiier des terres dont il jouira et aprouvé dix huit mots rayez

Eliszabeth Vacher

approuvé encore les mots en marge
et interlignes au lieu des Brochalières comme aussy
sera tenu led preneur de faire lad vigne de façon
requisse

suivant la coutume du pais

Jousselin no re Royal

x abris de fortification

(1) Bourrie Fagot de menu bois

23 juin 1663

Aujourd'huy par devant nous No re Royaux à
Poitiers soussigné a esté présent en sa personne sous veuf
dame elle Eleonore Sureault veuve Louis Vacher établie et
demeurant aux Breochalière sus nommé en la ville de Poitier
étant dépendant en ced leiu des Brochalières paroisse de
Vousneuil laquelle après avoir

par nous No re soussignez du contrat de
ferme et escrit qu'elle a dit bien entendre et comprendre
et ici luy tout ratifié et aprouvé sent dit et consent
qu'il soit son plein et entier effet entout ses point
closes et articles comme sy étié avoit esté présente et
établie à la passation de celui
et a l'entreti et accomplissement des présente lad dam
elle Surault a obligé et hipotécqué tous ses bien présents et
futurs dont jugée et condamné et ce faict passé aud lieu de
Brochalière avant midy le vingt troisième jour de juin (1663)
siese cent soixante trois

Jousselin Notaire Royal

janvier 1664

Contrat mariage François Pelourde et Périne Grémillon

Par devant nous no re Royaux a Poitiers soussignez ont esté présent personnellement establis et duement soumis Pierre Pelourde laboureur demeurant au village de Traversay paroisse de Dissay et François Pelourde son fils et de défunte Martine Jousselin d'une part et encore de Pierre Pelourde de Georgette Charrault a présent sa femme et au paravant veuve de George Grémillon, Et Périne Grémillon fille dud desfunt Grémillon et de lad Charrault icelle comme et fille et dument autorisé dud Pierre Pelourde pour l'effet des présents demeurant led François Pelourde en la paroisse de Vousneuil d'autre part entre lesquelle partyes de leur bonne volonte ont esté fait led contract de mariage promesses et obligations quy s'en suivent scavoit est que lesd Pelourde fils et lad Perrine Grémillon de ce admis autorité et consentement desd Pierre Pelourde et Charraut leur père et mère de Pierre Grémillon, Catherin Pelourde et Claudine Grémillon sa femme leur frère et beau-frère et soeur et aud leur parents et amis pour ce assemblez, ont promis et promettent se prendre femme et mary espoux toute fois et quant que l'un en sera par l'autre ou de sa part sommé et requis les solonnitez de notre mère la Ste Eglise catholique apostolique et romaine pour ce préalablement gardée et observée Et ce avec tous et chacun leurs biens et droits venus et advenir pour faire et contracter société et communauté de biens ensemblement des le jour de leur bénédiction nuptiale suivant et au dessin de la coustume du d pais de Poitou, En faveur et contemplation dud futur mariage les dits Pierre Pelourde et Charrault sa femme autorisée ce comme dit est et un chacun d'eux seul et pour le tout aux de division ou de discussion et eviction de biens a eux donnez a entendre par nous no re soussignez estre revoque de deux ou plusieurs oubliez pour chose ne peut-estre seul tenu en son pour le tout sans avoir par expres renoncé aux d droits auxquels ils ont renoncé et renoncent ont promis promettent s'obligent par ces présents de bailler paier aud futurs conjoints le contenu en l'inventaire fait après le decidz du d déffunt Georges Grémillon quy sest trouvé monté et réuni pour le quant de lad future espouze a la somme de soixante dix livres trois sols, Et ce dans le

jour et feste de Pasque prochaine venant et ou d de l'habiller et vestir d'habits nuptiaux selon sa qualité et condition, comme aussy a lad future

espouse déclaré avoir entre ses mains et par devant elle la somme de trente livres laquelle provenant de son bien ou de partie d'iceluy en la d future communauté des pour parlez et au regard de la d somme de soixante dix (70) livres et trois sols le d futur espoux sera tenu la mettre et employer en acquest d'immeubles après la reception d'icelle au profit de lad future espouse lequel acquest sera et demeurera cen _ _ _ réalisé de nature de propre et entier demeuré douaire et l'usage de lad future espouse et des siens de son estoc et ligné et dont elle ne pourra autrement disposer et a faultte de faire led employ led futur en a des a présent constitué rente au dix huit sur tous et chacun ses biens présent et futur et avoir pour plus grande assurance et précaution d en employer de la d somme de soixante dix livres (70) trois sols led futur expoux etes a présent assigné et affecté particulièrement et un petite maison située es consistant en chambre basse antichambre cave en le dessout court jardin cheminée et aud appartement et despendance sans toutes fois la qualité desroge à la spécialit ny la spécialité a la généralité et aussy jouirlad future expouze de la part portion de a demaine quy luy sont adjugez et escheu par le décès dud déffunt Gremillon et cédée le jour de la bénédiction nuptiale a la réserve de la ceuillette de la présente année dont lesd futurs conjoints en prendront que le tiers des grains et s'en partageront au boiceau comme aussy promettent lesd Pierre pelourde et Charrault sa femme rendre compte aud futur expoux du contenu en l'inventaire de lad defunt Martine Jouselin sa mère dans led jour et feste de Pasques a paier de tous despend dommage et intérêt souts lesd renonciations, Et en cas de renonciation a lad communauté desd futurs conjoints ou dissolution d'icelle sera au choix et obtion de lad future expouse et de l'acxcepté et la partager en payant la moityé des dettes ou de renoncer a ficelle aud cas de renonciation au choix et option de lad future expouse lad somme de (70) soixante dix livres et trois sols réalisée quelle cède trente livres mobilisée avec **ses** habits bagages et joyaux le tout et quitte de toutes droits et charges de lad communauté savoir quelle s'est personnellement obligée dont led futur expoux et les siens seront tenus les acquiter et garantir à paine de tous despende damages et intérêt (*) et advenant lieu de douaire l'aura lad future Expousze sur les biens du futur expoux quy

se trouveront sujets au désir de la coutume de ce pais de Poitou, et d'aultant que led futur expoux a esté marié avec Suzanne Douxan de laquelle y a un fils sera tenu de faire faire bon et loyal inventaire sy dressé car ainsy le tout a esté voulu accordé consenty permis stipullé et accepté par lesd partyes respectivement lesquelles pour l'entretien et accomplissement ont obligé et hipotéqué tous leurs biens présents et futurs que dont et jugé faict passé aud traversay en la maison des d Pelourde et charrault sa femme après midy le vingt cinquième jour de janvier mil six cent soixante quatre et ont lesd partyes déclaré ne savoir signer

(*)

lesquelles douaire de lad future expouze cy dessus lesd Pierre Pelourde et Charrault sa femme promettent et seront tenu luy rendre franc et quitte de toutes rentes jusques a présent (les mots en interligne provenant du revenu des choses des a présents de renonciation encore quelle y fasse personnellement obligé forcée soussignez et ce promis seize mots rayez se promis encore ou de partye d'iceluy en interligne ou lesd Pierre Pelourde et sa femme quitter et quitte lad future expouze pension nourriture et entretien jusqu'à présent

Tortière

F. Pelourde

Jousselin

Concession Mr Aubert de La Chenaye à René Pelourde 7 juillet 1695.

Par devant Le Notaire Royal En la paroisse de Québec sous signé y résidant et Tesmoins cy bas Nommez Fur Présent Charles Aubert Escuyer Seigneur de La Chenaye, Camouraska et autre Lieu demeurant en La Ville de Québec Lequel de Son Bon Gré a donné et Concédé Par Les Présentes a Titre de Cens et Rentes Seigneurialles de Lois et Ventes et amandes quand Le cas y Echoera a René Plourde Habitant demeurant au Lieux de Camouraska a ce Present et Acceptant Prenant et Recevant pour Luy aux titre Ses Hoires et ayant cause a le Cest ascavoir une concession de six _____ Arpents de terre de Front sur trente _____ Arpents de Proffondeur situe en Ladite Seigneurie de Camouraska joignant d'un costé du Costé du du Surouest a celle de Pierre Michaud fils dautre costé du costé du nordest aux terre non concédée ainsy que terre et concession aux Droit de Pesche et de Chasse audevant et Sur L'estendue d'Ycelle pour d'Ycelle jouir Faire et Disposer par Luy Pelourde ses hoires et ayant causes en toute propriété en titre de ces presentes, aux charges clauses et conditions suivante ascavoir que Luy Pelourde payera par chacun an depuis Le jour et Fete de Saint Michel dusque à La Fete de Saint Maxim en suivant avec Seigneur de La Chenaye en sa maison Seigneuriale de la Riviere Du Loup Vingt sols et un chapon Vif ou Vingt sols pour chacun chapon au choix droit Seigneur par chacun arpent de cense et rente Seigneurial et six sols de cense pour toute Ladite Concession, Lesdits censes et rentes amandes quand Le cas y Echoira suivant La Coutume de Paris, de sur Ladite Concession, de defricher et mettre en valeur Les Terres d'ycelle, de porter ses moudre au moulin de Ladite Seigneurie de et laisser Le chemins qui y seront Juger nécessaire pour L'utilité Publique, de conserver tous Les Bois de Chêne qui seront propres pour La construction des Vaisseaux; Se Reserve Ledit Seigneur De La Chenaye, La Liberté de Chasser et Pescher pour son usage et divertissement sur et audevant Ladite Concession sans que Ledit Pelourde sy Puisse opposer en Titre du droit de Pesché et de Chasse qui Luy est accordé; comme aussy La Liberté du en cas de Vente en Rembourser principal et de Prendre sur Ladite Concession tout Le Bois qui Luy Sera necessaire tant pour La construction du Moulin que des Batiments et du manoir Seigneurial de ladite Seigneurie en cas quil sy en trouve de propre pour Les dit Batiments et autre ce sera Ledit Pelourde tenu fournir une Grosse des Presente a ses Frais audit Seigneur car Ainsy & ont obligé & Renoncant & fait et passé audit Quebec en L'estude du dit Notaire avant midi Le septieme Jour de juillet mil six Cent quatre vingt quinze en Presence du Seigneur Michel LePailleur huissier et Maître François Foucault Escuyer Tesmoins demeurant audit Quebec quy ont avec Lesdites Parties et notaire Signé a la reserve dudit Pelourde qui a déclaré ne Savoir Signé de ce enquis aprouvé en six deux mots raturer non valable.

Charles Auber
Seigneur de la Chenaye
LePailleur
Foucault

Chamballon

Contrat de mariage de René Pelourde et Jeanne Marguerite Bérubé 24 Aoust 1697.

Contrat de mariage sous seing privé, passé à Rivière-Ouelle devant François Jean-Baptiste Deschamps, seigneur de la Bouteillerie.

‘‘A tous ceux qui ces presentes lettres verront Salut’’

SavoirFaisons qu’en presence de F. Jean Baptiste des Champs Ecuyer Seigneur de la Bouteillerie et temoins enfin nommés

Furent presens en leurs personnes René Pelourde fils de défunct François Pelourde et de defuncte Jeanne Gremillon ses père et mère de la paroisse de St Pierre evesché de poitiers et Jeanne Savonnet veufve de défunct Damiens Berrubey de la paroisse de Nostre Dame de Liesse de la Bouteillerie a présent femme de François de Miville; stipulant en cette partie pour Jeanne Marguerite Berrubey, sa fille à ce presente.

Lesquels en la presence de ladvisl et consentement de leurs parans et amis pour ce assemblés savoir de la part dud. René Pelourde; de Pierre Michaud et de Jean Hayot, tous deux habitans de la seigneurie de Camouraska; et de la part de la dite Jeanne Marguerite Berrubey, de Jeanne Savonnet sa mère, de Fransois Miville son beau-père, d’André Migné dit Lagacé, habitant de la Pocatiere, de François Hottin, habitant de la Bouteillerie. ont de leurs bons grez et volonte reconu et confessé avoir fait par ensemble les accords, convensions traité et promesse de mariage qui ensuivent.

C’est a savoir que led. René Pelourde a promis et promet prendre pour sa femme et légitime espouze ladite Jeanne Marguerite Berrubey; Comme aussi ladite Jeanne Marguerite Berrubey de l’avis de ladite Jeanne Savonnet sa mère as promis et promet prendre pour mary et legitime espoux ledit René Pelourde yceluy mariage faire et solenniser en face de nostre mere Sainte esglise catholique apostolique et romaine le plus tost que faire se pourra et qu’il sera advisé et deliberé entre eux et leurs dits parens et amis, si Dieu et nostre dite mere Scte Eglise y consentent et accordent;

Pour estre les dits futurs espoux uns et communs en tous leurs biens moeubles et conquets immoebles des jours de leurs espousailles a l’advenir suivant la coustume de la prevosté de viconté de Paris.

Ne serons lead. futurs espoux tenus aux debtes l’un de l’austre faictes et créés auparavant led. futur mariage; ains si aulcunes y a seront payées et acquitées par celui qui les aura créés sur son bien; Et a le dit futur espoux déclaré avoir pris la dite future espouse avec tous ses droicts, noms, raison, actions quelle a de present, et qui ley pourront eschoir a ladvenir tant par succession, donation qu’austrement, et a este exprès convenu et arrêté entre eux et leurs dits parans et amis qu’advenant le décès d’un des dits futurs espoux sans enfans lors procrés dud. futur mariage le survivant ne sera tenu rendre heritiers du defunct aulcune chose de ce que les dits futurs espoux auront apporté à la dite communauté.

Les dits futurs espoux se sont donné réciproquement tous leurs biens tant moeubles quimmoebles presens et advenir; pour éviter a proceds; sans que les parans dud. defunct puissent rien pretendre a sa succession; et les dits futurs espoux se donnent réciproquement pour preciput ou avant partage la somme de cent-cinquante livres advenant le deced dun d’iceux laquelle somme le survivant aura et prendra savoir led. futur espoux de ses habits livrés, armes et choses à son usage et la dite future épouse de ses habits, bagues joyaux et choses aussy a son usage et autres moeubles de la communauté ou la dite somme en argent au choix et option dudit survivant;

Fait et passé audit lieu de la Bouteillerie dans le presbytère de la paroisse de Notre Dame de Liesse dud. lieu le vingtquatrième jour d’aoust, feste de la Sct Berthelemy lan

1697 à cinq heures du soir en présence de Pierre Michaud et Jean Hayot tesmoins, lesqueles avec quelques autres parens et amis ont déclaré ne savoir signer.

D. X. Miville

De la boutiqueillerie

Les dit futurs espoux ont déclaré ne savoir signer.

Référence : Manuel de Généalogie Gabriel Drouin 1938

Échange entre Pierre Soucy et Augustin Plourde 1724

Par devant Estienne Janneau notaire Royal resident dans La Seigneurie de La Bouthillerie et Témoins Sy Bas nommé furent present en Leurs Personne Pierre Soucy Lavigne demeurant au grand Kamouraska et Marie Jeanne Michau sa femme autorisé Pour Lesfaits des Presente et Pierre Berube Lequel fit Bérubé autorise Augustin Pellourde pour Lesfaits des presente lesquels dit Soucy et Pellourde ont fait echange comme il sensuit Cest ascavoir ledit Soucy a donné a Augustin Pellourde une taire de quatre Arpens de fron dans La seconde consession de La Seigneurie de Lapocatiere audit Pellourde Borné au nordes Jean Boucher et au suruais Joseph Soucy aveq toutes ces circonstance et dependance sur Laquelle ditte terre il y a Environ du dezer pour semer un minot de Blé au Environ et Ledit Pellourde a donné audit Soucy pour Eschange un arpent et deux perche de terre de fron toute Les Pert de ce quy Luy pourra echoir a lavenir La dite terre qui consiste en six arpens Debout et sa part de maison par Succession que autrement Provenant Laditte terre deritage de feu René Pellourde et de Marguerite Berubé ses pere et mere Laquelle ditte terre est Size et située au grand Kamouraska Borné au nordes Samsoucy et au Surois Pierre Michaud Lesquels dit echangeur ont accepté et accepte chacun a Leurs egard Leurs ditte terre lun a lautre de toute depte et ypoteque Alienation tan par Lesdit eschangeur san retenir ny revenus, ny aucun autre retour de par et dautre et chacun Leurs ditte terre quitte Ramte, pour estre paye a la venir Lesdis cens et rentes par chacun desdit echangeur de leur dite terre au Seigneur dou elle Relleve Ce dedant des a present Les dit eschangeur Lun a Lautre et san mettent en possession dachacun Leur dit eschange Le tout pour avoir Este par Lesdit et Echangeur sentienne pour cometent et satisfait renoncent a toute chose a ce contraire Obligent chacun en pour Le contenu en ses presente Lecture a Eux & Promettant & obligent & renoncant & fait et passé a Letude dudit Notaire aprs midi deuxième jour de may mil sept cent vingt quatre en presence ses Sr Pierre Boucher et Jacques Gagnon Themoings demeurant au dit Lieux quy ont signé aveq nous dit notaire et Lesdite Parties on declare ne savoir Ecrire ny signé de ce anqui interpellé suivant Lordonnance P. Boucher
Jacques Gagnon
E. Janneau
Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

Acte de partage de la terre de feu Renné Pellourde et de Marguerite Berubé.

2 novembre 1724.

Par devant Estienne Janneau nottaire Royal résident dans la Seigneurie de la Boutheillerie Est Thémoin Sy bas nommé furent présens en leurs personnes Pierre Berubé habitant demeurant dans la Seigneurie; Lequel P. Bérubé comme tuteur des enfants mineurs de feu Renné Pellourde et de Marguerite berubé auroit ce Jourd'huy faire faire les partage d'une terre de quatre arpens de fron Sur quarante deux de proffondeur Laquelle ditte est Sise & Située dans la Seigneurie de la Boutehillerie borné au nordes Pierre Berubé est au sud ouest mathurin Bérubé est aveq Toutes Les circonstense est dependanse; Laquelle ditte terre auroient Este divisée en cinq partie egalle entre Les cinq Coheritier dusq feu pellourde est de La ditte Feu berubé Leurs perre est merre Leurs proviennent par Succession; est auroit Este tirée au Billes; dont la premire du caute du nordes a Echeu par Billes Jean François pellourde est la seconde a echeu par Billes a marie pellourde en allen au Sud ouest; La troisieme a echeu par Billes a augustin pellourde en allen au Sud ouest; La quatrieme a echeu par Billes a Joseph berubé (pellourde) en allen au Sud ouest La cinquieme a Escheu par Billes a pierre pellourde finissant au ouest Lesquels des partage de La ditte terre est tous Esté Examiné entre Les ditte parties est thesmoings sont Esté faire est Sans aucun retour de pars est d'autre; est que Lesdit Batimens Qui Se trouvent Sur Laditte terre resrerois comme, ; pour par Lesdis Mineurs amette Les grain de chacun pourront ramasser Sur leurs ditte terre est a Esté acordé Entre Les ditte parties faire est passé dans la maison dusq Pierre Berubé ce deuxièm jour novembre mil Sept cent vingt quatre en Presence des françois sirois est françois Boucher Themoings demeurent au disq Lieux Qui ont Signé aveq nous dis notaire a La minutte des preSente en Le disq berubé a déclaré ni savoir Ecrire ny Signer de ce anquis Interpellé Suivent Lordonnance

F. bouché

Verbois

E. Janneau.

Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

Ordonnance qui autorise le nommé Augustin Plourde mineur à faire l'acquisition d'une terre. 10 avril 1727.

Ordonné ce que de raison, fait en notre hotel a Quebec le huit avril mil sept cent vingt sept.

Dupuy

Claude Thomas Dupuy

Sur la Representation qui nous a été faite par Augustin Plourde habitant de la Riviere Ouelle paroisse Ste Anne fils mineur (agé de vingt deux ans) de deffunt René Plourde, et de Marie françoise Bérubé, Ses Pere et Mere qu'a cauSe de Son Etat de Minorité, il ne peut faire aucune acquisition quelque utile et avantageuse qu'elle puisse etre pour luy, Pierre Berubé Son tuteur et Son Oncle maternel habitant de la paroisse de notre Dame de Liesse luy refusant son consentement pour aucune acquisition Si nous ne l'y autorisons, Nous Suppliant attendu le deffaut de conSentement de Sond. Tuteur & l'autorisé a l'Effet d'acquérir du Sieur Ruette de la Mouletiere demeurant en cette ville de Quebec; une terre de quatre arpent quatre perche de front sur quanrante deux arpens de proffondeur, scitué en la dite paroisse du Ste Anne, et relevant du Sr Ruette d'Auteuil, pere dud. Sr de la Mouletiere de laquelle terre il y a aux Environ de sept a huit arpent deSert, le reste en Bois debout ou abbatux pour laquelle acquisition il est convenu avec led. Sr de la Mouletiere de luy payer la Somme de huit cent livres dont deux cent livres payable comptant en passant le contract et le surplus en trois paiements Egaux de deux cent livres chacun d'année en année Sans interest Que cette acquisition ne pouvant que luy etre tres convenable et proffitabile il Est de Son interest de la faire Sond. Tuteur y consentant et offrant de luy donner sur ce qu'il peut luy devoir en Sad. Qualité de tuteur, lad. Somme de deux cent livres a paer comptant sur le prix de lad. Acquisition pourvu qu'il Sont de nous autorisé a la faire ce qu'il ne peut de son chef n'Etant pas en age & Majorité Nous en considération de lavantage et du profit que led. Augustin Plourde, mineur, peut trouver en l'acquisition jusd, l'avons autorisé a en passe le contrat avec led. Sr de la Moletiere, et consentens que led, Pierre Bérubé Son tuteur paye sus et déduction des Denier qu'il peut avoir a luy en lad. Qualité et tuteur, la somme de deux cent livres pour être par luy compté aud. Sr de la Molotiere a valoir sur le prix de lad. Acquisition, dont sera fait mention dans le contrat, en conséquence de notre presente Ordonnance qui sera amenée a la minute dud. Contrat laquelle de Somme de deux cent livres ne pourra Etre Employée a aucun autre Effet que pour lad. Acquisition; et a la chage neanmoins que led. Tuteur fera faire une assemblée des parens dud. Mineur pour donner leur avis et consentement a ladite acquisition de laquelle asseblée sera dressé acte par le notaire du lieu du domicile dud. Mineur, aucun ou par autre du plus prochain lieu, et duquel acte sera de livré vu lexpedition au tuteur pour sa decharge, Mandaté & ca fait en notre hotel a Quebec le dix avril mil sept cent vingt sept.

Dupuy

Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

Contrat de mariage de Pierre Plourde 19 Janvier 1728.

Par devant Estienne Janneau notaire Royal Resident dans La Seigneurie de La Boutheillerie et tesmoins sy bas nommé furent présent en Leurs Personne Pierre Pelourde Fils de feu Reiné Pelourde, Janne Marguerite Berube ses pere et mere demeurant au Kamouraska et François Robert Levesque demeurant dans la Seigneurie de La Boutheillerie et Marie Charlotte Auber sa femme autorisé pour Les des presente stipulant pour marie Ursule Levesque Leurs fille aux Presente de son consentement dautre part Lesquelle ditte Partie de Leurs dit Parans et amis Pour ce Assemblé C'est ascavoir de La Part dudit Pelourde Pierre et et Mathurin Bérubé ses oncle Paternel et maternel Villedieu Estienne Janneau dune Part, et de La Part de La dite Levesque François et Joseph Levesque sa sœur Paternel et maternel, Pierre Jouachim et Joseph Levesque ses oncle Paternel Louis Hudon cousin Maternel Marie Jeanne Levesque sa sœur Paternelle et maternelle Nicolas Hudon Augustin Dubé; tous parens et amis Commun de lLa dite Partie a esté faite Le Treté et convention de mariage comme y sensuis cest ascavoir que Ledit Pelourde et Laditte Levesque se sont promis et prometre prndre par Loy st nom de mariage et mariage faire sellebrer et Sollenniser en face de notre ditte mere Sainte catholique et apostolique et romnenne Le Plutot qu faire se pourra et que avisé sera entre eux et Leurs Benediction nuptialle et ne seront Les dis futurs Epoux tenue des deptes et hipoteque de lun ny de lautre et seront payés et aquitte du caute dou elle proviendron sur ses Biens et an et contemplation duquel dit futur mariage et pour La Bonne amitie que Ledit Evesque et sa ditte femme ont pour Leurs ditte fille ont Promy et prometre de donner en mariage audit futur epoux pour Leurs ditte fille une paire de Bœuf Deux Ans un vache un abit de nopse dtamine complet un abit quy a este porte aussy detamine un abit a demy usé detamine complet ses chemises ses coiffes de mousseline et ses autre detamine Blanche une Paire de dras six serviette deux nappes avec toutes Les ardes a tous Les jours un coffre quatre mouton et Vingt cinq Livres en argan une couvert de Poil de chien de Ville neuve une tore de Lannée deux cochon

Epoux Sa Bonne amistie que Ledit futur Epoux a pour Sadite Epouse La doué édoue de La somme de Quatre cent Livres de douerre Prefix une fois Paye a Prandre sur Les Biens dudit futur Epoux Les plus avantageu quy se trouveron a Luy appartenir et sy an quas que Ledit futur Epoux Aille de vie a Trepas avan Laditte Epouse se sera a son chois de Renoncer ou de partager dans sa ditte communauté ou den porter quittement Franchement sur ce quelle apporte dans Ladite communauté tous sonavec ses arde Linge Bague et Joyau et Lit Garnit qui sera resiproque a lun et a lautre desdit conjoint dinventaire a esté acordé Entre Lesdite partie faite é passé dans La maison dudit Levesque ce dix neuf janvier mil sept cent vingt huit en présence de tous Les denommé quy ont declare aveq Lesdis futur epoux ne savoir escrire ny signeér a porque desdit Hudon et Janneau quy ont signé aveq nous dit notaire a La minute des Presente de ce anquit interpellé suivant Lordonnance L. Hudon Jannean a Prouvé trois mots en rature de nul valeur

Janneau

Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

Vente d'Augustin Plourde et da sœur Marie Catherine à Jérôme Michaud 4 janvier 1730.

Par devant Estienne Janneau notaire Royal Resident dans La Seigneurie des Aunes Paorisse Saint Rocq ont Eté Present En Leurs Personne Augustin Pellourde demurant dans La Seigneurie de La Boutheillerie Marie Catherine Pellourde demurant dans Laditte Seigneurie de LaBouteillerie Tous Les deux heritier Pour chacun une cinquieme Partie de Linventaire de Sis Arpens de Fron sur quarante de Profondeur Laquelle est Sise et Située dans Le Grand Kamouraska Lesquel dit Augustin Pellourde et La ditte Mathurine Pellourde frere et sœur ont ce Jourdhuy de Leur Bon Gré et Vullonté et sans contrainte Vandu cédé et Quitte et dellessé et transporté ; cede quitte et dellesse Maintenant et Atoujours chacun Leur par de terre ce qu' Leur Peus Revenir desditte six Arpent de terre de Fron en douze Perche a chacun Parvenant Lesdite Douze perche de terre deritage de feu Renné Pellourde Resident habitent demeurent audit Kamouraska Aquerent Recevant Pour et Ses Hoirs Ayant Charges des maintenant et a toujours savoir Ledit Pellourde pour sa part La Somme de Trente et deux Livre et Laditte Marie Catherine Pellourde La Somme de quarante et six livres sur ce Ledit Acuéreur Promet de payer A lasditte Vendresse sur Laquelle ditte somme A Reconnu en avoir recue La somme de Trante Livres, et Ledit Augustin Pellourde A Reconnu et confesse avoir recus dudit acquerer pour ses douze perche Laditte somme de trente et deux Livres Pour comptent et satisfait en quitte et descharge Ledit Acquerer cedent Lesdit Vandeur Audit Acquerer chacun Leurs Droit et Pertention et Quitte de dusque a toujours Borné Les dite deus part de terre par La part de Jean François Pellourde et au Suroest Lesdit Luy Garantissent Les dix vandeur pour et a chacun Leurs Part de toute depte et hypoteque Alienation sans par Lesdit Vandeur Retenir ny de tout pour avoir Ete veu et vizite par Ledit acquerer et santien pour comptent et satisfait renoncent a toutes choses Au contraire obligent chacun en droit pour contenu en ses presente car insy & Promettent & obligent & renoncent & fait et passé a la Bouteillerie dans la maison dudit Joseph Levesque ce quatrieme janvier mil sept cent trante en presence des Themoings demeurent audit Lieu quy ont Signé A La Minute des Peresente aveq nous dit notaire et Les ditte ont déclaré ne savoir Ecrire ny Signé de ce anquis interpellé suiant Lordonnance Lecture faite audit Partie Sil se Trouve des arieraige seront apr Lesdit acquerer

E. Janneau

Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

Procès-verbal de ligne et borne séparant deux terres 1738

Cote : CA301,S2,P678

Centre : Québec

[Voir les contenants](#)

Titre, Dates, Quantité

Procès-verbal de ligne et borne séparant deux terres, de partage de deux terres et de chaînage, lignes et bornes des portions, lesquelles terres étant situées dans la seigneurie de la Rivière-Ouelle. La présente pièce concerne directement: Pierre Pelourde (Plourde); François Bérubé; Augustin Pelourde (Plourde); Mathurin Bérubé (arpenteur Noël Bonhomme dit Beaupré) . - 18 mars 1738
- 1 document(s) textuel(s)

Restriction(s)

Restriction COMPLÈTE et permanente de consultation.

Remarque : «Seul le prêt de la copie est autorisé pour consultation sur place lorsqu'un document original est reproduit».

Source : Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec, 4e éd., Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1992, p. 105 (règle 302).

Portée et contenu

La présente pièce concerne indirectement un propriétaire voisin: Joseph Lévesque .

Source du titre composé propre

Titre correspondant au contenu de l'unité de description

Autres formats

Pièce disponible sur support numérique et sur le microfilm M293\1.

Termes rattachés

ARPENTAGE

BONHOMME DIT BEAUPRE, NOEL, 1684-1755

RIVIERE-OUELLE, DE LA (SEIGNEURIE : KAMOURASKA, QUEBEC)

Réf. : Archives nationales du Québec,

http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=20090317094151139&p_classe=CA&p_fonds=301&p_centre=03Q&p_numunide=888067

Photocopies du document disponible en ligne

Ratificaiotn faite par François Siroy et Augustin Pelourde ce 5^{ième} septembre 1740.
3 Decembre 1740 consernant Augustin Pelourde et François Siroy.

Par devant Estienne Janneau notaire Royal Resident sans la Seigneurie des aulnes paroisse St Rocq este present en sa personne François Ciroy habitant demeurant dans la Seigneurie de la Bouteillerie Lequel aujourd’huy de son bon gré et Volonte sans contrainte ratifier et ratifi par ses presentes l’acte dechange que Ledit Siroy a fait avec Augustin Pellourde passé Ledit contrat par Le Notaire Sousigné E datte du 5 Septembre 1740 _____ dont Ledit Siroy accepte _____ Ledit Echange quil a fait ave Ledit Pellourde et sans rien pour comptent et _____ faire et garantirent son dit Echange de tout trouble ypotéque audit Pellourde et insy sont convenu Ledite partie car insy & fait et passé dans La maison dudit Bernard Pelletier demeurant dans La Seigneurie des Aunes ce Troisième Jour de decembre mil sept cent quarante en presence des Sieurs Jean Paulla et Bernard Pelletier _____ themoings demeurant Audit Lieux Quy ont Signé a La minute des presente et Ledite partie ont déclare ne savoir ny ecrire ny signe de ce anquy Lecture suivant Lordonnance Jean Paulla

Jeanneau

Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

Procès-verbal de chaînage, lignes et bornes de cinq pointes de terre situées à la pointe de rivière Ouelle 1743

Cote : CA301,S2,P904

Centre : Québec

[Voir les contenants](#)

Titre, Dates, Quantité

Procès-verbal de chaînage, lignes et bornes de cinq pointes de terre situées à la pointe de la rivière Ouelle, seigneurie de la Rivière-Ouelle. La présente pièce concerne directement: la veuve Duplecy (Duplessis); Augustin Pelourde (Plourde); Marie Sirois; Pierre Pelourde (Plourde); Marie-Catherine Sirois (arpenteur Noël Bonhomme dit Beaupré) . - 13 mars 1743
- 1 document(s) textuel(s)

Restriction(s)

Restriction COMPLÈTE et permanente de consultation.

Remarque : «Seul le prêt de la copie est autorisé pour consultation sur place lorsqu'un document original est reproduit».

Source : Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec, 4e éd., Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1992, p. 105 (règle 302).

Portée et contenu

La présente pièce concerne indirectement un propriétaire voisin: François Bérubée (Bérubé). Feu François Sirois est l'ancien propriétaire de la terre dont le partage fait l'objet du présent procès-verbal .

Source du titre composé propre

Titre correspondant au contenu de l'unité de description

Autres formats

Pièce disponible sur support numérique et sur le microfilm M293\2.

Termes rattachés

ARPENTAGE

BONHOMME DIT BEAUPRE, NOEL, 1684-1755

RIVIERE-OUELLE, DE LA (SEIGNEURIE : KAMOURASKA, QUEBEC)

Réf. : Archives nationales du Québec,

http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=20090317094151139&p_classe=CA&p_fonds=301&p_centre=03Q&p_numunide=888334

Photocopies du document disponible en ligne

Donation par Joseph Lévesque à Augustin Plourde 1746

http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=2009031708565164&p_classe=CR&p_fonds=301&p_centre=03Q&p_numunide=936241

Cote : CR301,P2650

Centre : Québec

[Voir les contenants](#)

Titre, Dates, Quantité

Donation par Joseph Lévesque, habitant de la Rivière-Ouelle, et Angélique Meneux, sa femme; à Augustin Plourde, au nom et comme ayant épousé Marie-Madeleine Lévesque; François Lévesque; Jean-Baptiste Lévesque; Pierre-Bernard Lévesque; François Bérudé, comme ayant épousé Marie-Angélique Lévesque; Étienne Gauvin, comme ayant épousé Marie-Angélique Lévesque; et Jean Paradis, comme ayant épousé Marie-Josèphe Lévesque; tous enfants héritiers des donateurs; à savoir à tous et chacun des donataires une part et portion de terre sise à la seigneurie de La Bouteillerie, provenant d'une terre et habitation de cinq arpents deux perches et douze pieds de front; ladite donation est passée pardevant Joseph Dionne, notaire royal . - 24 mars 1746 (Document insinué le 5 juillet 1746)

- 1 document(s) textuel(s)

Restriction(s)

Restriction COMPLÈTE et permanente de consultation.

Remarque : «Seul le prêt de la copie est autorisé pour consultation sur place lorsqu'un document original est reproduit».

Source : Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec, 4e éd., Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1992, p. 105 (règle 302).

Source du titre composé propre

Titre correspondant au contenu de l'unité de description

Autres formats

Pièce disponible sur support numérique et sur le microfilm M65/3.

Notes générales

Pièce provenant des registres des insinuations de la Prévôté de Québec, vol. 10 (Anciennement registres 38 et 39) (9 juin 1744 - 9 janvier 1748), pages 543-545.

Termes rattachés

NOUVELLE-FRANCE. COUR DE LA PREVOTE DE QUEBEC

Photocopie des documents :

Inventaire de la communauté de biens entre Augustin Pelourde et Marie-Madeleine Lévesque 1763

Cote : TL9,P5999-16

Centre : Québec

[Voir les contenants](#)

Titre, Dates, Quantité

Inventaire de la communauté de biens entre **Augustin Pelourde** (Plourde) et Marie-Madeleine L'Éveque (Lévesques), passé devant maître Dionne, notaire, le 20 avril 1763. Le Conseil ordonne que l'inventaire demeurera clos et arrêté . - 12 mars 1764
- 1 document(s) textuel(s)

Source du titre composé propre

Titre correspondant au contenu de l'unité de description

Autres formats

Pièce disponible sur support numérique et sur le microfilm M239/1.

Notes générales

Pièce provenant du registre du Conseil militaire de Québec, registre 5 (23 février 1763 - 4 août 1764), f. 262v.

Termes rattachés

JUSTICE

POUVOIR JUDICIAIRE

QUEBEC (PROVINCE). CONSEIL MILITAIRE DE QUEBEC

** pas de photocopie du document disponible sur le site des Archives Nationales du Québec

Contrat de mariage de Denis Plourde et de Charlotte Ouellet.

Ste Anne de la Pocatière le 1^{er} février 1768 devant le notaire Jos. Dionne 31 janvier 1768
Par devant Le notaire Royal En La Cote du Sud Residant en La paroisse de Ste Anne,
soussigné En Leurs personne dame Marie Madeleine Levesque Veuve de defunt Ledit
Augustin Pelourde vivant habitant de La Rivière Ouelle Stipulant pour Ledit denys
Pelourde son fils a ce present Et de son consentement pour Luy et en son nom d'une part
Et Ledit Cebastien Ouellet habitant de Ladite Paroisse de Ste Anne Stipulant pour
demoiselle Marie Charlotte Ouellet sa niece et sa pupille a ce presente de de son
consentement pour Elle et aussy en son nom d'autre par, Lesquel dite parties de Lavis Et
Consentement de leur parents Et amis pour ce assemblée de part et d'autre, sçavoir de la
par dudit Sr Dnys Pelourd, et de dame sa mère, Ledit pierre Pelourde son frere, Ledit
Pierre Pelourde père son oncle, Ledit Pierre Pelourde Le fils son cousin, Ledit Joseph
Soucy Ledit Antoine Sirois aussy ses cousins et Ledit Andre Pelourde aussy son cousin,
dame Marie Catherine Lisot sa Belle Sœur, Dame Marie Louise Beaubien
Demoiselle Marie Charlotte Pelourde sa cousine et de la part de Ladite demoiselle Marie
et didit Sebastien son oncle et son tuteur Charlot Ouellet, Ledit Joseph Ouellet son frere
Ledit François Levêque son beau Frere de dame Marie Joseph Ouellet sa femme Ledit
Jean François son Grand pere Ledit Jean Sirois son oncle et son subrogé
tuteur Ledit François Ouellet; Et Ledit Bernard et oncle dame
Marie Felecité Pinel Sa Grand Mere dame Marie Felecité Ruellant sa tante ont fait Les
accords et convention porter par ce contrat de mariage selon et ainsy qu'il en suit cest a
scavoir que Ledit Denys Pelourde et Ladite demoiselle Marie Charlot Ouellet ce sont
promi et ce promettent prendre Reciproquement Lun et Lautre par nom et Loy de
mariage, et yceluy mariage, faire, celler et solenniser, en face de notre mere Ladite Eglise
catholique Apostolique et Romaine Le plutot que faire ce pourra et quadvisé et delibéré
sera entre eux et Leur dits parents et amis; pour estre et comme Seront Lesdite futurs
Epoux une et commun, En tous Biens meubles, tant acquest conquest, immeubles et que
Rien propre, tant Echus qu'a Echoir tant en ligne directe que collateral Renoncent
a toutes coutumes a ce contraire et ne seront néanmoins Lesdit futurs Epoux tenus des
dettes, et hipoteques de Lun et Lautre, faites et créés avant Ledit futur mariage, Et cy
ancas i y En a Elles seront payés et acquitté par et sur Les Biens de celui qui Les aura fait
et créés avant Ledit futur mariage, Et cy ancas il y En a Elles seront payés et acquitté par
et sur Les Biens de celui qui Les aura fait et créés, sans que Lautre ny ses Biens En
soyent tenues en facons quelconques ce proment Lesdit futurs Epoux Ance tous Et
chacuns, Leurs Biens et Droit a eux appartenant; c'eux de la demoiselle futur Epouse,
consistent pour Le present En tout ce qui Luy est Echus par Le décès de son pere mere
ascavoir premièrement, en La petite part d'ynvantaire que sondit tuteur napput nous dire
a juste a quoy Elle consistoit, ainsy que des revenus de la portion de terres, Laquelle dite
portion de terre consiste pour Le present En sept perche de terre de front sur quarante
deux arpants de Profondeur Sise dans Le second rang de Ladite paroisses de St Anne qui
font partie a un terr de trois arpants et demy, Bornée en totalité Entre Les mineurs de
François Ouellet et de Charles Lagassé et deux perche de front sur douze arpent ou
environ de profondeur qui font partie d'un arpent de terre , dans Le premier rang aboutant
La première, en outre une vache, Un Tore qui est a Sa première hiver, deux moutons, que
ses grand frere et grand, Eleve, Eleve luy ont donné son coffre hardes et Linges a son
usage, et ceux dudit futur Epoux consistent aussy pour ce present, a un cheval une tore
qui hiverne, une fave une hache, une pioche une faucille, trois moutons, deux a present et

un L'automne prochain, ses hardes Linges a son usage en outre seize perche de terre de front sise entre Lesdits Pierre et Joseph Pelourde ses cousins, desquels yl en fera partage avec ses trois autres freres attendu qu'il a La quatrième partie de tous Lesdits Biens en outre un arpent de front sur quarante deux arpent de profondeur des dits deux arpents qu'il ont dans le second rang de Ladite paroisse de Ste Anne, et celui du Sud'Ouest Joignant La Veuve d'Estienne Grondin, que Ledit futur Epoux accepte pour toutes part et poryion quil pouroit avoir et pretendre dans toutes Les successions, tant du cote paternel que maternel, et La charge par Ledit Futur Epoux de payer La qutieme partie de La rendte que sa mere se fera payer, Los qu'elle le fera, En outre, de nourrir et entretenir entre eux quatre frere, honorablement Leurdits Sœur Marie Catherine Pelourde tant quelle sera fille, en par elle travailler suivant sa capcité, et de Luy donner, un habillement tous Les trois ans, pour La jouissance de la dot, qu'il, auront Entre eux quatre tanquelle sera fille, et Lors quelle se marira yl seront obliger de Luy donner et payer Entre eux quatre pour sadite dot, La Somme de cinq cens cinquante franc et son habillement de nopse, ou La somme de cent franc pour Ladite habillement de nopse cela a son chois et ylluy payeront Ladite dote En trois payement cest a dire en trois ans apres quelle sera marié et quant a La chossur yls Luy donneront une paire de soullier françois tous Les Ans, et uns paire de bas tous Les deux ans, et Lentretiendront honorablement de coiffure, tant pour feste et dimanche que pour jour ouvrable en toutre yl Luy semeront, entre eux quatre tous Les ans un demy minot de grains de Lin et tous ce que dessus dit, tan quelle demeurea avec sa mere, chez qui elle demeurera, et cy en cas Elle ne ce marie point yls Luy payeront entre eux quatre une rente honorable et elle Loisible d'aller ou Bon Luy semblera Lors quelle aura plus sa mere, et en faveur duqueldit futur mariage, Ledit futur Epoux a doué et doue Ladite demoiselle sa future epouse du douaire coutumier, ou de La somme de trois cens Livre de douaire prefix une fois payé et sans retour, a prendre desdit Douaire par Ladite future epouse sitot que Douaire aura Lieu, sans Estre tenu dans faire demande en justice, Le preciput sera egal et reciproque de La somme de cens cinquante franc qui sera prise par Le survivant en dernier comptant, ou en meubles, suivant La prisé de Linventaire, hors part et sans crue avec Ledit tel quil ce trouvera, son foffre Hardes et Linges a son usage, et arrivant La dissolution de Ladite future communauté soit par mort ou autrement, yl sera Loisible a Ladite demoiselle future epouse de Laccepter ou a y celle renoncer et dans Le cas de renonciation yl Luy sera permit de reprendre franchement et quittement, tous ce quelle justifira y avoir apporté avec Lun desdit douaire preciput, son Lit, son coffre, hardes et linge a son usage Bagues et Joyaux et tous ce qui jusquaLors Luy sera Advenues, et echues, soit a titre de succession donation ou autrement, sans estre tenu d'ucunes dettes de Ladites futur communauté Encore Qu'elle y auroit , sy fut obligé, ou quelle y fut condamnés quelle dans ce cas, Elle aura et prendrat ses reprises pour son indemnité sur tout Les biens dudit futur epoux que en demeurent chargé, affectée et hipotequés, ses ce jour et datte desdites psentes, car ainsy &promettant & obligant & reconcant & fait et passé, dans La maison dudit Sieur François Ouellet chez qui Ladite demoiselle futur epouse est demeurante, apres midy Le trente un janvier mil sept cens soixante huit, en présence de tous Les surnommer desquel ledit sieur Jean Sirois, Ledit Sieur François Ouellet ont avec Ledit notaire soussigné, signé Les presentes et tous Les autres vec Lesdit futur epoux ont déclaré ne scavoir ecrire ny signer de ce anquit suvant Lordonnance et Lecture faire neuf mot rayés nul

Jean Sirois

François Ouellet

J. Dionne

No 803 Testament par M. Charlotte Ouellet épouse de Denis Plourde 29 juillet 1805

Par devant le notaire public en la province du Bas Canada résident en la paroisse de Notre Dame de Liesse dite de la Rivière Ouelle Dans le comité de Cornwallis soussigné et les témoins ci bas nommé et soussignés. Fut présent Dame Marie Charlotte Ouellet épouse de sieur Denis Plourde habitant cultivateur de la paroisse de la Rivière Ouelle y résident saine de corps d'esprit mémoire entendement et jugement ainsi qu'il est apparu au notaire soussigné par ses paroles gestes et maintenant ayant même exprêt appelé le notaire soussigné en sa maison et demeure sus dit lieu de la Rivière Ouelle; pour l'effet d'exécution des présentes en laquelle maison les témoins qu'elle a pour ce fait exprêts appeler sont venus, Laquelle dans la vue de la mort et craignant dans être prevenue sans avoir disposé de ses dernières volontés a fait dicté et nommé au notaire sus dit et soussigné son testament et ordonnance de ses dernières volontés de mot a mot ainsi qu'il suit. 1^{ière} ladite Dame Marie Charlotte Ouellet testatrice étant bonne chrétienne catholique apostolique et romaine a recommandé son âme a Dieu tout puissant suppliant sa divine majesté de lui faire miséricorde lui pardonner ses péchés et lui accorder la béatitude éternelle par les de la mort et passion de notre Seigneur Jésus-Christ l'intercession de la sainte Vierge Marie de Ste Marie-Charlotte sa patronne et de tous les saints et saintes du Paradis; 2^{ième} ordonne ses dettes être payé et torts fait a son prochain ci aucun se trouvent réparé par son exécuteur testamentaire ci-après nommés; 3^{ième} Veut et entend la dite Dame Marie-Charlotte Ouellet testatrice que la donation entre vifs qu'elle a fait de tous ses biens meubles et immeubles conjointement avec le dit sieur Denis Plourde son mary aux sieurs Pierre et André Plourde leurs fils par acte devant le notaire soussigné et témoin en date de ce jour soit insinué au greffe des insinuations de la ville de Québec et qu'après son insinuation elle soit suivie entoute sa pleine forme et teneur de la quelle rien changer ni insinuer t en cas de défaut de forme dans la dite donation en quelque sortent manière que se soit ou en cas de parente a le faire annuler ou revocquer en aucune cour de justice a ce compétante déclare ladite Dame Marie Charlotte Ouellet testatrice que tant en vertu des pouvoir que lui donne l'acte du parlement charpitre quatre vingt trois de sa présente majesté George trois qu'en vertu du pouvoir que lui donne l'acte des statuts provinciaux au Bas Canada elle donne et lègue par son dit et présent testament aux dits sieurs Pierre et André Plourde tous les biens meubles et immeubles quelle en donne délaissé par la dite donation sus daté et en semble tous les autres biens meubles et bien meubles argent monnayé dettes actives et tous autres choses généralement quelconque qu'il se trouveront lui appartenir au jour de son décès a quelque lieu et endroit qu'il se trouvent ou situé et après a quelques somme qu'ils se consister et valoir sans aucun réserver excepter ni retenir en façon qulconques; Instituant pour ses légataire univeselle et généraux les personnes des dits sieurs Perre et André Plourde ses fils voulant et consantant qu'ils jouissent passant et dispossant du dits biens en toute propriété et a perpétuité leurs hoirs et ayans cause tant au moyen du dit acte de donation sus daté qu'au moyen du présent testament a la charge qu'ils se conformera a la dite donation sus daté et qu'il toute les charges et les obligations qui y sont contenu aux quels ils sont tenus et obligent. Et pour exécuter et accomplir le présent testament la dite Dame Marie Charlotte Ouellet testatrice a nommé la personne du dit sieur Pierre Plourde son fils qu'elle pris d'en la peine et rendre ce derenier témoignage d'amitié et d'amour filiale en main duquel elle se démet et sésaisie de tous ses biens suivant la coutume. Revoquant tous autres Testament et codicile quelle pourrait avoir fait avant le présent auquel seul elle s'arrête comme étant

et avoir intention et ordonnance de ses dernières volontés; Ce fut ainsi fait dicté et nommé par la dite Dame Marie Charlotte Ouellet au dit notaire de mot a mot en sa maison et demeure sus declare les témoins présent et après que le dit et présent testament lui a été lu et relu par le dit notaire les temoins encore présent, elle a dit l'avoir bien entendu et comprie la trouvé conforme a ses dernières volontés et y voulant qu'il foit suivie et executé en toute sa pleine forme et teneur encas de défaut déformé de la dite donation.

L'an mil huit cent cing le vingt neuf de juillet après midi en présence des sieurs Jean Baptiste Gagnon et Jean Bte Bonenfant cultivateur de la paroisse de la Rivière Ouelle témoins pour ce appellé requis la dite testatrice de signer elle a déclaré ne le savoir faire elle a fait une croix sa marque ordinaire mais insistant que le dit notaire et témoins signent ce qu'ils ont fait au bas du présent testament et qu'il contient après lecture faite

Marie Charlotte + Ouellet
J Bte. Bonenfant

Baptiste Gagnon

Aug. Dionne N.P.

Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

Contrat de mariage d'André Plourde et Josephte Hudon dit Beaulieu.

Mariés à Rivière Ouelle le 7 Juillet 1807.

Contrat 25 juillet 1807 devant le Notaire J. François Fournel.

Par devant le notaire public pour la province Du bas Canada résident en la paroisse de Ste Anne comté de Cornwallis, et les témoins si bas nommés, et SouSsignés;

Furent Présents D'une part le Sieur Denis Plourde fils de feu Denis, cultivateur résident En la paroiSse Notre Dame De LieSse Dite la rivière ouelle Susdit comté; Stipulant pour le Sieur André Plourde Son frere (garçon mineur) agé D'environ Dize huit ans, ici présent De Son vouloir et consentement, avec l'agrément et la presence De Denis, et Pierre Plourde Ses freres, De Marie Anastasie, et Marie Victoire Plourde Ses Sœurs; De vincent Morin Son Beau frère, De Jean RouSsel Dit Davias Son oncle, De Pierre Lévèsque Son cousin, et Louis Lacroise dit corbin Son ami;

Et D'autre part le Sieur Pachal Hudon Dit Beaulieu, et Dame Marianne Hudon Dite Beaulieu Son Epouse De Son dit Mari Dument autorisé à l'effet Des présentes Stipulants pour Demoiselle Marie Josephte Hudon dite Beaulieu, leur fille, mineure agée D'environ Dize huit ans; à ce présente De Son vouloir, et consentement; avec l'agrément et la présence De Ses Dits pere et mere, De Joseph, Paul, et Paschal Hudon Dit Beaulieu Ses freres, De Joseph Thiboutot Son Beau frere, De Jeremi Hudon Dit Beaulieu Son oncle, De Vincent Bérubé Son cousin; De Marie Salomé Hudon Sa Sœur De Marie Anastasie Caron Sa belle Sœur; Marie Barjiron Sa tante Lesquels Dits Sieur André Plourde, et la Dite Demoiselle Marie Josephte Hudon Dite, Beaulieu, Sous les Dites autorités; ont promis et promettent Se prendre pour mari et femme, et faire ce célébrer leur mariage le plutô poSsible, En face De notre mere, la Sainte Eglise catholique, apostolique, et romaine; pour être les Dits futurs Epoux Du jour de la célébration de leur Dit mariage, un et communs, En tous leurs biens meubles, immeubles, acquets, conquets, et même propres compris, qu'ils ameubliSsent à cet effet, Suivant et ainsi que le permet la coutume De paris Suivie En cette province; Suivant laquelle D'ailleurs, leur Dite future communauté Sera regis et terminée, nonobstant toutes loix Et usages futures à ce contraires, et à tous changements De Demeure an se quels, ils renoncent ExpresSément;

Se prennent

Se prennent les Dits futurs Epoux avec tous et chacuns, bien à Eux échus et à échoir, tant En ligne Directe que collatéral Mais Si quelques Dettes Se trouvent Deux elles Seront payées, et acquittées, par et sur les biens De celui, qui les aurait créé, Sans que l'autre ni Ses biens En Soient tenus. Les biens De la future Epouse consistent En Son coffre (garni De Ses hardes et linge à Son usage), une petite CaSsette avec Serrure et clef un lit garni; Sauf les rideau, une paire de Draps, En Vus De leur Du lit Surdit; D'une nappes toile du pays; un braisier, une poele à frire, une cuillère a pot, Six aSsiettes Blanches, un plat pour la viande, et un pour la Soupe, auSsi de terre Blanches, Six cuillères D'étain Et Six fourchettes de fer, quatre mouton, un hiverné, et un nourritureau, Deux vaches laitieres; lesquels effets les Dits pere et mere De la Dite future épouse promettent et S'obligent lui livrer lors De la célébration De leurs noces; En outre En la Somme De Deux mille quatre cents livres la livre De vingt Sols chacune, que Ses Dits pere et mere promettent et S'Obligent lui payer, fournir, et livrer, lors De Sa majorité; et ce pour tous

les droits et prétentions quelconques qu'elle aurait, et pourrait avoir, E les SucceSsions futures De Ses Dits pere et mere, ce acceptant le Dit futur Epoux, Sous l'autorité SusDite;

Lesquels Dits Biens Meubles, argent Et autres la Dite future Epouse, sous la Dite autorité En Cas De renonciation à la Dite communauté Se reserve propre pour elle, le Siens, cote et ligne;

En faveur Duquel Dit future mariage le Dit futur Epoux a Doué, et Doue la future Epouse, Du Douaire préfix, et Sans retour De la Somme De neuf cents livres, la livre De vingt Sols chacune; à prendre par la Dite future Epouse, Sitot que Douaire aura lieu, Sur tous les biens quelconques Du Dit futur Epoux, qui y restent, affectés, et Hipothqués, Des le jour et à l'avenir, ainsi que pour toutes futures Stipulations; En faveur De la Dite future Epouse;

Le préciput pour le Survivant Des Dits futurs Epoux Sera égal, et réciproque, De la Somme De quatre cents cinquante livres La livre De vingt Sols chacune, à prendre par le dit Survivant En Effet De la Dite communauté, au prise D'inventaire Sans part, et Sans vue, ou en Deniers d'icelle à Son choix; lequel Dit Survivant prendra En outre, Son coffre, ou buffet, garni de Ses hardes et linge à Son usage, avec lit garni, tel qu'il Sera alors, avec Ses bagues, armes, et joyaux, auSsi à Son usage;

Et par quelques voies que ce Soit que la Dite future communauté prenne fin, la future Epouse, ou Les Siens pour elle y renoncant pouera, ou pourront reprendre et Emporter ce qu'elle y aura mis, apporté, ou lui Sera advenu par quelques voies que ce Soit, franc et quitte, De toutes Dettes de la Dite communauté, quoi qu'elle y eut parlé, ou S'y fut obligée, Et Si C'est elle, qui cette reprise, elle prendra En outre, Ses Douaires, et préciput tels que DeSsus; car ainsi & Promettant & Obligeant & Fait et paSsé En la maison Des pere et mere De la Dite future Epouse En la Dite paroiSse notre Dame de LieSse Dite la rivière Ouelle le vingt cinq De Juillet mil huit cent Sept En présence Des Sieurs Bernard Peltier, Et Isaac Hudon Du Dit lieu de Ste Anne témoins et lecture faite requis De Signer ceux le Sachant faire l'ont fait les autres ayant Déclaré ne le Savoir; un renvoi bon un mot rayé nul.

+ Marie Josephte Hudon	p. plourde
+ Paschal Hudon	B. Peltier
+ Denis Plourde	Paschal Beaulieu
+ André Plourde	henrie Isaac hudon
+ Marianne Hudon	J. Fn. Fournel
	Ntre

Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

**Contrat de mariage entre André Plourde & Charlotte Bérubé portant
Donation & faveur du futur Epoux. 8 Février 1838**

15 juillet 1838 Ratification par Mme Josephte Hudon.

Par Devant Les Notaires pour la Province du Bas Canada Soussignés ;

Furent présents le Sieur André Plourde cultivateur, demeurant en la Paroisse de la Rivière Ouelle, fils majeur de Sr André Plourde & de Dame Josephte Hudon, Stipulant pour lui et en son nom, d'une part ; _____

Et d'autre part Dlle Charlotte Bérubé fille majeure issue du mariage d'entre Sr Basile Bérubé & de feu Dame Charlotte Danjoue, Stipulant pour elle & en son nom _____

Lesquels ont arrêté les clauses & conditions civiles du mariage projeté entr'eux & qui sera célébré en face d'Eglise aussitôt que l'un d'eux en enquerra l'autre _____

Il y aura entre les dits futurs époux communauté de biens que désir de la coutume de Paris, Et Dans les augmentations & profits qu'ils feront ensemble seulement & de la manière qui sera ci-après présenté & mentionné.

En considération dudit futur mariage ledit Sr André Plourde fut par ces présentes Donation pure, simple, entre vifs & irrévocable avec promesse de garantie de tous troubles & empêchemens généralement quelconques et obligation de faire ratifier le présent contrat par ladite Dame Josephte Hudon son épouse à demande Savoir ; Deux arpens de terre de front sur quarante deux arpens de profondeur situés en la Paroisse St Patrice de la Rivière du loup & à l'endroit nommé le chemin du Lac, bornés par le bout Sud-Ouest au chemin du roi courant Nord-Est la dite profondeur par le côté Nord à Joseph Bélanger & par le côté Sud à Germain Carrier avec ensemble les bâties de Ssus construites & autres appartenances & dépendances quelconques, sans réserve appartenant au donateur par achat de Joseph Pinet suivant contrat passé devant Ntre Beaulieu & confrère Notaires à la Rivière du loup, en Août 1834.

La présente Donation est aussi faite à la charge par le Donataire 1^{er} de payer pour l'avenir, quitte du passé, les cens & rentes & autres droits Seigneuriaux dont les soixants arpens de terre sont chargés envers le Seigneur dont ils relèvent : _____
2^{ème} De payer au donateur, d'aujourd'hui en dix ans de cette date la somme de cinquante Livres courant, sans intérêts. Il sera loisible audit Donataire de faire ledit paiement en divers termes si bon lui semble, De payer en outre du Donateur & à La dite Epouse, annuellement & par forme de rente viagère, la quantité de dix minots de blé froment, livrables en la Demeure dudit Donateur. _____

A commencer à payer la dite Rente d'aujourd'hui en Onze ans ____ Laquelle sera Sujette à diminution de moitié en ce cas de décès de l'un ou de l'autre des dits père & mère du Donataire. _____

Donner en outre le Donateur audit futur Epoux son fils, un cheval, Harnois, une calèche, une cariole, robe & coussin, une charrette, une traine, une charrue grée, une vache, quatre moutons, un porc hiverné, une hache, une bêche, une pioche, un demi minot, un lit

grée excepté les rideaux, deux nappes, un poêle de fer & tuyau, un coffre, six assiette, Six fourchettes, Six cuillers, trois poches

Dont & tout le dit futur époux déclare en être en possession & en donne quittance & décharge générale à ses dits père & mère, pour tous les droits, prétentions & réclamations qu'il pourra avoir d'exercer à l'avenir contre les Successions futures de Ses dits père & mère, auxquelles il renonce d'obligé le Donateur de fournir au Donataire toute la Semence des grains qu'il pourra ensemencer le printemps prochain Sur la terre sus donnée et de fournir en outre audit Donataire & à sa future épouse toute les provisions nécessaires pour leur consommation jusqu'à la récolte prochaine.

Lesquels dits biens sus mentionnés & désignés, resteront propres audit futur époux & aux Siens de Son estoc en ligne directe ascendante au cas qu'il décède sans enfans de son dit futur mariage ; mais en ce cas même néanmoins ladite future Epouse si elle survit, en aura la jouissance sa vie durant seulement.

Et les Biens de la dite Dlle future Epouse consiste en la Somme de cinquante piastres d'Espagne qui lui ont été légué & réservé par la dite feu Dame Charlotte D'Anjou Sa mère, dans son testament consenti devant Mre P. Garon & témoins le trente de mai mil huit cent vingt & un, et payable par le dit Basile Bérubé exécuteur & légataire universel audit testament, à la demande de la future Epouse _____

Et le dit Sr Basile Bérubé s'oblige de donner, fournir & livrer à la dite future Epouse, un lit garni Sauf les rideaux, une taure de deux ans, une brebis d'un an, deux assiettes deux fourchettes, deux cuillers, qui seront livrables à la demande de ladite future Epouse & pour tous les droits & prétentions qu'elle pourra avoir à réclamer dans la Succession future dudit Sr Son père à quoi elle renonce _____

Et la dite Somme de cinquante piastres susdite sera propre à la dite future Epouse & aux Siens de son estoc & ligne ascendante, dans le cas ou elle précéderoit le futur Epoux sans enfans dudit mariage.

Laquelle Somme néanmoins, le futur Epoux en aura la jouissance sa vie durant. _____

Ladite future Epouse, tant pour elle que pour ses enfans, renonce expressement au douaire. _____

Le Préciput sera Egal à la Somme de cinquante piastre d'Espagne au profit du survivant & à prendre Sur les produits de la dite communauté ci-devant Stipulée sans crue, hors part & avant partage. _____

Arrivant Dissolution de la dite communauté par mort ou autrement il sera loisible à la dite future Epouse de reprendre franchement & quittement de toutes dettes & charges de la dite communauté ce qu'elle justifiera y avoir, apporté avec Ensemble Son dit Préciput, & tout ce que devant ledit Mariage lui sera parvenu à quelque titre que ce soit _____

Telles sont les conventions matrimoniales des parties, faites & passées audit lieu de la Rivière Ouelle, en la demeure de la dite future Epouse, le huit de Février après-midi L'an

mil huit cent trente huit, en la présence de l'avis, agrément & consentement de plusieurs des parens & amis des futurs Epoux _____ Savoir, du côté du futur Epoux le dit Sr Son père, Pierre Plourde & Joseph Plourde & leurs épouses, Ses oncles & tantes, François Plourde & Son épouse, Pierre Bérubé & Son épouse, Michel & Germain Plourde, Marie & Sophie Plourde, Ses frères & Sœurs, _____ Germain Lévêques & Son Epouse, Pachal hudon Ecuier & Son Epouse. Ses oncles & tantes célestin Plourde & Son Epouse, George Plourde, Joseph Lévêque, Ses cousins Dédé Lévêque & Pricille Lévêque Ses amis _____

Et du côté de la dite future Epouse le dit Sr Son père, Basile Bérubé & son épouse, Lucie Bérubé, Germain & Cyprien Bérubé Ses frères & Sœurs André Lévêque & Son Epouse, Ses oncles & tantes, Zacharie Lévêque & Son Epouse, & Paul Gauvin, Louis Pépin dit Lachance & Son Epouse, Ses amis _____

Les futurs Epoux & partie de l'Assemblée ont déclaré ne savoir Signer de ce requis, les autres ont déclaré ne le savoir faire _____ après lecture faite Quatre renvois bons & un mot rayés nuls

Paschal Hudon
François MaSsée

George Plourde
Louis Pépin

P. Garon
N.P.

Sr Jorre
N.P.

Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

*** La terre dont il s'agit ici à St-Patrice est celle de Saint-Antonin actuellement qui a appartenu plus tard à Ludger Plourde et Éva Lajoie. En effet, St-Patrice de Rivière du Loup va devenir Saint-Antonin en 1856. C'est cette terre que André Plourde, le père de Germain (grand-père de Ludger Plourde), va venir défricher vers 1834 en quittant Rivière Ouelle, une terre de 2 arpens de front par 42 de profondeur.

Testament D'André Plourde fils de Denis 18 mars 1837 No 759

Sr Jorre N.P.

Par Devant Le Notaire public pour la Province du Bas Canada et les témoins ci après nommés & SouSsignés _____

Fut présent le Sieur André Plourde fils de Denis, cultivateur demeurant en la ParoiSse de la Rivière Ouelle Comté de Kamouraska ; Sain d'esprit, mémoire, Jugement & entendement, ainsi qu'il est apparu au dits Notaires & témoins ; Lequel dans la vue de la mort & craignant d'en être prévenu sans avoir disposé de ses dernières volontés, a fait, dicter & nommer audit notaire, en présence des dits témoins, son testament dans les termes suivant :

Je recommande mon ame à Dieu mon créateur & le supplie de me faire miséricorde.

Je désire & veux que mes dettes & torts faits à mon prochain, si aucuns Se trouvent à mon décès, Soyent payés & réparés sur mes biens par mon exécuteur testamentaire si après nommé.

Je désire & demande qu'il me soit fait dire & célébrer un service le jour de mon inhumation & un autre service (décens) un an après, et en outre cinquante meSses baSses de requiem dans l'année de mon décès _____

Je donne & lègue par le présent mon testament à Josephte Hudon dit Beaulieu mon Epouse, tous mes biens généralement quelconques meubles & immeubles, de quelque nature, dénomination, qualité & descirption qu'ils le soyent & que je délaiSserai à mon décès, instituant madite Epouse pour ma Légataire universelle & générale. Pour par elle en jouir, faire & disposer comme elle avisera et lorsqu'elle le jugera convenable en faveur des enfans iSsus de notre mariage _____

Lui recommandant toutefois de conserver l'égalité entr'eux _____

Je nomme pour exécuteur mon dit présent testament, la personne de madite Epouse Légataire, que je prie d'en prendre la peine & me rendre ce dernier témoignage de son amitié _____

Je révoque tous testamens & codiciles que je pourrais avoir ci-devant fait contraire au présent qui est & constituent mon intention de dernières volontés _____

Ce fut ainsi fait, dicté & nommé au dit notaire par le dit testateur en la présence des dits témoins, et à lui par le dit notaire les témoins encore présents, de mot à mot, lu & relu, et y a persisté En la demeure actuelle & ordinaire audit lieu de la Rivière Ouelle, le treize de Mars avant midi, L'an mil huit cent trente Sept En la présence des Sieurs Honoré Bérubé cultivateur & Pierre Dubé cordonnier, tous Deux demeurans en ladite ParoiSse de la Rivière Ouelle témoins exprès mandés pour l'effet des présentes, desquels le dit Sieur Bérubé a Signé avec le dit notaire, et le dit Sieur Dubé ainsi que le testateur ayant déclaré ne le savoir faire de ce requis ont fait leur marque ordinaire d'une croix après lecture refaite ____ Un renvoi bon, dix mots rayés nuls.

Sa
Pierre + Dubé
Marque

Honoré Bérubé

Sa
André + Plourde
Marque

Sr Jarre N.P.

Référence: Archives nationales du Québec, Pavillon Cazeau à Québec.

Quittance par André Plourde Cap. Milice au Sieur François Michel Plourde.

No. 1052, 27 Avril 1868.

Par Devant Mtre Jean Baptiste Martin Notaire Public, dans et pour la ci-devant Province du Bas-Canada Soussigné & en présence du témoins ci-après Nommé et Soussigné _____

Fut présent Sr André Plourde, cultivateur demeurant en la paroisse de Rivière Ouelle, en le Comté de Kamouraska.

Lequel à ce jour, reconnu & confessé avoir eu & reçu des Srs François & Michel Plourde, ses fils tous deux cultivateurs, du dit lieu de la Rivière Ouelle, tous les articles de rente & pension alimentaire & viagère Sans Servitude & accessoires dite d'icelle dite rente à lui dûe par les dits François & Michel Plourde en vertu d'un certain acte de Donation qu'il leur a consentie devant Mtre Pierre Garon son confrère notaires en date du trente Mars Mil Huit Cent Quarante Quatre.

Desquels dits articles de rente & pension alimentaire & viagère, soins servitudes & accessoires d'icelle dite rente le comparant déclare être content & Satisfait & ou quitte & décharge les dits François & Michel Plourde & tous autres qu'il apptiendra dont quittance valable & générale du passé jusqu'à la St-Michle porchaine, car Ainsi & Quittance.

Dont Acte Numéro Mille Cinquante Deux Fait & passé à St-Pacôme en l'étude du dit Mtre Martin le Vingt Sept Avril, Mil Huit Cent Soixante & Huit requis de signer le comparant a déclaré ne le savoir & Pachal Lévesque cordonnier, du dit lieu de St-Pacôme, le témoin l'a fait, lecture faite, trois mots rayés nuls.

X Paschal Lévesque
J. Bte Martin N.P.

Mariage Entre Germain Plourde & Mlle Élise Moreault. 7 Janvier 1867.

Minute No. 1166.

En présence de Mtre Th. Béchard Notaire Public dans & pour le Bas Canada résidant à Kamouraska, soussigné _____

Furent présent le Sieur Germain Plourde, cultivateur, fils majeur issu du mariage de Sieur André Plourde et de Dame Charlotte Bérubé, ses pères et mères, demeurant en la paroisse de St Antonin en le Comté de Témiscouata, le dit Sieur André Plourde, son père à ce présent Stipulant pour son fils d'une part, et Demoiselle Élise Moreault, fille Mineure de feu Sieur Félix Moreault et de feu Dame Marie RoseRoy dit Desjardins, ses pères et mères, le sieur Eusèbe Moreault, son frère, à ce présent, Stipulant pour la dite demoiselle future épouse de l'autre part.

Lesquelles parties de l'avis et consentement de leurs parents et amis ont fixé et réglé les articles et conventions civiles Du mariage projeté entre elles, comme suit,

1^{er} Ont promis et promettent se prendre pour légitime époux par nom et loi de mariage et icelui faire célébrer en face de notre mère la Ste Église catholique aussitôt que l'une des parties en requerra l'autre.

2^{ième} Les dits futurs seront uns et communs en tous leurs biens meubles et conquets immeubles suivant et au désir de la coutume de Paris, et de plus en tous leurs acquets & propres qu'ils ameublissent à l'effet de les faire entrer en communauté reconçant pour ce à toutes coutumes et usage à ce contraire.

Les dit futurs époux se prennent aux biens et droits à chacun d'eux appartenant savoir : ceux du dit futur époux consistent en ceux qui vont lui être donnés par son père savoir : Le dit Sieur André Plourde En considération du dit futur mariage, fait donation pure, simple et irrévocable en la meilleure forme et manière que Donation puisse se faire Sans pouvoir la révoquer si ce n'est pour cause de droit, Avec garantie de tous troubles et empêchements quelconques au dit futur Epoux, Son fils à ce acceptant donataire pour lui ses hoirs et ayans cause à l'avenir savoir : une terre sise et situé dans la dite paroisse de StAntonin en le sixième rang de la concession de la Seigneurie de la Rivière du Loup contenant deux arpents de front sur trente arpents plus ou moins de profondeur, borné comme suit au Nord-Ouest aux terres du cinquième rang au Sud-Est aux terres du Septième rang, au Sud Ouest à Joseph Fournier au Nord Est au donateur avec les batisses dessus construites, appartenances et dépendances sans réserves.

Donne de plus le dit donateur au dit donataire Sous les mêmes garanties et acceptations que ci-dessous, une pouliche de deux ans, un lit grée sauf les rideaux, un fusil et un grément d'outils pour travailler le bois appartenant au donateur la terre susdonnée pour l'avoir eu de concession sur marché verbal fait avec le Seigneur du lieu qui devra passer contrat aussitôt que les droits contestés Entre les Seigneurs de la Rivière du Loup seront réglés. Cette donation est faite à charge des droits Seigneuriaux qui Seront imposés sur cette dite terre lors la passation du contrat de passation Au moyen de quoi, le donateur se dessaisit de ce que dessus donné et en saisi le dit donataire Ses dits

hoirs et ayans cause pour qu'il en jouisse fasse et dispose comme de chose leur appartenant en Vertu des présentes.

Et ceux de la dite future épouse consistent en une somme de cent piastres, une vache à lait, quatre moutons, un pour hiverné, un lit grée sauf les rideaux, six assiettes, six cuillères, six couteaux six fourchettes, quatre nappes de toiles du pays, six serviettes une douzaine d'essuis mains et un rouet à filer que lui a donné la dite feu Dame Marie Rose Roy dit Desjardin sa mère par Son testament reçu devant Ntre Th. Béchard En présence de témoins le Vingt Mars dix huit cent soixante et cinq laquelle somme et ménage est payable par le dit Sieur Euzèbe Moreault et seront payables comme suit, ladite somme d'argent en quatre installment de vingt cinq piastres chacun et dont le premier installment se fera d'hui à la Majorité de la dite future épouse et ainsi à continuer à payer par pareille somme d'année en année à pareille époque jusqu'au paiement final de la sus dite Somme et quant aux articles de ménage le Seront payables et acquitables conformément aux dispositions du sus dit testament le délais accordé pour le paiement la sus dite Somme d'argent est fait sous novation au dits d'Arthémise à de priorité d'hypothèque qui sont acquis la dite future épouse et le susdit testament auxquels droits la dite future Épouse y reste et demeure conservée.

La future épouse a renoncé & renonce par ces présentes pour elle et pour les enfants à naître du futur mariage aux douaire préfix & coutumier.

4^{ième} Le survivant des dits futurs époux prendra par préciput et avant faire partage des biens de la dite future communauté une somme de vingt piastre courant en argent comptant ou en biens meubles de la dite future communauté à son choix suivant la prisée de l'inventaire qui en son alors fait & sans crue avec ensemble un lit garni tel qu'il sera alors, coffre un buffet hardes et linges de corps à son usage, armes Bagues et joyaux.

5^{ième} Arrivant la dissolution de la dite future communauté il sera loisible à la future épouse et aux enfants qui naîtront du futur mariage en renonçant à la dite future communauté de reprendre franchement et quittement tout ce qu'elle lad. future épouse aura emporté en ménage et tout ce qui lui sera avvenu et échue pendant icelui, soit par donation, succession legs ou autrement et si c'est la future épouse qui fait la reprise, son préciput tel que ci-dessus stipulé, sans être tenue & obligée de payer et acquiter aucunes Dettes et charges de la dite future communauté encore que la future épouse y eut parlée, s'y fut obligée ou y eut condamnée car au dit cas, elle et ses dits enfants en seront garantis et indemnisé par reprise & hypothèque par et sur les et apparents biens du dit futur époux qu'en sont chargés et hypotéqués à compter de ce jour.

Et pour la bonne amitié que les dits futurs époux se portent l'un à l'autre voulant s'en donner des marque évidentes ils se font par ces présentes Donation mutuelle entre vifs et irrévocable au survivant d'eux ce acceptant le dit survivant de tous les biens meubles et immeubles que délaissera le précédé des dits futurs époux au jour de son décès en quelques lieux et endroits qu'ils soient sis et situés et à quelques sommes et valeur qu'ils pourront monter pour par le survivant D'eux jouir Des Dits biens en toute propriété et à perpétuité comme de chose lui appartenants pourvu toute fois qu'il y ait aucun enfant vivant né ou à naître du dit futur mariage car au cas qu'il y en eut, le présent

dont deviendra caduc nul et sans effet mais reprendra sa force et vertu si tous les dits enfants décèdent en minorité sans laisser D'hoirs légitimes de leur corps.

Et pour faire enregistrer ces présentes les parties constituent pour leur procureur le porteur d'une expédition auxquels & car ainsi & Dont Acte numéro Onze cent soixante six.

Fait & passé au dit lieu de St Louis de Kamouraska, En la maison et demeure du dit Sieur Eusèbe Moreault le Sept Janvier L'an mil huit cent soixante et sept après midi en présence des parents et amis des dits futurs époux pour ce assemblés de part et d'autre et en la présence encore de Michel Paradis journalier du susdit lieu de St Louis de Kamouraska, témoin, requis de signer le dit témoins et ceux des dits parents et amis le sachant faire, l'on fait et les autres ont déclaré ne le savoir après lecture faite _____ trois renvois bons et quarante mots rayés nuls /.

Elise Moreault
Elise Moreault
Arthémise Moreault
Napoléon Lapointe
Eusèbe Moreault
Michel Paradis

Th. Béchard
N.P.

1- Concernant René Plourde, le pionnier**Acte de Baptême de René Plourde, à Vouneuil 1667**

Le quinze juillet de l'an mil six cent soixantesept, est par moi Prêtre vicaire de Vouneuil sur Vienne baptisé René fils de François Pelourde et de Perrine Grémillon.

Parrain René LeCompte et la marraine ? Busseau. Tous de cette paroisse.

G. Flénault Ptre. vic.

Acte de mariage de René Plourde, le pionnier, à Rivière Ouelle 1697

L'an mil six cent nonante sept, le vingtième d'août, après la publication de trois bans de mariage le dix huitième, le vingtquatrième et le vingt cinquième du courant dans l'église de cette paroisse Notre Dame de Liesse de Rivière Ouelle. Entre René Plourde âgé de trentedeux ans fils de défunt François Plourde et de défunte Jeanne Grémillon sespère et mère d'une part et Jeanne-Marguerite Bérubé âgé de dix septans, fille de défunt Damien Bérubé et de Jeanne Savonnet ses père et mère decette paroisse de Notre Dame de Liesse d'autre part ne s'étant découvert aucun empêchement légitime. je Prêtre soussigné et curé de cette paroisse ay pris leur mutuel et réciproque par parole de présent les ay marié et leur ay donné ensuite la Bénédiction nuptial selon la forme prescrite par l'Eglise en présence de Jean Ayotte et Pierre Miville, père et témoin requis tous ont déclaré ne savoir signer ni lire ce interpellé suivant l'ordonnance.

Bernard De Roquelyne Ptre.

Décès de René Plourde

16 février mil sept cent huit, à Rivière Ouelle 1708

**Décès de Jeanne-Marguerite Bérubé, femme de René le pionnier, à Rivière Ouelle
1709**

L'an mil sept cent neuf ce vingt huitième de février ayinhumé dans le cimetièrre de cette paroisse le corps de Jeanne-Marguerite Bérubéfemme de feu René Plourde décédée le vingt quatrième du courantmunie des sacrmnts de l'Eglise âgée de vingt six ans. Ont assistés à sonenterrement René Brisson et Jean Guyon qui a déclaré ne savoir signer selonl'ordonnance.

rené Brisson Bernard De Roquelyne Ptre.

2- Concernant les enfants de René Plourde, le pionnier

1698 Naissance, baptême et décès de René Plourde, premier fils de René le pionnier

René Plourde: est né le dix sept août mil six cent quatre vingt dix huit à Rivière Ouelle et baptisé le vingt huit août mil six cent quatre vingt dix huit.

René est décédé le trente septembre mil six cent quatre vingt dix huit.

1699 Naissance, baptême, décès et mariage de Joseph Plourde, deuxième fils de René le pionnier

Baptême de Joseph Plourde à Rivière Ouelle 1699

L'an mil six cent quatre vingt dix neuf, le vingt cinq août de l'année courante a été baptisé par moi Prêtre soussigné Joseph Plourde âgé de trois jours fils de René Plourde et de Jeanne-Marguerite Bérubé sa femme, le parrain a été Pierre Michaud père, la marraine Marie Ancelin sa femme, qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Bernard De Roquelyne Ptre.

Joseph Plourde est décédé à Longueuil en 1735

Il s'était marié à Montréal, le 21 avril 1727 à Thérèse DeChambre qui avait été baptisée en mil sept cent quatre, probablement à Montréal.

Joseph Plourde n'a pas laissé de descendant.

1701 Naissance, baptême, décès et mariage de Pierre Plourde, troisième fils de René le pionnier

Acte de baptême de Pierre Plourde fils de René, à Rivière Ouelle 1701

Le vingt cinq août mil sept cent un, par moi PrêtreSoussigné avons baptisé Pierre âgé de treize jours fils de René Plourde et de Jeanne-Marguerite Bérubé sa femme , le parrain a été Pierre Albert et la marraine Elizabeth Michaud, qui ont déclaré ne savoir signé de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Acte de Mariage de Pierre Plourde et Marie-Ursule Lévesque, à Rivière Ouelle 1728

Le Vingt et un Janvier, Mil sept cent vingt huit, après avoir publié trois bans de mariage aux prônes des messes de la paroisse entre Pierre Plourde fils de René Plourde et Jeanne-Marguerite Bérubé d'une part et Marie-Ursule Lévesque fille de François-Robert Lévesque et de Marie-Charlotte Aubert tous de la paroisse de Notre dame de Liesse de Rivière Ouelle, sans qu'il y ait aucun empêchement, je soussigné missionnaire de la dite église ay reçu leur mutuel consentement de mariage, leur ay donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies accoutumé en Présence de Nicolas Hudon-Beaulieu, de Jean-Baptiste Hudon-Beaulieu, de Jean-François Jeanneau et de Julien Lefebvre, qui ont signé avec moi.

N. Hudon, F. Jeanneau, Julien Lefebvre
Maurice Imbeault Missionnaire

Acte de décès de Pierre Plourde, à Rivière Ouelle 1771

Le vingt huit septembre, mil sept cent soixante onze: A été inhumé dans l'Eglise de cette paroisse le corps de Pierre Plourde décédé du jour précédent après avoir reçu les sacrements de l'Eglise âgé de Soixante douze ans. Présents Augustin Dubé, Pierre Boucher et André Bérubé, et un grand nombre d'autres.

L.L. Parent Ptre.

Acte de décès de Marie-Ursule Lévesque, à Rivière Ouelle 1792

Le trente avril, mil sept cent quatre vingt douze, par moi Prêtre curé soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie-Ursule Lévesque veuve de Pierre Plourde, décédée avant hier âgée d'environ quatre vingt six ans, munies des derniers sacrements. et ce en présences de Joseph Dubé, Pierre Plourde, Vincent Plourde et plusieurs autres, qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis.

Bernard Panet Ptre.

1703 Baptême de Jean-François Plourde, quatrième fils de René, le pionnier

Acte de baptême de Jean-François Plourde à Rivière Ouelle 1703

Le trente août mil sept cent trois, a été baptisé par moi Prêtre soussigné curé de cette paroisse, Jean-François âgé de treize jours fils de René Plourde et de Jeanne-Marguerite Bérubé, sa femme. Le parrain a été Jean Guion (Dion) et la marraine Marie-Agnès Grondin épouse de Pierre Emond, qui ont déclaré ne savoir signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Bernard De Roquelyne Ptre.

Nous perdons la trace de Jean-François Plourde après mil sept cent vingt quatre.

1706 Baptême et décès de Marie-Catherine Plourde, seule fille de René, le pionnier et décès de son époux

Acte de baptême de Marie-Catherine Plourde, à Rivière Ouelle 1706

Le huit mai mil sept cent six, par nous Prêtre Soussigné, avons baptisé Marie-Catherine Plourde Fille de René Plourde et de Jeanne-Marguerite Bérubé sa femme. Le parrain a été Jean Migneault et la marraine Marie Migné son épouse, qui ont déclaré ne savoir signer.

Bernard De Roquelyne Ptre.

Acte de décès de Marie-Catherine Plourde, à Rivière Ouelle 1789

Le deux janvier mil sept cent quatre vingt neuf, par moi Prêtre Soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie-Catherine Plourde femme de René Dubé décédée hier âgée d'environ de quatre vingt trois ans munie des Sacrements d'Eucharistie et d'Extrême Onction et en présence de Joseph Dubé, Baptiste Richard et d'autres, qui ont déclaré ne savoir signer.

Bernard Panet Ptre.

Acte de décès de René Dubé, à Rivière Ouelle 1797

Le sept novembre, mil sept cent quatre vingt dix sept, par nous Prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de René Dubé, époux de feu Marie-Catherine Plourde décédé le jour précédent âgé d'environ quatre vingt un ans muni des derniers sacrements, et ce en présence de Joseph Boucher ancien capitaine de milice, Bénoni et Aristobule Bérubé et autres, qui ont déclaré ne savoir signer

Bernard Panet Ptre. curé

3- Concernant Augustin Plourde, fils de René, le pionnier, et sa descendance de notre lignée directe jusqu'à Ludger Plourde

Notre lignée : Augustin Plourde et sa descendance

1708 Augustin Plourde, cadet des enfants de René, le pionnier et son épouse

Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance. Comme il est décédé en mil sept cent cinquante six à quarante huit ans, il serait né environ en mil sept cent huit.

Acte de mariage de Augustin Plourde et Marie-Madeleine Lévesque, à Rivière Ouelle 1728

L'an mil sept cent vingt huit, le dixième jours de Juillet après la publication de trois bans faite aux prônes des messes paroissiale en trois dimanche et fête consécutif entre Augustin Plourde fils de René Plourde et de Marguerite Bérubé de la paroisse de Notre Dame de Liesse d'une part, et de Madeleine Lévesque fille de Joseph Lévesque et de Madeleine Meneux de la paroisse de Notre Dame de Liesse. Sans qu'il y ait aucun empêchement, je soussigné missionnaire de la dite église ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies accoutumées en présence de Pierre Bérubé de Mathurin Bérubé de Joseph Lévesque de François Lévesque, qui ont déclaré ne savoir signer.

Maurice Imbeault Missionnaire

Acte de Décès de Augustin Plourde à Rivière Ouelle 1756

Le vingt deux avril mil sept cent cinquante six, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Augustin Plourde, époux de Madeleine Lévesque, décédé le jour précédent, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise âgé d'environ Quarante huit ans. En présence de Augustin Dubé et de René Dubé Qui ont déclaré ne savoir signer.

Chevalier Ptre. curé

Marie-Madeleine Lévesque: Est née à Rivière Ouelle en mil sept cent onze

Acte de Décès de Marie-Madeleine Lévesque à Rivière Ouelle 1777

Le vingt deux octobre, mil sept cent soixante dix sept, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie-Madeleine Lévesque décédée hier âgée de Soixante six ans, après avoir reçue tous les sacrements de l'Eglise.

veuve de Augustin Plourde. Présents Augustin Dubé, Louis Dubé et plusieurs Autres, qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

L.L. Parent Ptre. curé

1746 Naissance, baptême, mariage et sépulture de Denis Plourde, fils d'Augustin et décès de son épouse

Acte de baptême de Denis Plourde, à Rivière Ouelle 1746

Le quatre octobre, mil sept cent quarante six, nous Prêtre soussigné, avons baptisé Denis né le même jour fils de Augustin Plourde et de Marie-Madeleine Lévesque son épouse. Le parrain a été Jean Dupéré et la marraine Marie-Madeleine Miville-Deschesnes. Laquelle a déclaré ne savoir signer de ce enquis Suivant l'ordonnance.

Jean Dupéré
Chevalier Ptre.

Acte de décès de Denis Plourde, à Rivière Ouelle 1807

Le seize mai, mil huit cent sept, par nous Prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Denis Plourde cultivateur en cette paroisse et veuf de Charlotte Ouellet décédée hier âgé de soixante deux ans et muni des sacrements de L'Eglise. Présents Pierre Plourde et Denis Plourde ses enfants qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.

Th. Letang Ptre.

Acte de mariage de Denis Plourde, à La Pocatière 1768

L'an mil sept cent soixante huit, le premier février nous Prêtre soussigné après trois bans de mariage au prône des messes paroissiales de ces Eglises entre Denis Plourde fils de Augustin Plourde et Marie-Madeleine Lévesque de la Rivière Ouelle et Marie-Charlotte Ouellet fille de Joseph-François Ouellet et de feu Marie-Françoise Sirois-Duplessis, ne s'étant trouvé aucun empêchement leur avons donné la bénédiction nuptiale après avoir reçu leur mutuel consentement en présence de Pierre Plourde oncle, Pierre Plourde frère, Pierre Plourde cousin, André Plourde cousin, Joseph Soucy cousin, Antoine Morin cousin de l'époux de Jean-François Rueland grand-père, Félicité Pinel grand-mère, Sébastien Ouellet, François Ouellet oncles, Joseph-François Ouellet frère, François Lévesque beau-frère, Bernard Saucier oncle de l'épouse, et de plusieurs autres parents et amis, desquels François Ouellet a signé avec Duchouquet témoin. Les autres ont déclaré ne savoir signer.

François Ouellet, Duchouquet fils.
Porlier Ptre.

Acte de décès de Charlotte Ouellet, à Rivière Ouelle 1806

Le dix sept mai, mil huit cent six, par moi Prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Charlotte Ouellet décédé avant hier âgée soixante ans femme de Denis Plourde cultivateur de cette paroisse. Présents Pierre Plourde beau-frère et Denis Plourde son fils, qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.

Th. Letang Ptre. vic.

1788 Naissance, baptême, mariage et décès de André Plourde, fils de Denis, et son épouse

Acte de baptême de André Plourde à Rivière Ouelle 1788

Le quatre décembre, mil sept cent quatre vingt huit, par nous prêtre Soussigné, a été baptisé André né de ce jour du légitime mariage de Denis Plourde et de Marie-Charlotte Ouellet de cette paroisse. Le parrain a été André Plourde et la marraine Marie-Charlotte Plourde, qui ont déclaré ne savoir signer, à l'exception du père qui a signé avec nous

Denis Plourde

Bernard Panet ptre. curé

Acte de mariage de André Plourde, à Rivière Ouelle 1807

L'an mil huit cent sept, le vingt sept juillet après la publication de trois bans de mariage faite au prône de la messe paroissiale par trois dimanches consécutif entre André Plourde cultivateur en cette paroisse fils mineur de feu Denis Plourde et de défunte Marie-Charlotte Ouellet ses père et mère d'une part, et Marie-Josephte Hudon-Beaulieu fille mineure de Joseph Hudon-Beaulieu cultivateur en cette paroisse et Marie-Anne Hudon-Beaulieu ses père et mère d'autre part, ne s'étant point trouvé d'autre empêchement que celui du troisième degré de consanguinité dont les dites parties ont obtenus dispense par la lettre de Monseigneur de salde vicaire général du diocèse en date du onze du courant, nous Prêtre soussigné vicaire de la Rivière Ouelle avons reçu leur mutuel consentement de mariage des dits André Plourde et Marie-Josephte Hudon-Beaulieu et leur avons donné la bénédiction nuptiale du consentement de leurs parents, en la présence du côté de l'époux de Denis Plourde son frère et de Vincent Maurais son beau-frère et du côté de l'épouse de Pascal Hudon-Beaulieu son père de Pierre-Paul Hudon-Beaulieu son frère qui ainsi que les époux ont déclaré ne savoir signer de ce requis.

D. Letang ptre. vic.

Acte de décès de André Plourde à Rivière Ouelle 1874

Le vingt deux octobre, mil huit cent soixante quatorze, par nous prêtre Soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de André Plourde décédé le dix neuf du courant âgé de quatre vingt cinq ans et neuf mois veuf de feu Josephte Hudon-Beaulieu de cette paroisse. Présents Magloire Laboissonnière et Clément Deschesnes, qui n'ont su signer, lecture faite.

V. Dion ptre. curé

Acte de baptême de Marie-Josephte Hudon-Beaulieu à Rivière Ouelle

Le trente avril, mil sept cent quatre vingt dix, par nous prêtre soussigné, a été baptisé Marie-Josephte née hier du légitime mariage de Pascal Hudon-Beaulieu et de Marie-Anne Hudon-Beaulieu de cette paroisse. Le parrain a été Romain Bérubé et la marraine Josephte Hudon-Beaulieu femme de Joseph Lancognard-Santerre, qui avec le père présent ont déclaré ne savoir signer, de ce requis.

Bernard Panet ptre. curé

Acte de décès de Marie-Josephte Hudon-Beaulieu, à RivièreOuelle

Le neuf mai, mil huit cent quarante quatre, par nous prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Marie-Josephte Hudon-Beaulieu épouse de André Plourde cultivateur de cette paroisse, décédée l'avant veille à l'âge de cinquante sept ans. Présents Abraham Dubé et Pierre Plourde, qui ont déclaré ne savoir signer.

Charles Bégin ptre. curé

1816 Naissance, baptême, mariage et décès de André Plourde, fils d'André, et son épouse

Acte de baptême de André Plourde, à Rivière Ouelle 1816

Le vingt deux juillet, mil huit cent seize, par nous prêtre soussigné, a été baptisé André né de ce lour du légitime mariage de André Plourdecultivateur de cette paroisse et de Josephte Hudon-Beaulieu. Le parrain a été Joseph Lévesque et la marraine Josephte Casse, qui ont déclaré ne savoir signer

Ths. Cooke ptre.

Acte de mariage de André Plourde et Charlotte Bérubé1838

Le treize février, mil huit cent trente huit, après la publication de trois bans de mariage faite aux prônes de nos messes paroissiales entre André Plourde cultivateur domicilié en cette paroisse fils mineur de André Plourde et de Josephte Hudon-Beaulieu ses père et mère de cette paroisse d'une part, et

Charlotte Bérubé domiciliée en cette paroisse fille majeure de Basile Bérubé cultivateur et de défunte Charlotte Danjou ses père et mère de cette paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement ni opposition au dit mariage agréé des présentes nous Prêtre soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de André Plourde, de François Plourde, de Basile Bérubé et de Nicolas Bérubé, lesquels ainsi que les Époux ont déclaré ne savoir signer

H. Tétreau ptre.

Acte de décès de André Plourde, à St. Antonin, co. Rivière du Loup, 1894

Le seize avril, mil huit cent quatre vingt quatorze. Par nous prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de André Plourde cultivateur époux de Charlotte Bérubé, de cette paroisse, décédé le treize du courant, âgé de soixante dix huit ans. Présents André Fortin et Joseph Fortin soussigné.

André Fortin et Joseph Fortin
B. Desjardins ptre.

Acte de baptême de Charlotte Bérubé, à Rivière Ouelle 1814

Le (vers oct 1813, basé sur acte de décès)

Acte de décès de Charlotte Bérubé, à Saint Antonin 1894

Le vingt trois avril, mil huit cent quatre vingt quatorze, par nous prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Charlotte Bérubé veuve de André Plourde décédée le vingt courant âgée de quatre vingt ans et six mois. Présents

André Fortin et Joseph Fortin
B. Desjardins ptre. curé

1844 Naissance, baptême, mariage et décès de Germain Plourde, fils d'André

Germain serait né en 1844 si on se base sur son acte d'inhumation.

Acte de mariage de Germain Plourde, à St.Louis Kamouraska 1867

Le huit janvier, mil huit cent soixante sept, vu la publication de trois bans faite au prône des messes paroissiales de St. Antonin et de St.Louis de Kamouraska entre Germain Plourde fils majeur de André Plourde et de Charlotte Bérubé de St. Antonin d'une part, et Elise Moreau fille Mineure de feu Félix

Moreau et de feu Rose Roy-Desjardins de cette paroisse d'autre part, vu aussi que ladite Elise Moreau avait le consentement de Eusèbe Moreau et que n'apparaissant aucun empêchement à ce mariage nous prêtre soussigné curé de la paroisse St.Louis Kamouraska avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de André Plourde, père et André Plourde frère de l'époux, de Eusèbe Moreau frère, et Abraham Lapointe beau-frère de l'épouse, qui ont déclaré ne savoir signer.

T. Hébert ptre. Curé

Acte de décès de Germain Plourde, à St. Antonin 1911

Le trois juillet, mil neuf cent onze, nous soussigné curé de cette paroisse avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Germain Plourde, cultivateur, époux de Élise Moreau, décédé le trente juin dernier, âgé de soixante sept ans. Présents à la sépulture Ernest Plourde, et Alphonse Plourde, qui n'ont su signer, Lecture faite.

B. Desjardins ptre. curé

Élise Moreau, l'épouse de Germain, serait décédée en 1939 à St-Antonin

1846 Naissance, baptême, mariage et décès de Jean-Isaie Plourde, fils de André

Acte de baptême de Jean-Isaie Plourde, à Rivière du Loup 1846

Le neuf août, mil huit cent quarante six, par nous prêtre soussigné, a été baptisé Jean-Isaie né le même jour du légitime mariage de André Plourde cultivateur et de Charlotte Bérubé de cette paroisse. Le parrain a été Pierre Plourde et la marraine Zélie Dubé, qui ont déclaré ne savoir signer.

L.A. Proulx ptre.

St-Antonin, co. Rivière-du-Loup 1868

Le vingt-cinq juillet, mil huit cent soixante huit nous soussigné, curé de cette paroisse, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Isaie Plourde, décédé l'avant veille âgé de vingt deux ans, fils légitime de André Plourde et de Charlotte Bérubé, de cette paroisse, Présents Léon Rossignol, Honoré Bélanger, qui n'ont su signer

G. Talbot ptre. curé

1868 Naissance, baptême, mariage et décès de Joseph-Auguste Plourde, fils de Germain, et son épouse

Acte de baptême de Joseph-Auguste Plourde, à St. Antonin 1868

Le vingt trois août, mil huit cent soixante huit, par nous Prêtre soussigné, a été baptisé Joseph-Auguste né le même jour du légitime mariage de Germain Plourde cultivateur et de Elise Moreault de cette paroisse. Le parrain a été André Plourde et la marraine Charlotte Bérubé, qui ont déclaré ne savoir signer, le père absent.

G. Talbot Ptre.

Acte de décès de Joseph-Auguste Plourde, à St. Antonin 1952

Le trois janvier, mil neuf cent cinquante deux, par nous Prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Joseph-Auguste Plourde décédé le trente et un décembre mil neuf cent cinquante deux, à l'âge de quatre vingt quatre ans et quatre mois. Présents Joseph-Ludger Plourde et Bruno Plourde

Soussigné Jos. Ludger Plourde, Bruno Plourde
Jean Lallement Ptre. curé

Acte de mariage de Joseph-Auguste Plourde, à St.Alexandre, co. Kam. 1893

Le dix sept octobre, mil huit cent quatre vingt treize, vu la dispense de deux bans de mariage et celle de l'empêchement du deuxième degré de consanguinité, dispense accordé le deux courant, par sa grandeur Monseigneur Louis-Nazaire Bégin, Archevêque de Curène; vu encore la publication du troisième ban faite aux prônes de notre messe paroissiale et celle de St.Antonin, comme il appert par le certificat du Révérent Messire Bruno Desjardins, curé du lieu, en date de la veille entre Joseph Plourde, cultivateur domicilié à St. Antonin, fils majeur de Germain Plourde cultivateur, et de Elise Moreau de st.Antonin d'une part ; et Odile Duval domiciliée en cette paroisse, fille majeure de Octave Duval cultivateur et de Marie Plourde, aussi de cette paroisse, d'autrepart; ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous Prêtre curé soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Germain Plourde père de l'époux, lequel n'a pu signer et de Octave Duval, père de l'épouse soussigné avec les époux, Quelques parents et nous.

Odile Duval, Joseph Duval, Philomène Plourde, Poméla Plourde, Joseph Plourde, Olive Pinet, Angéline Moreau, Philomène Ouellet.

Paul-E. Raymond Ptre curé

Acte de baptême de Marie-Odile Duval, à Saint Antonin 1871

Le neuf mars, mil huit cent soixante onze, par nous Prêtre soussigné, a été baptisé Marie-Odile née la veille du légitime mariage de Octave Duval cultivateur et de Marie Plourde de cette paroisse. Le parrain a été Xavier Duvalet la marraine Charlotte Bérubé, qui ont déclaré ne savoir signer.

G. Talbot Ptre. curé

Acte de décès de Marie-Odile Duval à Saint Antonin 1926

Le vingt avril, mil neuf cent vingt six, nous soussigné, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Odile Duval, épouse de Joseph Plourde, décédée le seize à l'âge de cinquante quatre ans. Présents à la sépulture Elzéar Marchand, Ernest Plourde, Elzéar Plourde, Napoléon Plourde, Edmond Duval, Horace Plourde.

J.P. Levasseur ptre. Curé

1903 Naissance, baptême, mariage et décès de Ludger Plourde, fils de Joseph, et son épouse Éva Lajoie

Acte de baptême de Joseph-Ludger Plourde, à Saint Antonin 1903

Le vingt trois août, mil neuf cent trois, par nous prêtre soussigné, a été baptisé Joseph-Ludger-Albert né la veille du légitime mariage de Joseph Plourde cultivateur et de Odile Duval de cette paroisse. Le parrain a été Octave Duval, qui a déclaré ne savoir signer et la marraine Odina Roy qui a signé avec nous, le père absent

Odina Roy

B. Desjardins ptre.

Acte de décès de Joseph-Ludger Plourde, à Saint Antonin 1984

Le vingt un juillet, mil neuf cent quatre vingt quatre, par nous prêtre soussigné, a été Inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Joseph-Ludger Plourde époux de Eva Lajoie décédé à l'Hotel Dieu de Rivière du Loup le dix sept juillet mil neuf cent quatre vingt quatre à l'âge de quatre vingt ans et onze mois. Présents plusieurs parents et amis dont quelques-uns ont signé avec nous.

Mme. Eva Lajoie, Carmen Plourde, Paul-Emile Plourde,
Père Robert Plourde O.S.C. ptre.

Acte de Mariage de Joseph-Ludger Plourde, à St. Antonin 1927

Le douze juillet, mil neuf cent vingt sept, après publication d'un ban de Mariage faite au prône de la messe paroissiale de cette paroisse, dispense de deux bans ayant été accordé par Monseigneur C.O. Cloutier V.G. entre Ludger Plourde fils majeur de Joseph Plourde et de Odile Duval de cette paroisse d'une part et Eva Lajoie, fille mineure de Ludger Lajoie et de Léda Bossé, ne s'étant découvert aucun empêchement, nous soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Ludger Lajoie père et témoin de l'épouse et de Joseph Plourde père et témoin de l'époux. Ils ont signé avec nous.

Eva Lajoie, Ludger Plourde, Ludger Lajoie, Joseph Plourde
J.P. Levasseur ptre. curé

Acte de baptême de Eva Lajoie, à St. Antonin 1910

Le dix sept février, mil neuf cent dix, par nous Prêtre soussigné, a été baptisé Marie-Eva née la veille du légitime mariage de Ludger Lajoie cultivateur et de Léda Bossé de cette paroisse. Le parrain a été Ludger Soucy cultivateur et la marraine Alexina Bourgoïn son épouse, qui ont signé avec nous, le père absent.

Ludger Soucy, Alexina Bourgoïn
B. Desjardins Ptre. curé

Décès de Éva Lajoie, le 25 février 2007 à Sherbrooke, service funéraire à l'église de St-Antonin le 2 mars 2007, inhumation dans le cimetière cette paroisse.

Actes concernant les enfants de Ludger Plourde, fils de Joseph, et de Éva Lajoie

INFORMATIONS TROP RÉCENTES

INFORMATIONS TROP RÉCENTES

INFORMATIONS TROP RÉCENTES

INFORMATIONS TROP RÉCENTES

INFORMATIONS TROP RÉCENTES

Ludger Plourde et Éva Lajoie

lors de leur 50^e anniversaire
de mariage



Les auteurs

Alphonse Pelletier (à droite)

Rino Plourde (à gauche)

Première édition publique, 2021

(tronquée des pages 78 à 205 de la première édition
privée de 2016, contenant des informations trop récentes)

ISBN 978-9819611-0-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021